

## Périls argentins

C'est des pays où la démocratie n'est jamais acquiesce. Tel est le cas de l'Argentine, où le président Raúl Alfonsín, déjà menacé par la réurgence d'un mouvement péroniste, aux élections législatives de septembre, dernier, risque d'être rapidement confronté à une nouvelle épreuve de force avec l'armée.

L'affaire, qui concerne depuis plusieurs semaines les hauts commandements de la marine, a été décidée de promouvoir au grade de capitaine de corvette le lieutenant de vaisseau Alfredo Astiz, l'un des « figures » de la répression pendant les années noires de la dictature militaire qui sévit de 1973 à 1982. Le lieutenant Astiz, connu notamment ses sinistres talents à l'École mécanique de la marine de Buenos Aires, alors transformée en centre de détention et de torture. Il est notamment responsable de la mort d'une jeune Suédoise, Dagmar Hagelin, et de deux religieuses françaises qui s'étaient solidarisées avec le combat mené par les familles de « disparus ». L'opinion publique a été ébranlée par la mort de la jeune Suédoise, Dagmar Hagelin, et de deux religieuses françaises qui s'étaient solidarisées avec le combat mené par les familles de « disparus ». L'opinion publique a été ébranlée par la mort de la jeune Suédoise, Dagmar Hagelin, et de deux religieuses françaises qui s'étaient solidarisées avec le combat mené par les familles de « disparus ».

Les responsables de la marine argentine avancent benoîtement, pour justifier la promotion d'un tortionnaire, le fait qu'il n'a jamais été condamné par un tribunal. Ce qui est exact : la prescription a joué pour certains de ses crimes, et il est impossible de le poursuivre pour les autres. Le président Alfonsín a dû accepter en mai, sous la pression, déjà, des militaires, d'accepter de nouvelles lois qui n'ont pas encadré un commandement d'officier général pendant la dictature.

La volonté de proposition de la marine - la corps sans doute le plus réactionnaire de l'armée argentine - ne fait guère de doute. La proposition de lieutenant Astiz, qui s'était pourtant rendu aux forces britanniques sans combattre pendant la guerre des Malvinas, devait en effet être signée par M. Alfonsín, théoriquement chef des forces armées.

Après plusieurs semaines marquées par les menaces extrêmement claires de répression et par les protestations scandalisées des défenseurs des droits de l'homme, déjà choqués par le vote de la loi assurant l'immunité aux « subalternes », le président a tranché à sa manière : il a bien signé la promotion d'Alfredo Astiz, mais a ordonné sa mise à la retraite.

Cette demi-mesure va-t-elle satisfaire les caciques de la marine, qui ont menacé de donner leur démission si satisfaction ne leur était pas accordée ? C'est peu probable, tant depuis plusieurs mois, de rébellion et provocation, l'armée cherche systématiquement à ébranler et même à humilier le pouvoir civil.

Elle y parvient sans peine, le président Alfonsín devant lutter sur un terrain très délicat : celui de la crise économique, qu'il a choisie de combattre par l'austérité. Mais, sans donner de grands résultats, la rigueur a surmonté, jusqu'à présent, fourni des arguments aux péronistes, toujours prêts à exploiter les sentiments populistes exaltés jadis par leur héros et ses épouses successives. A l'heure de tous les périls, elle a aussi encouru le sentiment d'impuissance et de découragement que ressentent de plus en plus de péronistes du président Alfonsín.

(Lire page 6 l'article de notre correspondante CATHERINE DERIVERY.)

N° 0147 - 1224 - 4,50 F  
3790147004500 12240

## Un vote acquis grâce à l'abstention américaine

### Territoires occupés : l'ONU « déplore les pratiques » d'Israël

Les Etats-Unis se sont montrés très critiques à l'égard d'Israël lors du débat au Conseil de sécurité de l'ONU sur les troubles dans les territoires occupés, qui s'est conclu par l'adoption, mardi 22 décembre, d'une résolution « déplorant » les pratiques de l'armée israélienne en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et à Gaza.

Le vote de cette résolution a été rendu possible par l'abstention américaine. Qualifiant les mesures israéliennes de répression d'« inacceptables », le représentant des Etats-Unis a déclaré que les manifestations de jeunes Palestiniens étaient « l'expression spontanée de la frustration des populations ».

NEW-YORK (Nations unies) de notre correspondant

Le Conseil de sécurité a adopté, le mardi 22 décembre, une résolution sur la situation dans les territoires occupés par Israël. Proposé par cinq pays non alignés, le texte « déplore fermement les pratiques israéliennes, qui violent les droits du peuple palestinien ». Convoquée le 11 décembre, à la demande du groupe arabe de l'Assemblée générale, la réunion a été particulièrement longue, en raison de l'opposition entre les Etats-Unis et les amis de l'OLP. Après deux suspensions, le Conseil a adopté le texte par quatorze voix et une abstention, celle des Etats-Unis.

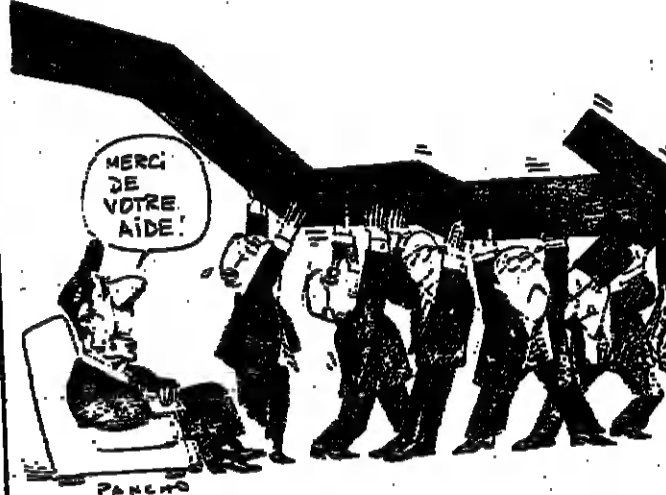
L'élaboration du texte a donné lieu à une véritable « navette » entre la délégation américaine et celle de l'OLP, par l'entremise du groupe non aligné du Conseil. Opposés à la première version, qui « condamnait » Israël pour la répression des manifestations dans les territoires occupés, les Etats-Unis, expliquant qu'ils ne pouvaient, pour des raisons évidentes, souscrire à un texte dur, ont obtenu que le projet se borne à « déplorer » la politique de Jérusalem. Cependant, forte de la réprobation générale soulevée à travers le monde par la répression des manifestations, l'OLP a demandé, in extremis, que l'on revienne à la première version.

CHARLES LESCAUT. (Lire la suite page 3.)

## Une déclaration des grands pays industriels

### Les Sept se prononcent contre une nouvelle baisse du dollar

Quelques heures après l'annonce d'un accord au Congrès américain sur une réduction du déficit budgétaire, le groupe des sept, principales puissances industrielles a publié une déclaration commune renouant les fils de la concertation internationale. Outre la nécessité de corriger les déséquilibres économiques, les « Sept » affirment que le dollar ne doit plus baisser - il a perdu quelque 10 % depuis les accords du Louvre de février 1987 - et que sa hausse éventuelle doit être limitée pour que les perspectives de croissance mondiale ne soient pas compromises. Sur les marchés, très étroits en cette veille de Noël, le dollar restait hésitant, à Tokyo comme en Europe.



(Lire nos informations page 24.)

**Nouvelle baisse du chômage**  
- 1 % en novembre.  
PAGE 24

**Attentat en Irlande du Nord**  
Un dirigeant du principal groupe paramilitaire protestant assassiné par l'IRA.  
PAGE 4

**Les pratiques publicitaires**  
L'avis du Conseil de la concurrence.  
PAGE 23

**Une encyclique de Jean-Paul II**  
Publiée prochainement, elle portera sur la paix et le développement.  
PAGE 20

**ARTS ET SPECTACLES**  
« Intervista » de Federico Fellini.  
Francesca Comencini tourne en France. « Too Much » de David Leland.  
Pages 13 à 15.

Le sommaire complet se trouve page 28

## L'ENQUÊTE : bouleversements du marché et hypocrisie générale

### Le grand bazar des armes

par Bruno Dethomas

Lorsqu'il reçoit à déjeuner il y a un an, sous les lambris de l'hôtel de ville, son homologue de Ryad, le prince Salman, frère du roi Fahd d'Arabie saoudite, M. Jacques Chirac, alors premier ministre depuis neuf mois, lui tient à peu près ce langage : « Vous nous reprochez de vendre des armes à l'Irak. Mais dès que vos services nous ont fait savoir que les hélicoptères que nous fournissons à l'Indonésie aboutissent à Téhéran, nous avons mis fin à ce trafic ». Voilà, bien constater que l'intransigence occidentale face à l'Irak, pourtant affirmée au Conseil de sécurité de l'ONU comme au sommet des pays industrialisés à Venise, fait eau de toutes parts.

contre des otages manipulés par les Israéliens soucieux de fixer leur ennemi irakien dans une guerre longue et épuisante, la justice américaine a engagé, de 1982 à 1986, quarante-quatre poursuites pour des ventes d'armes illégales vers l'Irak, dont la plus spectaculaire - la livraison, envisagée pour 2 milliards de dollars, d'avions Phantom F-4, de chars M 48 et d'hélicoptères - a entraîné l'arrestation de dix-sept personnes dont le général israélien à la retraite Avraham Bar-am.

La liste des affaires instruites en Europe est, elle aussi, impressionnante. En Autriche, Noricum, la division armement de Voest Alpine, est accusée d'avoir vendu en 1985 et 1986 à l'Irak cent quarante canons GHN-45 pour quelque 300 millions de dollars en usant - pratique la plus courante - de faux certificats de destination finale (end-users) vers le Bréil et la Libye.

En Belgique, une commission parlementaire a terminé son enquête sur des exportations illégales de munitions, notamment par PRB, la division explosifs de Gechem SA. Celle-ci ne devrait pas être inquiétée « faute de preuves suffisantes ». En Finlande, Oy Forcit est suspecté d'avoir fourni 2000 tonnes de poudre explosive à la firme suédoise Bofors pour lui permettre de remplir ses engagements à l'égard de Téhéran. Une suspicion analogue pèse en France sur la Société nationale des poudres et explosifs. Mais, comme le dit un haut fonctionnaire du ministère de la défense : « Les poudres, c'est incontrôlable. C'est comme l'acier. Le marché en est libre et la majeure partie des poudres fabriquées à un usage civil ».

(Lire la suite page 10.)

## L'attitude des socialistes en Champagne-Ardenne

### Un entretien avec M. Bernard Stasi

Le budget de la région Champagne-Ardenne, présenté par M. Stasi (CDS), a été adopté, le mardi 22 décembre, grâce à la bienveillante neutralité des élus socialistes, qui n'ont pas respecté les consignes de vote données par la direction de leur parti. Seuls, le PCF et le FN ont voté contre.

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Stasi affirme que la future majorité nationale devra, après l'élection présidentielle, associer une partie de l'opposition à son action.

L'attitude des socialistes du conseil régional de Champagne-Ardenne, qui reflète une bienveillante neutralité critique, vous paraît-elle responsable ?

En refusant de s'incliner devant les outas de leurs instances dirigeantes, les socialistes ont adopté un comportement responsable. Il aurait été tout à fait contraire à l'esprit de décentralisation que l'état-major national dicte, à propos d'un budget dont il ignore le contenu, leur conduite à des élus régionaux.

(Lire la suite page 8.)

## Les exportations d'armes

### Démenti et transparence

Les ministères de la défense et du budget ont démenti, mardi après-midi 22 décembre, les informations du Monde (nos éditions du 23 décembre) concernant le détournement d'armes françaises après mars 1986.

La déclaration du porte-parole du ministre de la défense confirme que « les demandes d'exportation à destination du Portugal, citées dans l'article du Monde, ont fait l'objet de décisions de principe du comité interministériel pour l'exportation des matériels de guerre » (CIEEMG), sous réserve des vérifications habituelles.

La direction générale des douanes s'en tient au communiqué du gouvernement, et ne précise pas les raisons pour lesquelles les autorisations d'exportations n'ont pas été délivrées. En dépit du renforcement des contrôles intervenus depuis mars 1986, la tentation persiste manifestement de tourner l'embargo. Le 20 août dernier, M. André Giraud, ministre de la défense, avait dit, dans une circulaire aux industriels concernés, « réaffirmer l'intention d'exporter des armements en Iran ».

Le démenti du gouvernement ne lève pas cependant tous les aspects de cette affaire, et appelle d'autres informations pour qu'une réelle et nécessaire transparence soit faite.

(Lire nos informations page 12.)

**FORCE 10 LA FORCE DES LIENS**

Pour ceux qui croient aux liens, Fred, homme de la mer et joaillier transforme un câble marin en bijou d'or et d'acier.

Pour lui : 9 800 F  
Pour elle : 6 300 F

**FRED** JOAILLER  
6, rue Royale, Paris. 42.60.39.65  
La Clarté, 74, Champs-Élysées, Hôtel Méridien, Espace "Galeries Lafayette", Paris • Aéroport d'Orly, Espace "Galeries Lafayette", Paris • Hôtel Loews, Monze-Carlo, 21, bd de la Croisette, Cannes • Hôtel Loews, Monze-Carlo, 20, rue du Marché, Genève • Beverly Hills • Houston • Dallas • New York.

Est-il préférable de faire passer un budget de cette manière plutôt que de devoir compter sur l'adhésion du Front national ?

C'est évident, en ce qui me concerne... Ma position, depuis l'élection de Dreux, est claire et constante. Elle consiste à refuser toute alliance avec le Front national. Je n'espère rien de sa part, au demeurant. J'ajoute qu'aujourd'hui tous les responsables de la majorité le refusent de la même façon.

Quel enseignement en tirez-vous pour l'avenir ?

D'abord, la leçon que le PS est terriblement divisé dans son attitude vis-à-vis du Front national. Cela donne une idée de ce qu'il adviendrait si François Mitterrand ne se représentait pas. Cela serait une sacrée empoignade. Michel Rocard, Pierre Bérégovoy et Lionel Jospin, eux, sont parfaitement cohérents.

Propos recueillis par DIDIER LOUIS.

(Lire la suite page 8.)



صحة من الامم

# Débats

## BONHEURS

### L'éducation des sens

par ALBERT MEMMI

J'ai écouté avec ravissement un chef cuisinier, Alain Senderes, parler de son art, car il s'agit d'un art, il m'en a convaincu.

Nous avons cinq sens, davantage selon certains; la peinture est l'art de l'oreille, la cuisine ne serait-elle pas l'art du goût, comme la parfumerie celui de l'odorat? L'amour, art complexe, serait aussi l'art du toucher.

Pourquoi renoncer à l'un d'entre eux? Y aurait-il des sens nobles et des sens méprisables?

Il faut écouter Alain Senderes expliquer comment il fait chanter, fructifier le palais de ses clients. Un vin mal choisi glèche 50 % de la saveur d'un fromage; comme dans les arts consacrés, tous les sens sont mis à contribution: un ajout de gros sel permet d'entendre un mets; les Japonais excellent à flatter l'œil par la disposition et l'ornementation d'un plat; encore faut-il, comme dans un orchestre, accorder les sens entre eux...

Toute culture, grande ou petite, possède sa stratégie culinaire. Les Japonais s'efforcent de conserver le goût originel des aliments: le poisson de midi vient de la pêche du matin, celui du soir de celle de l'après-midi. Les Chinois font subir un traitement savant au moindre carré de légume ou de viande. Les Européens auraient découvert la cuisson à point et la juste utilisation des épices.

Pourtant la cuisine ne semble pas entendue, il demeure du dédain, voire du refus à l'égard de l'art culinaire. On s'étonne

que l'on puisse consacrer du temps à une activité si frivole. Un auteur français, J.-F. Revel, qui, pourtant, ne méprise pas la table, parle de « *goinfrerie nationale* ». Chez de nombreux peuples, les interdits alimentaires bravent les siècles.

Cette défiance relève d'une condamnation plus générale du désir, où Schopenhauer voyait la source de tout le malheur humain. Mais les systèmes qui prétendent vaincre le désir mènent une lutte illusoire et sans fin. Le désir est brutal, sourd et fou quelquefois, mais on ne déracine pas le désir sans déraciner la vie. Le désir est notre part animale multiple, magnifiée par notre imagination. N'est-il pas de bonne politique de négocier avec lui et d'en tirer le meilleur?

L'une de mes tantes, calébaire de vocation, pestait contre cette « *inépuisable corvée* », « *le repas est long à préparer, vite expédié* ». Elle parlait pour elle-même; ceux qui aiment manger acceptent de payer pour leur plaisir, et le partagent volontiers. Bons pour eux-mêmes, ils sont bons pour les autres: c'est le sixième sens, celui du bonheur d'être ensemble.

Toute éducation est élévation: contrainte, épanouissement et promesses de joies. Tous les sens y contribuent; on s'éduque autant par la bouche que par l'œil ou par l'oreille. Est-ce un hasard si ce même terme, goût, désigne le sens de la bouche et une manière de vivre?

## JUSTICE ET POLITIQUE

### Du bon usage d'un malaise

par RAPHAËL HADAS-LEBEL (\*)

RAREMENT justice et politique ont autant été imbriquées qu'au cours des dernières semaines: Carrefour du développement, Prouteau, Chaumet, Luchaire, Air Inter, Gordji, Michel Droit, fausses factures de Lyon: dans chacune de ces « affaires », tout se passe comme si les acteurs du jeu politique entendaient régler leurs comptes par justice interposée. Comment être surpris que, piégée dans ce tourbillon de scandales, devenue elle-même un enjeu de la lutte politique, la justice française ait vu son crédit fortement entamé?

Que les escarmouches de la cohabitation, aggravées par la perspective de l'élection présidentielle, aient accentué le phénomène, c'est évident: les décisions judiciaires sont désormais appréciées à l'aune des avantages qu'elles apportent à l'un ou à l'autre camp. Que le jeu des médias ait accentué la personnalisation des décisions, c'est également incontestable: les juges Michau, Grellier, Legrand, Boulocque sont devenus des personnages publics, tandis que les initiés du sérail croient pouvoir deviner derrière certaines manœuvres savantes la lutte de ces grands « ténors » de la magistrature que sont Pierre Arraigange et Paul-André Sadon. Que la politisation de la magistrature suscite des interrogations, c'est compréhensible quand on voit les controverses auxquelles se livrent le Syndicat de la magistrature, à gauche, et l'Association professionnelle des magistrats, à droite, sous le regard désemparé de l'Union syndicale des magistrats. Com-

ment, dans ces conditions troubles, la justice pourrait-elle être seraine?

Mais les relations entre l'Etat et la justice ont-elles jamais été simples dans notre pays? En dépit des théories de Montesquieu sur « la puissance de juger », notre tradition constitutionnelle a toujours été méfiante, dès 1789, à l'égard d'un pouvoir judiciaire qui avait nourri sous l'Ancien Régime des ambitions politiques. N'oublions pas que, reprenant des principes édictés en 1790, l'article 127 du code pénal déclarait « *compétibles de forfaiture* (déjà!) et punis de *dégradation civique*, les magistrats qui se seront immiscés dans l'exercice du pouvoir législatif ou dans les matières attribuées aux autorités administratives ».

La magistrature, à qui l'on a souvent reproché son corporatisme, a rarement cessé d'être mêlée aux péripéties mouvementées de notre histoire politique. Sans remonter à 1852 ou 1875, songeons au serment à Pétain, aux épurations de la Libération, aux troubles de la décolonisation, à la contestation des années 1968. La Constitution de 1958 ne reconnaît l'existence que d'une « autorité judiciaire ».

Quant aux rapports entre justice et raison d'Etat, les affaires Abdallah et Gordji — après l'affaire Abou Daoud sous le précédent septennat — ont montré combien ils étaient par nature conflictuels.

Fragilisés par deux siècles de controverses et de crises, le corps

judiciaire est écartelé entre l'indépendance qui lui est théoriquement conférée par la Constitution et le système hiérarchisé dans lequel il est depuis toujours enserré.

De là à faire des magistrats les boucs émissaires, voire les « *bouffons de la République* », il y a un pas qui n'est pas trop facile de franchir. Il est trop facile de brocarder une justice « aux ordres » ou une « justice couchée », de reprocher aux magistrats de « rendre des services au lieu de rendre des arrêts ». Ce serait faire bon marché du travail souvent ingrat des juges du quotidien, sans parler de ceux qui traquent le terrorisme avec un courage physique dont leurs détracteurs seraient bien en peine de faire preuve.

Toutefois, s'il est dans la vocation des juges d'arbitrer les conflits, tous les conflits — y compris ceux qui ont des incidences politiques ou sociales, — c'est par leur impartialité et leur pondération, tant à l'égard des « puissants » que des « misérables », que les magistrats s'attireront le respect que doit inspirer la fonction judiciaire. L'Etat peut les y aider par le renforcement des garanties d'indépendance que leur confère leur statut, par la réforme de certaines procédures archaïques, comme celle de l'inculpation, par l'amélioration du fonctionnement matériel de la justice, submergée par l'accroissement spectaculaire du nombre des dossiers. Mais c'est surtout en eux-mêmes que les magistrats trouveront la clé de « l'autorité » que leur reconnaît la Constitution. Ce n'est là que justice puisqu'ils sont par essence les garants de l'Etat de droit et de cette vertu cardinale qui a précisément nom justice.

#### Pressions de toujours

Le corps judiciaire est, en réalité, à l'image de la nation. Dans sa diversité d'opinions, de sensibilités, de tempéraments, dans ses déchirements et ses incertitudes. Mais précisément, le malaise qui frappe aujourd'hui la justice, comme d'autres éléments du corps social, peut être l'occasion d'une réflexion salutaire sur les rapports que la société française entretient avec sa justice.

Ces rapports n'ont jamais été sains. Les pressions politiques sur les magistrats ont toujours existé. (\*) Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

## BIBLIOGRAPHIE

« Et si la presse n'existait pas... », de Francis Balle

### Un acte de foi dans la liberté

par GEORGES VEDEL

QU'EST-CE qui fait courir Francis Balle? Car son livre est une course alerte qui entraîne irrésistiblement le lecteur. Et quelle course! L'on part de Théophraste Renaudot pour déboucher sur l'actualité la plus proche et sur sa problématique.

Le ressort de ce livre (au sens où Montesquieu parlait du ressort des régimes politiques) est-il dans le goût ou le besoin de l'histoire? Je ne le pense pas. Sans doute tout le propos baigne-t-il dans l'histoire et la première partie de l'ouvrage, qui s'intitule « La naissance d'une institution », nous livre une belle vue cavalière sur le journalisme français en parallèle avec le journalisme anglais et surtout avec l'américain. Mais l'histoire n'est finalement pour l'auteur qu'un lieu de passage et de repères qui s'ouvre sur autre chose.

Encore moins Francis Balle — pourtant universitaire de premier rang — a-t-il voulu écrire un manuel de droit, d'économie ou de sociologie de la presse et des médias.

Le « ressort » du livre se découvre aisément dans le titre que l'auteur a

choisi et dans le rythme qu'il a imprimé à sa course. Le titre *Et si la presse n'existait pas...* est en forme de défi. Le rythme: visiblement le rappel historique n'est là que pour planter un décor: l'auteur a hâte d'en découvrir avec les détracteurs de la presse, avec les bons apôtres ou les belles âmes qui, consciemment ou sans le vouloir, lui administreraient des remèdes pires que les maux dont ils prétendaient le guérir. Aussi bien le titre de la seconde partie (« *Le succès des impostures* ») et celui de la troisième (« *L'éloge du journalisme* ») donnent du livre de Francis Balle une juste image: un contre-pamphlet en réponse à tous les pamphlets qui, jadis, magnaient et aujourd'hui, se sont multipliés contre médias, journaux et journalistes.

L'adversaire n'est plus à vrai dire le tyran qui, par principe, refuse la liberté de la presse. Cette espèce n'existe plus. Comme pour tant d'autres droits de l'homme, chaque Etat, fût-il totalitaire, reconnaît

volontiers le caractère sacré de la libre communication. Il suffit de ne pas en tenir compte dans la pratique. Non, le danger vient de ceux qui, exaltant la presse, soulignent sa « mission », en livrent argument pour en déduire les « devoirs » du journaliste, le caractère de « service public du journal » et, par voie de conséquence, la nécessité de contrôles, depuis l'auto-censure jusqu'à la tutelle, sinon jusqu'à la nationalisation, à moins qu'on ne remette ces fonctions de surveillance à la corporation elle-même. Exalter le rôle des médias dans la formation des jeunes et l'accès des citoyens à la culture, c'est mettre sur le même pied que le journaliste et le professeur. Saluer dans la presse un quatrième pouvoir ou un contre-pouvoir, c'est provoquer à une recherche: si et comment cette puissance (comme le législatif, l'exécutif et le judiciaire) répond aux exigences de la démocratie qui n'accepte dans un pouvoir ni l'auto-investiture, ni l'irresponsabilité.

#### Le rideau des préjugés

A cette offensive l'auteur répond par une contre-attaque générale et un acte de foi.

La contre-attaque est nourrie de tout ce que l'auteur sait — pour nous l'avoir appris — du monde réel des médias. L'essentiel des « maux » imputés à la presse est fait de mystifications et d'impostures. Pour ne prendre qu'un exemple, le fameux pouvoir quasi absolu des médias est généralement présenté à l'opinion comme une relation à sens unique: de l'hyppotiseur (le public) à l'hynotisé (le public). Or, si à cette approche du côté de l'émetteur, on passe à une sure du côté du « récepteur », on s'aperçoit que le « récepteur » possède des capacités de discussion, de résistance ou tout simplement de refus qui sont le meilleur remède contre les excès d'autorité de l'émetteur.

En réalité, c'est l'un des passages les plus solides et les plus brillants du livre — la relation des médias et des publics (il s'agit bien d'un pluriel) demande une analyse autrement fine, qui n'est pas seulement celle d'actions et de réactions, mais d'un ensemble beaucoup plus complexe en forme de tissu social. Il serait trop long de rappeler une par une les démonstrations factuelles que Francis Balle oppose aux lieux communs sur les « excès » des

médias. Je voudrais pourtant signaler les pages particulièrement pertinentes qui ruinent l'identification du journaliste et du professeur. Ainsi la contre-attaque, qui est le contre-même du livre, tend à dissiper un rideau de préjugés et de contre-vérités.

Mais elle est complétée par un acte de foi qui, lui, est l'intuition fondamentale de l'auteur: à supposer qu'il y ait quelque chose de vrai dans les imputations dirigées contre les excès engendrés par la liberté de la presse, il n'est pas d'autres remèdes pour en venir à bout que la liberté elle-même, élargie d'ailleurs en liberté de communication. Cet acte de foi est à peu près total. Ce n'est guère que du bout des lèvres que l'auteur accepte que l'Etat intervienne pour concilier la liberté de communication avec d'autres libertés ou droits non moins respectables ou pour tenir compte de certaines contraintes techniques (pour répartir des fréquences d'émission par exemple). L'acte de foi n'est d'ailleurs pas une fuite dans l'abstraction. Il s'appuie d'abord sur le journaliste qui, « par construction », ne peut composer, avec ses confrères, un monolithé de pouvoir. Mais il s'appuie aussi sur le public, qui administre le « marché », juge du journal et du journaliste, marché autrement démocratique que tout espace de réglementation aseptique.

Un acte de foi, dira-t-on, n'est pas un argument irrésistible. Prenons garde pourtant que, dès lors que l'on croit aux droits de l'homme, on doit accepter un pari. Le pari est non pas que les valeurs démocratiques conduiront dans tous les cas et instantanément à résoudre de façon satisfaisante les problèmes que les hommes doivent affronter. On peut penser au contraire que, dans certains cas et à certains moments, des solutions autrement inspirées seront, dans l'immédiat, plus efficaces. Mais le vrai pari sur la démocratie et les droits de l'homme est que, sur un temps assez long, sur un espace assez vaste, avec des occasions assez nombreuses, la fidélité constante et indébranlable aux conduites démocratiques produira des résultats pratiques (et non pas seulement moralement) très supérieurs à ceux de toutes autres pratiques. La citation de Camus qui termine le livre ne dit pas autre chose: « Pour la presse comme pour l'homme, la liberté offre une chance d'être meilleur: la servitude n'est que la certitude de devenir pire. »

\* Francis Balle, *Et si la presse n'existait pas...*, J.-C. Lattes, 1987, 196 p.

## Au courrier du Monde

### TECHNIQUE

#### Provocation au suicide

Il y a quelques mois (le Monde du 8 septembre 1987), un jeune homme de vingt-cinq ans, « deux mois renfermé, mélancolique et nourri de lectures philosophiques », s'est donné la mort d'une balle de 22 long rifle en plein cœur. Son contrat de TUC à la bibliothèque municipale de Fréjus venait d'être révisé. Philippe Viola savait qu'il allait devoir, de nouveau, affronter le chômage, cette honte. Il ne l'a pas voulu. Le

mépris de la dignité humaine, l'indifférence à l'individu, à ses désirs, à ses détresses, ne sont-ce pas là aussi, quelquefois, des provocations au suicide? Nos députés, qui viennent d'adopter une proposition de loi réprimant la provocation au suicide, n'ont pas évoqué cet aspect de des choses, moins technique peut-être mais tout aussi réel.

FRANÇOIS POIRIE, *Arvins (Paris)*.

## Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09  
TÉLÉPHONE: (1) 45 55 91 82  
TÉLEX: (1) 42 47 98 72

Édité par la S.A.R.L. Le Monde

Gérant: André Fontaine, directeur de la publication  
Anciens directeurs: Hubert Beau-Méry (1944-1968), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société: cent ans à compter du 10 décembre 1944.  
Capital social: 620 000 F

Principaux associés de la société: Société civile « Les Rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises. MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beau-Méry, fondateur.

Administrateur général: Bernard Wouts. Rédacteur en chef: Daniel Vernet. Correspondant en chef: Claude Salas.

### Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montesson, 75007 PARIS  
TÉL: (1) 45 55 91 82 ou 45 55 91 71  
TÉLEX: MONDPUB 206 136 F

### ABONNEMENTS

BP 507 09  
75422 PARIS CEDEX 09  
Tél: (1) 42 47 98 72

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE 354 F 672 F 954 F 1 260 F

TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE 687 F 1 337 F 1 992 F 2 530 F

ÉTRANGER (par messagerie) L. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS 399 F 762 F 1 089 F 1 380 F

II. — SUISSE, TUNISIE 504 F 972 F 1 404 F 1 800 F

Par voie aérienne: tarif sur demande.

Changements d'adresse: définitifs ou provisoires: nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à notre correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

### Le Monde

#### TÉLÉMATIQUE

Composé 36-15 - Tapez LEMONDE

Reproduction interdite de tout article sans accord avec l'administrateur.

Commission paritaire des journaux et publications: n° 57437.

ISSN: 0395-2037

ABONNEMENTS PAR MINITEL  
36-15 - Tapez LEMONDE, code d'accès ABO  
365 jours par an, 24 heures sur 24

**LE MONDE**  
**L'ÉDUCATION**  
**DES SENS**

- CE QUI BRANCHE LES JEUNES. Comment choisir judicieusement vos cadeaux de fin d'année?
- POUR LES PETITS. Une sélection de livres, de disques et de jouets.
- PARENTS: PROFESSION: PARENT D'ÉLÈVE. Ce n'est pas une sinécure, mais les militants ont le feu sacré.
- ENSEIGNEMENT: LES MALHEURS DE L'ÉDITION SCOLAIRE. Le lamento des éditeurs est-il fondé?
- ENFANTS: LES CLASSES DE DÉCOUVERTES NE SONT PAS DES VACANCES.

Numéro de Décembre - 78 pages - 13 F.  
En vente chez tous les marchands de journaux.



# Etranger

## Les troubles dans les territoires occupés et la résolution du Conseil de sécurité

### Les dirigeants israéliens durcissent le ton

JERUSALEM, de notre correspondant

Le cycle de la violence continue en Palestine à être tué par l'armée, mardi 22 décembre à Gaza, et cinq autres ont été blessés par balles au lendemain d'une journée de grève générale observée par les Arabes israéliens commencent par les habitants des territoires occupés - qui s'était elle-même soldée par la mort de cinq manifestants (un autre blessé étant décédé mardi de ses blessures).

Pais de l'accalmie et de véritable débat sur les dimensions de la crise, le gouvernement s'en tient au langage de la fermeté. Tout juste de retour mardi d'un séjour aux Etats-Unis, le ministre de la Défense, M. Rabin (travilliste), a tapé du poing sur la table. Son message se résume en une phrase: les troubles doivent cesser et le gouvernement y mettra les moyens nécessaires.

Quels que soient les différents politiques entre Israéliens sur les solutions qui peuvent être envisagées (pour régler le problème palestinien), il faut que les Palestiniens sachent clairement que ils n'obtiendront pas la moindre chose par la menace de la terreur ou la violence», a dit M. Rabin. «Aussi, a-t-il poursuivi lors d'une conférence de presse, le principal problème du moment est-il de rétablir l'ordre (...) et quiconque se rend à une manifestation violente doit savoir qu'il se place en situation de danger... Nous prendrons toutes les mesures qui s'imposent», a ajouté M. Rabin, laissant entendre que le retour au calme pourrait ne pas avoir lieu avant une ou deux semaines.

Dans les milieux proches des forces de l'ordre, le ton était à l'émotion. On évoquait la possibilité de recourir massivement à des mesures de détermination administrative et d'expulsion pour mettre un terme à cette quinzaine noire dans les territoires, qui s'est soldée par la mort de près d'une vingtaine de Palestiniens. Le général Mizrahi, responsable militaire de la Cisjordanie, expliquait pour sa part: «Nous employerons des méthodes agressives pour restaurer la loi et l'ordre dans les territoires, et notamment à l'encontre de ceux qui incitent les gens à descendre dans la rue».

M. Péro: maîtriser la violence

A quelques incidents près, la journée de mardi avait été calme, jusqu'en fin d'après-midi. En Cisjordanie, comme à Gaza, commerçants et entreprises rouvrent leurs portes et de nombreux Palestiniens reprennent à travailler en Israël. Mais, à la nuit tombante, une patrouille de l'armée, selon un communiqué militaire, a été agressée avec des engins incendiaires par des résidents du camp de réfugiés de Jabalya, à l'entrée de Gaza. Selon le communiqué, les soldats ont tiré pour se dégager de la foule: un Palestinien de dix-sept ans a été tué et trois autres ont été blessés. Au même moment, un incident semblable avait lieu au sud d'Hébron (en Cisjordanie) et deux Palestiniens ont été blessés.

Entre les deux grands partis formant le gouvernement (le Likoud et

les travaillistes) il y a à l'évidence un consensus sur la nécessité de mettre un terme aux manifestations. De retour, lui aussi, d'un long séjour à l'étranger le chef du Parti travailliste, M. Péro, ne disait pas autre chose que le premier ministre, M. Shamir (Likoud), en soulignant qu'il fallait «avant tout maîtriser la violence». Mais celles que soient les intentions à venir des responsables de la sécurité, de nombreux éditeurs et journalistes spécialisés en Israël dénoncent les carences du gouvernement en matière de maintien de l'ordre. Plus exactement ils soulignent l'impropriété des méthodes utilisées. Certains, devant la liste des victimes, vont jusqu'à parler d'échec grave.

Contrairement à une image souvent répandue, l'armée israélienne n'est pas présente en masse dans les territoires. Elle n'y déploie aucun dispositif lourd, encore moins des

### M. Sharon, un ministre qui coûte cher à Israël

M. Ariel Sharon coûte cher à Israël. Le ministre du Commerce et de l'Industrie réside désormais dans une maison du secteur arabe de la ville de Jérusalem, où il vient de prendre le crémaillère (Le Monde du 17 décembre). Or le ministre de la Police - travailliste - M. Haim Bar Lev, a indiqué, dernièrement au moment que la protection de M. Sharon et de ses biens mobilisait un tiers des effectifs de la police israélienne de Jérusalem.

Coût annuel de l'opération: 800 000 shekels, soit 540 000 dollars (environ 3 millions de francs). La protection du « ranch » de M. Sharon dans le Negev coûte déjà à l'Etat juif 193 000 dollars (environ 1 million de francs). On comprend que M. Bar Lev ait estimé que l'armement de M. Sharon dans la Jérusalem arabe, était une décision «peu sage».

blinda. En permanence, seules sont sur place de très petites unités. A l'exception de fusils tirant des balles en caoutchouc et des grenades non mortelles, ces unités ne possèdent pratiquement pas d'équipement anti-émeute: ni bombes contre les pierres, ni véhicules de transport protégés, ni canons à eau. Pour des raisons notamment politiques, l'armée n'a pas voulu former en son sein un véritable corps de professionnels de la répression des troubles publics. Bien souvent, ce sont des petits groupes de jeunes soldats, sans expérience ni maintien de l'ordre, parfois sans casques, qui se trouvent face à des manifestants particulièrement déterminés. En principe, les soldats ont ordre de ne tirer que lorsqu'ils estiment leur sécurité menacée. Mais qui peut exclure des erreurs d'appréciation?

La presse israélienne a reproduit ces jours-ci les critiques formulées par les Etats-Unis à l'encontre des méthodes de maintien de l'ordre du gouvernement de Jérusalem. Le

Jerusalem Post citait un fonctionnaire américain qui assurait que Washington avait depuis plus d'un an exhorté Israël à se doter d'unités spécialisées capables de contrôler les manifestations violentes, sans tirer à balles réelles - comme il en existe au Japon, en Corée du Sud et dans les pays occidentaux. Les responsables israéliens font valoir que les conditions sont bien différentes dans les territoires occupés. M. Rabin a vivement répliqué à ses interlocuteurs américains, assurant qu'Israël n'avait pas les moyens de se doter d'une pareille force de police. Le conseil des ministres affirmait, lui, dimanche, qu'Israël agit avec plus de retenue que ne le ferait tout autre gouvernement placé dans des circonstances similaires.

Apparemment, l'armée a été surprise par l'ampleur des troubles: contrairement au cycle habituel de violence dans les territoires, ils se sont cette fois étendus dans le temps et dans l'espace, avec des manifestations se formant çà et là d'un point à l'autre de Cisjordanie ou de Gaza, de façon imprévisible. Les responsables de la sécurité paraissent aujourd'hui hésiter entre deux méthodes. Retirer les troupes, adopter un profil bas pour détendre la situation ou, au contraire, déployer l'armée en force afin d'intimider. Cette dernière solution pourrait aujourd'hui avoir la préférence des autorités.

Quoi qu'il en soit, la mort de manifestants n'a pas d'effet dissuasif. Le moindre incident relance les manifestations, lesquelles dégénèrent souvent en bagarres avec les forces de l'ordre - et le cycle se renouvelle sans qu'on puisse en voir la fin.

Au-delà de ce débat sur le maintien de l'ordre, l'attention de l'opinion et de la presse était mardi concentrée sur la grève générale observée par les Arabes israéliens par solidarité avec les Palestiniens des territoires occupés. L'ampleur du mouvement - souligné à la une des quotidiens - a suscité une réaction de stupeur, et les quelques violences qui l'ont accompagné, un sentiment de dépit et de déception. Que certains béotins du Negev aient manifesté contre les forces de sécurité était sans précédent. Cette commotion passera pour être un modèle de fidélité à l'Etat.

Que quelques très jeunes d'Abou-Gosh aient lancé des pierres sur la police, cela n'est jamais vu: ce petit village proche de Jérusalem a toujours témoigné tolérance et sympathie à l'égard d'Israël. Il est sans doute encore trop tôt pour se faire une idée des sentiments exacts des Arabes israéliens, et les manifestations de lundi n'étaient peut-être pas représentatives de cette communauté. Mais le très respecté commentateur militaire du quotidien Haaretz n'hésite cependant pas à écrire mardi: «L'agitation actuelle dans les territoires n'a jamais fourni de meilleures perspectives au développement d'un combat politique commun entre Palestiniens» (de Cisjordanie et de Gaza) et Arabes israéliens. Quiconque ignore ce fait commet une grave erreur.

ALAIN FRACHON.

### L'Organisation des Nations unies « déploie les pratiques » d'Israël

(Suite de la première page.)

Une nouvelle négociation s'est ensuivie, permettant aux non-alignés de durcir le texte, en échange de l'abandon de la notion de condamnation.

Aussi, la résolution rappelle-t-elle un autre texte, adopté par le Conseil en 1980 sous le numéro 465. Dans cette résolution, votée à l'unanimité sous le regard incrédule de la délégation israélienne, les Etats-Unis de M. Jimmy Carter acceptaient une sévère critique de la politique israélienne à l'égard des territoires occupés, admettant le bien-fondé de la demande arabe en faveur d'une conférence internationale consacrée à ces territoires. Sensible à l'envoi provoqué par ce texte dans la communauté juive américaine, l'administration républicaine avait mis une note de veto rétroactif à son application. Or, mardi, le délégué américain a accepté que la résolution 465 soit «restructurée».

D'autre part, le texte voté le 22 décembre - qui exige qu'Israël se conforme aux conventions sur la protection des civils en temps de guerre - comporte plusieurs mentions du «peuple palestinien», expression qu'Israël n'apprécie guère, mais que le délégué américain a finalement acceptée. Enfin, le texte demande au secrétaire général des Nations unies de soumettre, avant le 20 janvier prochain, un rapport sur la situation dans les territoires. Cette proposition était également combattue en coulisses par Israël.

### Victoire diplomatique arabe

Le représentant israélien a rejeté en bloc l'ensemble du texte, estimant que la violence actuelle était «organisée par ceux qui tentent de justifier leurs critiques à l'égard d'Israël». A la surprise générale, le représentant américain a contredit son collègue israélien en affirmant que la violence était «l'expression spontanée de la frustration des populations». Déplorant avec vigueur l'usage «excessif» de la

force à l'égard des manifestants, le représentant américain a qualifié les mesures de répression de «violentes et inacceptables».

L'impression d'une victoire diplomatique arabe a été renforcée par les déclarations de la Maison Blanche. Après que le président Reagan à l'égard d'Israël, son porte-parole, M. Marlin Fitzwater, est allé plus loin en annonçant que le gouvernement américain venait d'avoir, ces jours derniers, plusieurs contacts avec des «leaders palestiniens». Selon certaines sources, plusieurs de ces «leaders» seraient proches de l'OLP. «Les deux parties portent la responsabilité de la violence», a affirmé M. Fitzwater. Critiquant la présence israélienne dans les territoires occupés, le porte-parole a affirmé que «l'occupation pesait non seulement sur les Palestiniens, mais aussi sur Israël», et que «les effets de cette occupation ternissent l'image du peuple israélien dans le monde».

Selon les milieux diplomatiques des Nations unies, l'abstention des Etats-Unis lors du vote au Conseil de sécurité pourrait signaler une possible évolution de l'attitude de la Maison Blanche à l'égard de son meilleur allié et, plus précisément, à l'égard de la droite israélienne, dont l'opposition à la Conférence internationale sur la paix au Proche-Orient est de plus en plus critiquée, en privé, aussi bien par certains responsables politiques que par une partie de la communauté juive américaine. Dans une déclaration radiodiffusée lundi dernier, le rabbin Alexandre Schneider de New-York, président de l'Union des congrégations hébraïques, affirme que la violence devrait pousser Israël à «négocier avec agresseur la fin de l'occupation de certains territoires arabes», car «le statu quo semble les graines d'un conflit sans fin». Inquiet devant la multiplication des prises de position hostiles à la ligne suivie par le premier ministre, M. Itzhak Shamir, l'ambassadeur d'Israël aux Etats-Unis, M. Moshe Arad, est venu à la hâte, lundi soir, à New-

York, où il a rencontré, à huis clos, les dirigeants de la «Conférence des grandes organisations juives américaines». A la suite de cette rencontre, la Conférence a rectifié le tir, affirmant dans un communiqué que «la violence actuelle est l'œuvre de groupes terroristes palestiniens». Néanmoins, le quotidien New York Times, proche de la plus importante communauté juive du monde, a comparé, il y a quelques jours, la situation dans les territoires occupés à celle que connaissent les esclaves noirs en Afrique du Sud.

CHARLES LESCAUT.

### CORRESPONDANCE

#### L'OLP et les chrétiens du Liban

A la suite d'un article évoquant les relations entre les chrétiens du Liban et l'OLP (Le Monde du 27 octobre), M. Antoine Basbous, représentant des Forces libanaises en France, nous écrit:

Il y a une certaine convergence d'intérêts entre les Forces libanaises et l'OLP face à la Syrie qui cherche à asservir le Liban. Nous ne nous en cachons pas. Mais cette convergence d'intérêts est essentiellement ponctuelle et tactique. (...) Sur le terrain, on ne peut en aucun cas parler d'une coordination Forces libanaises-OLP. (...) Quels que soient nos intérêts communs, notre position de principe à l'égard de l'OLP reste inchangée: nous ne cessons d'affirmer à l'OLP notre refus de toute présence palestinienne armée au Liban et notre refus de toute opération militaire menée à partir du territoire libanais.

Abordant la question de l'aide aux familles chrétiennes les plus déshéritées, aux réfugiés et aux chômeurs, M. Basbous précise que «le budget de la Fondation de solidarité sociale, créée par le chef des Forces libanaises, Samir Geagea, est composé de dons provenant d'abord de la diaspora libanaise et ensuite de quelques amis que nous avons toujours à travers le monde, et particulièrement en France».

### La guerre entre l'Iran et l'Irak

## Recrudescence des opérations militaires dans le Golfe et sur le front

L'aviation irakienne a réussi, mardi 22 décembre, un raid de quelque 2 500 kilomètres pour venir frapper le centre névralgique des exportations pétrolières irakiennes: l'île de Larak, à l'entrée du Golfe. Bilan de cette attaque menée en plein jour: trois pétroliers géants touchés, dont le plus gros de monde, le Seawise Giant (564 739 tonnes de port en lourd) battant pavillon libérien. Les deux autres navires endommagés sont le Burmah Enterprise (457 927 tonnes, pavillon britannique) et le World-Petroler (411 580 tonnes, pavillon libérien). Ces pétroliers servent au stockage du brut irakien transporté depuis le terminal de Kharg, qui est situé dans le nord-est du Golfe, et est beaucoup plus vulnérable et est régulièrement la cible de l'aviation irakienne. Lors du dernier raid aérien irakien sur Larak, le 5 octobre dernier, quatre super-pétroliers, dont, déjà, le Seawise-Giant, avaient été touchés.

Un autre pétrolier libérien, le Stena-Concordia, a, par ailleurs, été attaqué, mardi soir, par une frégate au large de Dubaï, ont indiqué les Lloyd's de Londres.

La flotte américaine dans le Golfe a, pour sa part, modifié ses règles

d'engagement et pourra désormais aider les navires de guerre alliés si ceux-ci étaient attaqués et demandaient une assistance. Les navires marchands ne battant pas pavillon des Etats-Unis ne pourraient cependant toujours pas bénéficier de l'assistance - autre qu'humanitaire - des navires américains.

Sur le front terrestre, les deux belligérères ont poursuivi, mardi, leurs opérations. L'Irak a amorcé une nouvelle contre-offensive irakienne destinée à récupérer le terrain conquis par l'armée iranienne, ces derniers jours, dans le secteur méridional du front, et avoir tué ou blessé deux mille soldats irakiens. Selon l'état-major irakien, les batailles rangées, qui se déroulent depuis les premières heures de la journée de lundi, ont abouti à conforter la percée des troupes d'Irak au nord de Fakkeh, sur la rive orientale du fleuve Do'iradj. L'aviation irakienne aurait en outre bombardé des concentrations de troupes adverses.

Bagdad, de son côté, a affirmé avoir mis en échec un assaut irakien lundi soir, chiffrant les pertes irakiennes depuis samedi à trois mille deux cents tués et blessés.

D'autre part, à Moscou, le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, a indiqué que son pays «n'était pas opposé à l'examen par le Conseil de sécurité» de la question d'un éventuel embargo sur les armes à destination de l'Irak. Recevant le roi Hussein de Jordanie au deuxième jour de sa visite en URSS, M. Gorbatchev a toutefois estimé que «l'on peut douter de la détermination à appliquer cet embargo de la part de ceux qui, tout en le préconisant plus fort que les autres, ont été compromis dans des livraisons secrètes d'armes à l'Irak».

### Proposition soviétique

Vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Vladimir Petrovski, a souligné la nécessité, parallèlement à la «discussion» sur un éventuel embargo, de négocier la création d'une force navale internationale dans le Golfe. M. Petrovski a proposé la réunion de New-York des chefs d'état-major des armées des pays membres permanents du Conseil de sécurité pour discuter de la situation dans le Golfe. - (AFP, AP, Reuter.)

Dès 6h jusqu'à 1h du matin

sur France Info

il y a l'info 105.5

qu'il vous faut.

C'est la seule radio en France d'information continue, qui vous offre, dès 6 heures et jusqu'à 1 heure du matin:

- Les titres de l'actualité tous les quarts d'heure.
- Un bulletin complet d'information toutes les demi-heures.
- Une information permanente au rythme même de l'événement.
- Des rendez-vous d'information de services (météo, état des routes, bourse, courses, spectacles, emploi, santé).
- Et pendant le week-end toute l'actualité sportive et les résultats que vous attendez.

FRANCE INFO, la passion de l'information.

Une radio de Radio France.

FRANCE info 105.5



سكرا من الاحول

# Europe

## RFA : grave affaire de corruption dans le domaine nucléaire

### Les autorités suspendent l'autorisation de transport de la firme Transnuclear

Un scandale concernant le transport de déchets nucléaires entre l'Allemagne fédérale et la Belgique relance une nouvelle fois la polémique antinucléaire en RFA. Au centre de cette affaire se trouve l'entreprise Transnuclear, filiale de la firme Nukem, de Hanau (près de Francfort), spécialisée dans le transport des déchets nucléaires produits par les centrales ouest-allemandes. Un changement de direction, au mois d'avril dernier, avait amené la découverte d'irrégularités comptables qui couvraient une entreprise de corruption à grande échelle.

Il s'agissait, à l'aide d'enveloppes substantielles ou de cadeaux somptueux, d'obtenir de responsables de centrales nucléaires qu'ils confient le transport de leur déchets à Transnuclear. Des déchets à haute radioactivité, contenant du plutonium et du cobalt, étaient acheminés en Belgique, au centre nucléaire de Mol, près d'Anvers. Avec la complicité du directeur, M. Norbert van de Voorde, ces résidus étaient conditionnés comme des déchets faiblement ou moyennement radioactifs et raménés en RFA avec l'assentiment de responsables de centrales nucléaires, pour être entreposés près des centres de production d'électricité nucléaires. L'intérêt était évident. Alors que le conditionnement de déchets hautement radioactifs coûte environ 350 000 francs pour 60 kilos, celui de déchets moins toxiques revient à environ 8 000 francs pour 200 kilos, le contenu d'un fût.

Le 14 septembre dernier, M. Van de Voorde était licencié. Le même sort était réservé à une trentaine d'employés de diverses centrales en RFA, et des cadres de Transnuclear étaient incarcérés. L'un d'eux, M. Hans Holtz, accusé d'avoir détourné près de 20 millions de

francs, se suicida le 15 décembre dernier dans sa cellule. Le 17 décembre, le ministre ouest-allemand de l'environnement, M. Klaus Töpfer, suspendait l'autorisation accordée à Transnuclear de transporter des déchets nucléaires. Selon le ministre, il y aurait actuellement en RFA mille quatre-vingt-neuf fûts contenant des déchets toxiques illégalement réimportés de Belgique, répartis sur plusieurs sites.

### Méfiance renforcée

L'affaire a pris aujourd'hui une dimension politique. La commission parlementaire de l'environnement s'est réunie en urgence à Bonn. L'opposition (sociaux-démocrates et Verts) accuse le ministre de négligence dans le domaine de la sécurité nucléaire. Les chrétiens-démocrates s'en défendent en reprochant au SPD d'avoir, du temps où il était au pouvoir, retardé la mise en chantier d'usines de retraitement en RFA.

Cette affaire va en tout cas renforcer la méfiance de la plus grande partie de la population ouest-allemande vis-à-vis de l'énergie nucléaire, alors que le « syndrome Tchernobyl » commençait à s'estomper. La suspension de l'autorisation de transport à Transnuclear pose, en outre, de sérieux problèmes aux centrales nucléaires d'ouest-Rhin : jusqu'à ce jour, cette entreprise transportait 80 % des déchets. Les deux entreprises concurrentes, qui se partageaient les 20 % restants ne sont pas en mesure, dans l'immédiat, de se substituer à Transnuclear.

LUC ROSENZWEIG.

## SUISSE : avant d'être extradé vers l'Italie

### Licio Gelli devra purger une peine de deux mois d'emprisonnement

GENÈVE de notre correspondante

La cour correctionnelle de Genève a condamné, mardi 22 décembre, Licio Gelli à seize mois d'emprisonnement avec sursis et à dix ans d'interdiction de séjour sur le territoire de la Confédération... et sur celui de la principauté du Liechtenstein, pour corruption de fonctionnaire. Avant d'être extradé en Italie, le chef de l'ancienne loge maçonnique P2 devra cependant purger une peine antérieure de deux mois d'emprisonnement pour usage de faux papiers argentins.

Après sa première arrestation, le 3 septembre 1982, dans une banque genevoise - où il tentait de récupérer plusieurs dizaines de millions de dollars, - Licio Gelli s'était évadé,

le 10 août 1983, de la prison genevoise de Champ-Dollon, en soustrayant un gardien d'origine italienne, condamné depuis à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis.

Souffrant d'une grave affection cardiaque et ayant, selon ses dires, voyagé autour de la planète depuis son évasion rocambolesque, il s'était constitué prisonnier en septembre dernier.

Son évasion n'était pas considérée comme un délit, car le législateur a expressément écarté du code pénal suisse cette incrimination, estimant que tout délit dispose de l'ultime droit de recourir au libéré. Dès que le « vénérable » de la loge P2 aura purgé sa peine de deux mois d'emprisonnement, il pourra être remis aux autorités italiennes.

ISABELLE VICHNIAC.

## M. René Felber succède à M. Pierre Aubert à la tête de la diplomatie

BERNE de notre correspondant

L'entrée de deux nouveaux venus au gouvernement suisse pouvait théoriquement entraîner un changement dans la répartition des portefeuilles. Or, comme si tout était immuable dans la paisible Helvétie, il n'en a rien été. M. René Felber, Neuchâtelois et socialiste, comme son prédécesseur, a été appelé, le lundi 21 décembre, à succéder à M. Pierre Aubert à la tête du département des affaires étrangères. M. Aubert qui assure la présidence de la Confédération jusqu'à son retrait officiel du gouvernement à la fin de l'année, avait dirigé la diplomatie helvétique pendant dix ans.

L'autre nouveau membre du conseil fédéral, M. Adolf Ogi, démocrate du centre du canton de Berne, s'est aussi vu attribuer le département des transports, communications et énergie, comme M. Léon Schlumpf qu'il remplace sous la bannière du même parti.

Confirmant le statu quo issu des dernières élections fédérales d'octobre, le 9 décembre dernier, la formule, dite « magique », associant les grandes formations de la Confédération aux responsabilités gouvernementales depuis bientôt trente ans.

Les cinq conseillers fédéraux sortants, conservant leur portefeuille, le nouveau gouvernement sera composé comme suit :

- Affaires étrangères : René Felber (socialiste) ;
- Intérieur : Flavio Coti (démocrate chrétien) ;
- Justice et police : M. Elisabeth Kopp (radical) ;
- Défense : Arnold Koller (démocrate chrétien) ;
- Finances : Otto Stich (socialiste) ;
- Économie publique : Jean-Pascal de la Muraz (radical) ;
- Transports, communications et énergie : Adolf Ogi (démocrate du centre) ;

JEAN-CLAUDE BURRIER.

## IRLANDE DU NORD : attentat à la voiture piégée

### Un dirigeant du principal groupe paramilitaire protestant a été assassiné par l'IRA

Un dirigeant de l'Ulster Defence Association (UDA), le plus importante organisation paramilitaire protestante, John McMichael, a été tué, mardi 22 décembre, dans un attentat à la voiture piégée à Lisburn, dans le nord-est de l'Ulster. L'IRA a revendiqué cet attentat et l'a qualifié de « mesure préventive ». Selon l'organisation républicaine clandestine, l'UDA, dont McMichael était

en fait le théoricien, le stratège et officiellement le chef adjoint, s'apparentait à commettre une série d'attentats visant des catholiques.

McMichael est la quatre-vingt-troisième personne assassinée en Irlande du Nord depuis le début de l'année. En novembre, une autre personnalité extrémiste

« loyaliste », George Sawright, avait été abattu par un commando de l'IRA.

La mort du dirigeant de l'UDA risque d'aggraver une nouvelle fois la tension et de durcir l'attitude de ce mouvement auquel on prêtait, voici quelques mois, l'intention d'envisager éventuellement un partage de pouvoir entre protestants et catholiques.

## La terrible routine...

BELFAST de notre envoyé spécial

Les membres d'une patrouille de l'armée britannique, béret rouge, treillis de commando, avancent lestement l'arme au poing dans un passage souterrain pour piétons, au cœur du quartier catholique de Belfast-Ouest. Un soldat est resté à l'entrée de l'étroit tunnel pour protéger ses camarades. Ceux-ci, dès qu'ils sont sortis, se retournent brusquement et effectuent un pas de côté pour déjouer l'éventuel tirailleur isolé qui pourrait les avoir dans son viseur. Ils refont la même pirouette tous les dix ou vingt pas. Leurs talkies-walkies grésillent en permanence.

### « Les Britanniques ne devraient pas être là »

Personne ici ne prête attention à cet étrange ballet. C'est un jour comme les autres à Belfast-Ouest. Il y aurait même beaucoup moins de patrouilles que d'habitude, les autorités britanniques ayant systématiquement adopté un profil bas depuis l'attentat du 3 novembre commis par l'IRA qui a fait onze morts à Enniskillen, une petite ville proche de la frontière avec la République d'Irlande. Les services de renseignements de Sa Gracieuse Majesté ont perçu le trouble de la population catholique nord-irlandaise. Autant ne pas gêner, par d'intéressantes démonstrations de force, ce coin fragile enfoncé entre l'IRA et la population déshabillée de Belfast-Ouest dans laquelle l'organisation clandestine se meut, selon l'expression consacrée, comme un poisson dans l'eau.

Le principal local du Sinn Féin, l'aile politique légale de l'IRA, est situé sur Falls Road, à la limite des quartiers catholique et protestant. Il se paye guère de mine avec ses fenêtres grillagées ou condamnées et ses portes cadenassées. Le paysage alentour revêt un air de désolation. Entre les petites maisons de brique à un ou deux étages, nombreux sont les terrains vagues parsemés de carcasses de voitures ou d'ordures non ramassées.

Le responsable du Sinn Féin qui nous accueille est tout conscient de l'impression que ce décor peut donner au visiteur. Il a cependant d'autres soucis en tête. L'attentat d'Enniskillen est, selon lui, à la fois une erreur technique commise par une branche locale de l'IRA et un désastre politique. Il faudra de temps pour réparer les dégâts, mais

la situation de fond elle-même s'elle changée pour autant ?

« La résistance est tellement ancrée ici qu'à long terme l'attentat n'aura pas de conséquences. Nous pensons que les Britanniques ne devraient pas être là. Beaucoup de ceux qui habitent ce quartier estiment que seule la lutte armée peut les faire partir », explique-t-il. Dans l'immeuble, c'est un va-et-vient de militants affairés. Ceux qui passent cette porte protégée par une caméra et tout un système électronique d'alarme, pas leurs clés d'âme. Ce n'est pas en tout cas l'attentat d'Enniskillen qui les fera renoncer à leur solidarité avec l'IRA.

Mais le climat est nettement moins favorable à l'organisation clandestine dans le quartier catholique lui-même. Tuer par bombe des couples âgés et une infirmière de vingt ans devant un monument aux morts n'apparaît pas aux habitants de Belfast-Ouest comme action très glorieuse. Même s'il s'agit d'une « erreur » et si la bombe visait en fait l'armée britannique. La condamnation de la hiérarchie catholique de l'île a joué également un rôle important. Personne n'approuve ici l'idée d'un retour au « terrorisme aveugle ».

Le docteur Joe Hendron encore moins que les autres. Il dirige un dispensaire public situé au milieu du ghetto catholique. Là encore on ne peut s'empêcher de remarquer les grillages et les fils de fer barbelés dont l'utilité n'apparaît pas évidente dès lors qu'il s'agit d'un centre de soins. « Il faut nous protéger des vandales », explique-t-il. Les bandes de jeunes désoeuvrés cassent volontiers les vitres de tout bâtiment public... Et puis il y a l'attrait des drogues « dures » contenues dans les armoires à pharmacie du dispensaire.

### Chômage, drogue et alcoolisme

Le tableau que dresse ce médecin de l'état physique et mental de la population de Belfast-Ouest est plutôt sombre. Approximativement, un jeune sur deux est au chômage. Les chibques de l'aide sociale permettent de survivre, mais tous les maux inhérents à une situation aussi malheureuse se répètent fatalement sur le centre de soins. On y recode les protagonistes des bagarres entre bandes rivales. On y soigne les drogués et les alcooliques. Tout généralement dans ce quartier est confronté quotidiennement à des cas de dépressions

nerveuses ou à des troubles mentaux plus graves.

Lors des élections générales de juin dernier, le docteur Hendron a été, à Belfast-Ouest, le candidat malchanceux du Parti social-démocrate et travailliste (SDLP), une formation catholique et nationaliste modérée. Le président du Sinn Féin, M. Gerry Adams, l'a emporté. Mais les résultats ont été plus qu'honorables pour le SDLP. Dans cette circonscription presque uniquement peuplée de catholiques, la formation modérée a obtenu 14 000 voix contre 16 000 au Sinn Féin.

« Je refuse toute violence. Je refuse celles de l'IRA comme celles de l'autre bord. Ce que nous voulons, c'est une évolution pacifique. L'accord anglo-irlandais de 1983 permettait justement un tel processus », affirme le docteur Hendron. Il est souvent cité à Dublin ces dernières années et y a été régulièrement entendu par les responsables irlandais. Il est un des partisans de cet accord qui donne à l'Irlande du Sud un certain droit de regard sur les affaires intérieures d'Irlande du Nord et laisse la porte ouverte à une éventuelle réunification de l'île.

### Un lieu symbolique avec Dublin

Les catholiques souhaitent le développement de ce lieu plutôt symbolique jusqu'ici avec la République d'Irlande. Ils recherchent au Nord un partage du pouvoir (parité) avec les protestants. Ils rejettent certes les méthodes employées par l'IRA, mais poursuivent en définitive le même objectif de réunification de l'île. A la différence de l'organisation clandestine, ils sont cependant prêts à attendre longtemps et surtout reconnaissent le principe que seule la majorité de la population d'Irlande du Nord doit décider de son destin, et ce, au moyen d'élections.

Un des interlocuteurs possédés de ces catholiques modérés est M. Peter Robinson, un jeune député au Parlement de Londres, représentant une circonscription protestante déshabillée de Belfast. M. Robinson appartient au même parti unioniste dissident que le pasteur Paisley, mais il n'a pas les emportements rhétoriques de ce dernier, et a une attitude plus constructive. Une réunion avec qu'il contactait ait été ébauchée entre M.M. Hendron et Robinson. Les infrastructures de M. Robinson est, en ce domaine, violemment opposé à l'accord anglo-

irlandais. Depuis 1985, les députés unionistes ont refusé en bloc de jouer leur rôle habituel à Westminster. Ils siègent (à la différence de M. Gerry Adams, seul député du Sinn Féin), mais ne participent pas au travail parlementaire. Ils n'accepteraient de changer d'attitude que si M. Thatcher dénonçait l'accord qu'elle a elle-même signé. Il y a deux ans, avec le premier ministre irlandais, l'événement est peu vraisemblable, mais les protestants d'Irlande du Nord se cramponnent à cette illusion avec l'énergie du désespoir. Ils ont de plus en plus le sentiment d'avoir été abandonnés par Londres.

Le paradoxe veut que les catholiques modérés du Nord aient été largement consultés par Dublin avant la signature de l'accord, alors que les protestants « loyalistes » ont été tenus à l'écart par le gouvernement britannique. Leur refus de toute concession est largement à l'origine de cet isolement. « Nous n'avons rien à voir avec M. Thatcher tant que l'accord sera en vigueur », proclame M. Robinson. « Aucun unioniste digne de ce nom ne peut soutenir un tel texte. Loin d'alléger la tension, il a polarisé d'ailleurs l'opposition entre les deux communautés », poursuit-il.

Inlassablement, les unionistes font valoir qu'ils constituent la majorité en Irlande du Nord et que Londres doit traiter avec leurs députés régulièrement élus, mais c'est précisément parce qu'ils ont fait la preuve de leur intransigence que M. Thatcher, pourtant difficilement soupçonnée de mollesse dans la défense des intérêts britanniques, a décidé de passer par-dessus leurs têtes.

L'accord de 1985 représente le seul pas concret accompli depuis des décennies pour trouver une solution pacifique au conflit. S'il est rejeté par la majorité protestante, il n'a pas pour autant suscité l'enthousiasme des catholiques. Petit à petit, cependant, il semble faire bouger un peu les mentalités et les attitudes. La communauté catholique a apprécié silencieusement cette première reconnaissance de ses liens avec le Sud. Les protestants commencent à percevoir qu'un retour à la situation antérieure est de plus en plus improbable. Le jour viendra peut-être où des hommes tels que M.M. Hendron et Robinson pourront se parler ouvertement sans prendre le risque, comme c'est le cas aujourd'hui, de perdre la vie dans l'aventure.

DOMINIQUE D'HOMBRES.

## AUTRICHE

### Les germanophones tentent de réduire l'enseignement du slovène en Carinthie

VIENNE de notre correspondant

L'extension de conflit qui oppose le gouvernement autrichien à la minorité slovène de la Carinthie du Sud à propos de l'enseignement du slovène prend au dépourvu les autorités. Manifestations à Ljubljana (capitale de la Slovénie) et à Vienne, assises du Parlement européen à Strasbourg : l'Autriche officielle, qui se plait fort bien dans son rôle de « puissance protectrice » pour la population germanophone du Tyrol du Sud, se trouve aujourd'hui fort embarrassée.

Le traité d'Etat de 1955 engage l'Autriche à protéger ses minorités slovènes en Carinthie et en Styrie, créée au Burgenland. La langue slovène et la langue croate sont admises comme langues administratives dans les régions en question. La controverse s'est déclenchée au sujet d'un nouveau « modèle scolaire ». Prévu, selon ses auteurs, pour « améliorer » la qualité de l'enseignement dans les écoles mixtes slovènes-allemandes, il est accusé par ses adversaires de préparer l'« apartheid » en Carinthie du Sud. Limitrophe de la Yougoslavie, cette région possède une minorité slovène de 16 000 membres, soit 3 % environ de la population.

Sur la base de la loi en vigueur, qui date de 1959, l'enseignement bilingue dans les petites classes du primaire de Carinthie du Sud si des enfants sont inscrits en cours de slovène, sans égard à leur nombre. A partir de la quatrième année de primaire, l'enseignement du slovène est dispensé en dehors des heures de classe régulières.

Le nouveau modèle prévoit de séparer les classes des plus de sept enfants non inscrits pour l'enseignement en slovène. Les élèves doivent être répartis entre classes à enseignement bilingue et à enseignement purement allemand. Dans les premières, un « maître assistant », qui ne doit pas obligatoirement avoir de connaissances de la langue slovène, doit s'occuper des élèves qui ne souhaitent pas participer à l'enseignement de cette langue.

### La crainte d'une ségrégation

Pour les représentants des Slovènes, ce modèle ouvre la voie à une ségrégation ethnique. Ils craignent que le nombre de parents demandant un enseignement bilingue pour leurs enfants diminue pour éviter des « pénalités ». Ces dernières années, 19,5 % des 5 682 enfants de

la région concernée, soit 1 107 élèves au total, ont été inscrits en sections bilingues. Les Slovènes dispensent à Klagenfurt, capitale de la Carinthie, d'un lycée slovène fondé en 1957.

L'enseignement bilingue a toujours été sévèrement critiqué par les partisans de la Carinthie, représentés par le Kärntner Heimattreue - qui estiment que les élèves germanophones des classes bilingues n'ont pas un enseignement assez solide en allemand.

En 1984, le Parti libéral (FPÖ) de Carinthie, dirigé par M. Joerg Haider, avait organisé une consultation populaire demandant une révision de la législation scolaire en vigueur qui a recueilli 34 000 voix de soutien. Une commission d'experts et de pédagogues a été chargée d'étudier le problème et s'est mise d'accord sur ce modèle scolaire qui fait actuellement l'objet de controverses. Ce projet doit être voté par le Parlement d'ici à l'été 1988 pour entrer en vigueur au début de l'année scolaire 1988/1989. A la suite de la rempète qu'il a soulevée, le chancelier Franz Vranitzky n'a pas exclu qu'il puisse encore faire l'objet d'« adaptations » en dépit d'un accord à ce sujet entre socialistes, populistes et libéraux.

WALTRAUD BARYLL.

(Publicité)

Quand ça va mal, tout s'emmêle, mais personne ne s'en mêle...

S.O.S. Amitié, c'est un numéro de téléphone. L'Amitié, c'est être au bout du fil, prêt à écouter, comprendre, dire le bon mot au bon moment. Si vous êtes là, ça ira mieux. Dans la région parisienne, 250 bénévoles sont déjà à l'écoute. Nous devons en trouver au moins 80 de plus chaque année. En renforçant cette équipe, vous permettez le déploiement de centaines d'histoires qui sans vous, auraient pu mal finir. Pour offrir votre candidature à l'écoute, écrivez-nous : S.O.S. AMITIÉ, S.O.S. Amitié de France - B.P. 100 - 92105 Boulogne-Billancourt Cedex.

**S.O.S. AMITIÉ**

S.O.S. Amitié de France - B.P. 100 - 92105 Boulogne-Billancourt Cedex.

DEMANDEZ NOTRE SUPPLEMENT







# Amériques

## ARGENTINE : un coup de poker face à l'armée

### Le président Alfonsín promet le lieutenant Astiz tout en recommandant sa mise à la retraite...

BUENOS-AIRES  
de notre correspondante

Le président Alfonsín a décidé, mardi 22 décembre, de promouvoir le lieutenant Astiz au grade de capitaine de corvette tout en recommandant sa mise à la retraite. La partie de bras de fer, qui oppose le gouvernement à la marine depuis le début du mois a pris ainsi de nouvelles proportions. La mesure ne devrait pas avoir d'effet immédiat, car, compte tenu des vacances d'été (dans l'hémisphère sud) qui se prolongeront jusqu'à la fin du mois de février, Astiz ne devrait pas se retirer officiellement du service actif avant trois ou quatre mois.

Tout a commencé lorsque la marine a décidé de promouvoir Astiz en fonction de son ancienneté et de la loi d'amnistie en vigueur. Mais il fallait que le chef des armées, le président Alfonsín, approuve. Décision difficile à assumer, car Astiz est devenu un symbole tant pour l'armée que pour les défenseurs des droits de l'homme qui voient en lui l'homme de la répression lors de la dictature.

Pour faire pression sur le chef de l'Etat, la marine lance ces deux dernières semaines une véritable campagne psychologique : ultimatum, menaces de rébellion ou de démission en bloc des amiraux. Le message était clair : si Astiz n'est pas promu sans condition, c'est la crise. La possibilité d'une mise à la retraite du lieutenant était même, à l'avance, catégoriquement écartée.

Dans le communiqué officiel diffusé mardi soir, M. Alfonsín estime que « le capitaine de corvette Astiz ne doit pas rester en activité en raison de l'incidence négative que son maintien en service pourrait avoir sur la cohésion de la société, ainsi que sur les institutions militaires ». Il rappelle ensuite que la justice ne

l'a pas formellement innocenté des accusations portées contre lui, car il a bénéficié d'une prescription pour la plupart des délits qui lui sont reprochés.

Astiz a été acquitté dans le cas de la disparition de la jeune Suédoise Dagmar Hagelin. Pourtant, des témoins avaient reconnu en lui l'homme qui, en 1977, a froidement tiré en pleine rue sur cette jeune fille de dix-sept ans qui essayait de s'enfuir. Blessée à la tête, elle avait alors été jetée dans le coffre d'une voiture qui, selon d'autres témoins, l'avait conduite à l'Ecole de mécanique de la marine, centre de détention et de torture de la dictature. On ne devait jamais la revoir. La justice se saisi trop tard de cette affaire. Il y avait prescription. Enfin, en ce qui concerne la disparition de deux reli-

giennes françaises, celles de la fondatrice des Mères de la place de Mai et de dix parents de disparus qu'il a tous livrés à la marine, Astiz a évité de justesse de passer en procès grâce à une loi qui exempte de poursuites les subalternes.

#### La lassitude de la population

Si l'on en croit les menaces qu'ils ont proférées ces derniers jours, le vice-amiral Ramon Arasa, chef d'état-major de la marine, seul chef militaire en place depuis l'avènement de la démocratie en 1983, et ses principaux collaborateurs devraient démissionner dans les prochains jours. A moins que tout cela n'ait été qu'un coup de poker. Ce qui semble croire le chef de l'Etat qui affiche une parfaite sérénité. Il

est, en effet, parti comme prévu, en vacances au bord de la mer, à Chacabuco, à 400 kilomètres au sud de Buenos-Aires. Raul Alfonsín n'est pas superstitieux. C'est là qu'il se trouvait à Páques lorsqu'on l'a averti de la rébellion de l'armée de terre. Il était alors revenu à Buenos-Aires en toute hâte.

Depuis, il n'avait guère eu le temps de prendre de vacances. Sa défaite électorale, en septembre dernier, la recrudescence de l'inflation, le nouveau blocage très impopulaire des prix et des salaires, une nouvelle vague de grève générale l'ont empêché. Il semble fatigué. Les Argentins aussi. Plus préoccupés par les difficultés économiques à l'approche des fêtes que par les menaces de l'armée.

CATHERINE DERIVERY.

#### La recherche d'un règlement en Amérique centrale

### Echec des négociations indirectes entre la Contra et les sandinistes à Saint-Domingue

Deux jours après l'offensive de la Contra dans la région minière dans le nord-est du Nicaragua, le ministère de la défense a annoncé, le mardi 22 décembre, que ses forces contrôlaient la situation dans les trois villages de Suiza, la Rosita et Boasaza. Selon Managua, les pertes gouvernementales s'élevaient, pour l'instant, à 76 morts (dont 53 civils), et 24 rebelles auraient

été blessés. La Contra estime, pour sa part, que les sandinistes ont perdu 170 hommes. Enfin, à Washington, un porte-parole du gouvernement d'Etat a rendu responsable le gouvernement du Nicaragua, pour « son obstination à refuser des négociations directes », de l'impasse dans laquelle s'est achevée la réunion de conciliation de Saint-Domingue.

SAINT-DOMINGUE  
correspondance

« Nous sommes dans une impasse, espérons que le temps incitera les deux parties à la réflexion. » Mardi 22 décembre, avant de reprendre l'aviation pour

Managua, le cardinal Miguel Obando Y Bravo n'a pu que constater l'échec de sa tentative de médiation pour parvenir à un cessez-le-feu au Nicaragua. Réunis pour la deuxième fois en moins d'un mois à Saint-Domingue, les représentants du gouvernement sandiniste et de l'opposition armée ne se sont toujours pas mis d'accord sur les condi-

tions d'ouverture d'un dialogue. Malgré les efforts du prêtre nicaraguayen, qui se sont poursuivis tard dans la nuit de lundi à mardi, les deux délégations ont refusé de s'asseoir à la même table dans les locaux prêtés par l'archevêque de Saint-Domingue, Mgr Nicolas Jesús Rodríguez.

Pour le vice-ministre nicaraguayen des affaires étrangères, M. Victor Hugo Tinoco, la réunion a échoué en raison d'une volte-face de dernière minute des « contras » : « Les dirigeants de la Contra avaient accepté, avant de venir à Saint-Domingue, que les négociations aient lieu entre les « conseillers techniques » des deux parties. Au dernier moment, ils ont changé d'avis, visiblement sur ordre de Washington », a affirmé M. Tinoco, avant d'ajouter : « Le président Reagan ne veut pas de cessez-le-feu. Il veut encore de la mort en débattant 8 millions de dollars pour continuer la guerre. Le parlementaire social-démocrate ouest-allemand Hans Jürgen Wichmann, chargé de représenter avec l'avis du nord-américain Paul Richoler, le gouvernement sandiniste, a abondé dans le sens de M. Tinoco : « Nous avons manifesté toute la flexibilité possible, mais l'autre partie n'était pas disposée à dialoguer. »

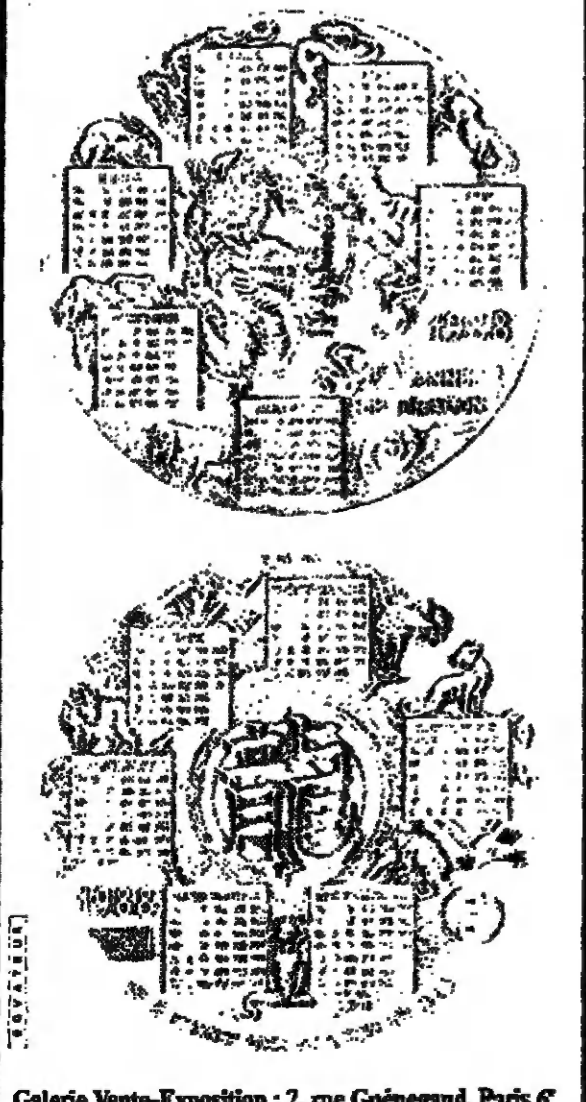
Pour l'opposition armée, c'est l'« intrinsèque sandiniste » qui a fait échouer les discussions de Saint-Domingue. « Nous n'avons pas refusé de parler avec les conseillers étrangers du gouvernement, à condition qu'ils soient accompagnés d'un représentant officiel sandiniste », a expliqué mardi à l'avis M. Jaime Morales Carazo, le porte-parole des « contras ». « Il s'agit d'un problème nicaraguayen qui doit être résolu par les Nicaraguayens. »

Déplorant l'importante offensive militaire de la Contra au Nicaragua, qui « a pesé sur les discussions », le cardinal a également condamné les plans du gouvernement sandiniste visant à porter les effectifs de l'armée et de la milice à 600 000 hommes. « Je n'ai constaté ni volonté politique ni désir sincère de parvenir à un cessez-le-feu », a regretté le prêtre, qui n'a cependant pas perdu tout espoir : de nouvelles discussions se tiendront entre le 7 et le 10 janvier, et une trêve de deux jours sera observée à Noël.

## Offrez l'Art au Quotidien.

Ce signe ne revient que tous les 12 ans dans l'horoscope chinois! Contrairement à ce que vous pourriez croire, le dragon est un animal bienfaisant : il vous protège contre les maux de l'existence! Profitez de l'occasion pour offrir à vos proches cette œuvre réalisée par le graveur OSHIO. Elle existe en version simple ou en version presse-papier.

### Monnaie de Paris Créatrice de Trésors



Galerie Vente-Exposition : 2, rue Guénégaud, Paris 6<sup>e</sup>

LA MONNAIE DE PARIS 11, QUAI CONTI - 75270 PARIS CEDEX 06

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Je désire recevoir :  exemplaire(s) de la médaille calendrier "Année du Dragon" bronze florentin patiné au prix de 270 F TTC - version simple (Ø : 95 mm).

exemplaire(s) de la médaille calendrier "Année du Dragon" bronze florentin patiné au prix de 400 F TTC - version presse-papier (Ø : 95 mm).

Ajouter 20 F de participation aux frais d'expédition.

Ci-joint un chèque de \_\_\_\_\_ F libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de la Monnaie de Paris.

Livraison dans un délai de 4 à 6 semaines. Prix au 1<sup>er</sup> décembre 1987.

## BIBLIOGRAPHIE

### Un ouvrage de Tad Szulc

### « Castro : trente ans de pouvoir absolu »

Un document exceptionnel. La biographie de Fidel Castro la plus complète dont on dispose à ce jour. Aussi convaincant d'abord de saluer la performance de Tad Szulc, correspondant du *New York Times* pendant vingt ans, et l'un des meilleurs commentateurs de politique étrangère des Etats-Unis.

Il a certes bénéficié de facilités particulières. Tad Szulc était à La Havane en 1959, et ses premières conversations avec Castro ont eu lieu cette année-là après le triomphe de la révolution. En 1961, il a accompagné le leader cubain sur le champ de bataille de la baie des Cochons. Puis, en 1985, il s'est installé pendant six mois à Cuba. Il a eu accès aux archives officielles du régime, d'est entretenu à plusieurs reprises avec Castro, qui n'a pas précipité-t-il, rela son manuscrit avant sa publication.

Comme tant d'Américains, Szulc était, en 1959, un sympathisant de la révolution cubaine, qui arborait alors la couleur vert olive des uniformes rebelles de la Sierra Maestra et se présentait comme un mouvement humaniste chassant une dictature corrompue et mûrissante de Batista.

Le journaliste, devenu historien, se veut objectif dans la mesure « où l'objectivité est possible ». Surtout lorsque le modèle est un manuscrit historique. Ce qui peut être considéré comme la seule autobiographie de Castro - rédigée à partir des entretiens avec Carlos Franqui, l'un des compagnons de la première heure, et depuis longtemps dissident et exilé - n'a jamais été publiée à Cuba. Szulc se défend donc d'avoir écrit une biographie officielle ou d'avoir fait un portrait « autorisé ». Et s'il ne cache pas sa admiration, voire sa fascination, pour le leader Maximo, il ne se prive pas de le dénigrer.

Que la personnalité de Castro soit complexe ne surprendra pas grand monde. On ne gouverne pas aussi longtemps, et sur autant de pays, impunément. Szulc dépeint un « romantique intraitable, doté d'une imagination étourdissante, un rebelle imprévisible », un « héros pour la plupart des pays du tiers-monde », bien que le prestige de la révolution cubaine ait singulièrement décliné, mais aussi un « dictateur implacable et fourbe, qui a trahi la démocratie libérale au nom de laquelle il avait d'abord rallié des millions de Cubains à sa cause ». Castro, selon Tad Szulc, se serait suscité lui-même, mais seulement la haine ou l'admiration.

#### Un livre de détails inédits

Mais en fait, le portraitiste ne cesse de faire état de sa perplexité. Au terme d'un si long travail, il s'en excuse presque en écrivant : « On ne saura peut-être jamais la vérité pleine et entière sur le marxisme de Fidel, de même que l'on ne peut prévoir ce qu'il en dira à l'avenir. » Ce livre, ajoute-t-il, « le point de paradoxe et des contradictions » et il n'hésite pas à faire des déclarations « contraires à la vérité ».

Autre surprise : l'auteur affirme qu'il n'est pas question dans son livre « d'une histoire de la révolution cubaine » et c'est la raison pour laquelle il a écrit « d'étudier en profondeur les réussites et les échecs qui ont accompagné ce grand événement historique ». Il est pourtant évidemment impossible de dissocier l'homme-Castro de sa trajectoire politique, de sa place dans l'histoire de Cuba sur la scène internationale depuis près de trois décennies. Tad Szulc ne considère donc qu'une partie relativement modeste de son ouvrage aux « trente années de pouvoir absolu » en résumant d'ailleurs parfaitement la période de consolidation du régime castriste, de 1964 à 1986.

La trajectoire d'avant la conquête du pouvoir en 1959, de la naissance

dans une famille aisée en passant par les études universitaires brillantes et tumultueuses, la participation modeste au *Escuadro* de 1948 en Colombie, l'attaque manquée contre la caserne Moncada de Santiago, la prison, l'exil, la préparation au Mexique du débarquement à bord du *Granma*, la lutte de guérilla dans la Sierra Maestra - toute cette période de *Seis años* avec *Dringo* du jeune Fidel est décrite avec un luxe de détails, dont beaucoup sont effectivement inédits.

Mais Szulc délaie quand même l'ascension pour le pouvoir lorsqu'il aborde cette année 1959, cruciale, puisqu'elle a « marqué la mise en œuvre d'une stratégie décidée à Cuba un Etat marxiste-léniniste financé en partie par l'URSS », mais, toujours selon Szulc, « modelé en dernière analyse par Fidel lui-même ». Depuis quand ? L'auteur, il est vrai, avoue sa perplexité. Sans doute écrit Tad Szulc, en 1985 « après l'échec de la grève générale à La Havane ». « Castro, écrit-il, prit à lui seul la décision historique que la révolution conduirait à l'établissement du socialisme, puis du communisme à Cuba. » Il accorde ainsi un point important à ceux qui ont toujours minimisé le rôle des Etats-Unis, en 1959, dans le glissement de la révolution cubaine vers le bloc communiste.

En revanche, il affirme que la décision d'envoyer des troupes cubaines en Angola a été prise personnellement par Fidel, en toute indépendance, un acte « d'audace et de fiabilité politique », dit-il. Il confirme également, ce que l'on savait pour l'essentiel, que les relations entre Cuba et l'URSS sont longtemps restées envenimées par l'accord conclu entre Washington et Moscou pour mettre fin à la crise des fusées de l'automne 1962, qui mit la seconde au bord de l'apocalypse nucléaire. « Mais finalement, dit aujourd'hui Castro, que l'accord soviéto-américain prévoyait aussi le retrait des missiles nucléaires Jupiter installés par l'armée américaine en Turquie... »

Qu'aurait-il pu dire de plus ? Ce livre, écrit par l'URSS ? Cette question, Szulc ne répond pas davantage de manière catégorique, mais il semble persuadé que Fidel dispose encore d'une certaine marge de manœuvre. C'est sur le bilan de la révolution que la sévérité est la plus grande. L'échec de trois pages est un brutal constat d'échec, admis en partie par Fidel lui-même. Dégradation de l'économie malgré l'aide soviétique estimée à 4 milliards de dollars par an, corruption administrative, marché noir, perte de la mystique révolutionnaire chez les jeunes, chômage.

Szulc conclut : « Curieusement Cuba semble exporter sa population plutôt que sa révolution », en rappelant l'exode de Mariel (cent mille Cubains autorisés à partir pour la Floride en 1980).

Son ouvrage est enfin très discret, et on le regrettera, sur l'ampleur de la révolution politique. Une petite voix, modeste et fragile, ne peut rétablir l'équilibre, mais rappelle que la question n'est pas résolue. C'est la voix de Martha Freyre, ancienne représentante de Cuba à l'UNESCO, ancienne directrice de l'hôpital national de La Havane, auteur d'un livre sur Castro elle aussi. Martha Freyre, militante de la première heure aux côtés de Fidel, a été condamnée à vingt-neuf ans de prison en 1977 pour avoir osé se qualifier classiquement Cuba. Elle a été libérée en 1979, grâce à une campagne internationale et vit maintenant à Madrid. Son témoignage sur l'univers carcéral de son pays est d'autant plus éloquent qu'il est secret.

MARCEL REBERGANG.  
« Castro - trente ans de pouvoir absolu », par Tad Szulc, Payot, 622 pages, 178 F.  
« En route, Fidel », par Martha Freyre, Denoel, 191 pages, 110 F.

### COURS DE LANGUES

PORTUGAIS - BRÉSILIEN ESPAGNOL QUECHUA ANGLAIS

TEL 45 41 39 60

21 bis, rue des Plantes 75014 Paris

# PEUGEOT

## Darl'mat

Le concessionnaire dans la course du 146 boulevard de Grenelle à Paris 15<sup>ème</sup> ☎ 45 75 62 80, vous souhaite de joyeuses fêtes et une Heureuse Année.



# Afrique

## ZIMBABWE : accord politique à Harare

### Un « pacte d'unité » prévoit la création d'un parti unique

NAIROBI  
de notre correspondant  
en Afrique orientale

M. Robert Mugabe, le premier ministre zimbabwéen, a de la suite dans les idées. En signant, le mardi 22 décembre, à Harare, un « pacte d'unité » avec son parti, l'Union nationale africaine du Zimbabwe (ZANU), et celui de M. Joshua Nkomo, son vieux rival politique, l'Union populaire africaine du Zimbabwe (ZAPU), il réalise un rêve qui lui tenait, depuis toujours, à cœur, à savoir mettre en place, dans son pays, un système de parti unique.

L'accord, en dix points, prévoit notamment que la ZANU et la ZAPU formeront, désormais, un seul parti, dénommé ZANU-PF (Patriotic Front) et que M. Mugabe en sera le président. Il est, d'autre part, précisé que cette nouvelle formation s'emploiera à pousser le pays « sur la voie du socialisme ». Les instances des deux partis devront se réunir pour mettre en œuvre ce pacte « dans les délais les plus courts possible ».

Signé en décembre 1979, à la veille de l'indépendance officielle du pays, les accords de Lancaster House faisaient obligation à M. Mugabe de s'en tenir, pendant dix ans, à la règle du multipartisme. Mais le premier ministre zimbabwéen ne désespérait pas d'amener à ses vues M. Nkomo, en l'associant aux affaires de l'Etat. Cette cohabitation fut de courte durée puisque son rival politique fut chassé du gouvernement, en février 1982, pour complot contre l'Etat.

Quelques représentants de la ZAPU continuèrent de siéger aux côtés de M. Mugabe qui se sépara des deux derniers en novembre 1984, rejetant ainsi complètement dans l'opposition une formation accusée par lui d'être de mèche avec les « dissidents », tenus pour responsables de l'insécurité dans la province de Matabeleland. Dès 1983, pourtant, des négociations avaient été engagées avec la ZAPU pour qu'elle se fonde dans une « grande ZANU », mais elles avaient, très vite, buté sur les exigences jugées alors « exorbitantes » de M. Nkomo.

Au lendemain des élections législatives de juillet 1985, au cours desquelles la ZANU se montra incapable de ravir à la ZAPU un seul des quinze sièges de son fief du Matabeleland, M. Mugabe réalisa qu'il était vain d'attendre, à court terme, un « dépeçage » de cette opposition qui s'appuyait sur l'ethnicité de base, et que mieux valait donc ten-

ter de conclure avec elle une sorte de « paix des braves ».

Un obstacle de taille avait pour parler était levé en décembre 1986 avec la libération du général Daniso Dabengwa, héritier présomptif de M. Nkomo et chef de la ZIPRA, l'ancienne armée de la ZAPU. Il n'empêche que l'insécurité dans le Matabeleland ne connaissait pas de trêve. A la mi-novembre, Richard Gwesela, un chef rebelle, était tué dans une embuscade mais, quelques jours plus tard, seize Blancs et quatre Noirs étaient massacrés dans une ferme, près de Bulawayo.

### Un régime présidentiel

Malgré tout, M. Mugabe avait hâte de clore ces discussions. Ne sera-t-il pas élu, le 30 décembre, chef de l'Etat du Zimbabwe à la faveur d'un amendement constitutionnel, qui vient d'être adopté, en pays, un régime présidentiel ? En fait, M. Mugabe avait fait entendre, au Parlement, la suppression de la représentation séparée de la communauté blanche, qui, selon les accords de Lancaster House, disposait de vingt sièges à la Chambre des députés et de dix sièges au Sénat. Toutes les réformes que le premier ministre avait souhaitées ont été réalisées. Dès lors, le Zimbabwe n'est plus un cas particulier en Afrique. Reste à savoir si le ralliement de M. Nkomo entraînera celui de tous ceux qui, de près ou de loin, se réclament de lui — « dissidents » ou non — et si donc le pari de la sécurité et de la paix sera gagné.

JACQUES DE BARRIN.

● TUNISIE : retour de la veuve de Salah Ben Youssef. — M<sup>me</sup> Soufia Ben Youssef, veuve de Salah Ben Youssef, ancien secrétaire général du néo-détour et rival de M. Habib Bourguiba, est rentrée, mardi 22 décembre, à Tunis, après plus de trente ans d'exil au Caire. Elle ne devrait rester qu'une dizaine de jours en Tunisie, où elle sera reçue par les plus hautes autorités, et rendra visite aux membres de sa famille et de celle de son mari.

Salah Ben Youssef fut l'un des fondateurs du Néo-Détour — devenu en 1984 le Parti socialiste destourien (PSD au pouvoir) — dont il devait être exclu en 1955 à la suite de divergences avec M. Bourguiba. Assassiné en 1981 à Francfort, il fut enterré au Caire. Dans un communiqué publié à Paris, le mouvement youssefiste demanda « le rapatriement en Tunisie de la dépouille » de son leader, ainsi que l'ouverture d'un procès contre ses assassins. — (AFP).

# Diplomatie

## La visite du chef de l'Etat à Djibouti

### M. Mitterrand souligne l'importance de la présence française dans la région

DJIBOUTI  
de notre envoyé spécial

Aux yeux de la France, Djibouti n'est pas un pays africain tout à fait comme les autres. Il régit entre la jeune République et son ancienne métropole une sorte d'amitié, attentive, fondée sur un contrat de confiance qui donne à leurs relations une patine particulière, que l'on retrouve rarement ailleurs, sur le continent noir.

Le poids de l'histoire, le rôle économique prépondérant que continue à jouer l'ex-métropole, la présence cruciale de quelque dix mille Français, dont trois mille six cents militaires, ont tous contribué à élever Djibouti, à cette spécificité française d'aujourd'hui que l'on appelle « territoire d'outre-mer ».

Ce pacte de confiance, M. Mitterrand et son hôte, le président Hassan Gouled, ont tenu à le réaffirmer avec force lors de la dernière journée du voyage officiel à Djibouti du chef de l'Etat français.

Lorsque le Concordat présidentiel, s'est posé, dans la soirée, sur la piste de l'aéroport d'Ambohi, M. Mitterrand reprenait contact avec un pays qu'il n'avait pas visité depuis plus d'un quart de siècle. Dans les rues de Djibouti, une foule chaleureuse et bon enfant scandait le nom du premier président de la République.

### CAMBODGE

#### M. Chirac soutient « la courageuse action personnelle » du prince Sihanouk

A l'issue d'un dîner offert en l'honneur du prince Sihanouk, le mardi 22 décembre à Matignon, M. Jacques Chirac a annoncé que le gouvernement français maintiendrait les locaux de l'ancienne résidence de l'ambassadeur du Cambodge en France « à la disposition du prince ». Le premier ministre, auquel s'étaient joints MM. Jean-Bernard Raimond et Didier Barthelemy, respectivement ministre et secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a également affirmé la « courageuse action personnelle du prince Sihanouk pour rendre à son pays la paix, l'indépendance et la démocratie ».

A Moscou, la veille, le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chirakozidze, et son homologue vietnamite, M. Nguyen Co Thach, se sont entretenus du Cambodge. Ils se sont notamment félicités, selon l'agence Tass, de l'annonce du « dialogue politique entre les parties belligères ». Dimanche, lors d'une réunion avec ses collègues à Rostov-en-France, le prince Sihanouk avait, dans un discours, dénoncé « le refus de Hanoi d'envoyer auprès de moi des personnalités vietnamiennes avec qui je pourrais discuter du problème Cambodge-Vietnam ».

#### Moscou se dit « optimiste » sur le thème d'un sommet sino-soviétique

Pékin. — L'URSS refuse les conditions posées par la Chine pour organiser un sommet entre le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, et le principal dirigeant chinois, M. Deng Xiaoping, mais reste optimiste quant à sa tenue, a affirmé, mardi 22 décembre à Pékin, le vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Igor Rogatchev.

Dans une conférence de presse à l'ambassade d'URSS à Pékin, M. Rogatchev a affirmé que Moscou n'acceptait pas la demande de M. Deng de faire pression sur le Vietnam pour qu'il retire ses troupes du Cambodge, une condition qu'il a posée il y a un an et une nouvelle fois le mois dernier pour le thème d'un sommet avec M. Gorbatchev.

« Nous n'avons accepté aucun préalable », a-t-il déclaré. Mais « nous sommes optimistes et nous pensons qu'une rencontre entre les dirigeants soviétique et chinois aura lieu à terme », a-t-il ajouté.

M. Rogatchev, qui a séjourné à Pékin lundi et mardi pour informer la Chine des résultats du sommet américano-soviétique et de la signature du traité pour l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire, a indiqué par ailleurs que les deux géants communistes reprendraient leurs négociations frontalières le 20 janvier à Moscou.

veau ici depuis la proclamation de l'indépendance en juin 1977. M. Mitterrand et M. Gouled se connaissent de longue date et s'apprécient visiblement. Entre eux, le courant passe. Peu de dirigeants africains peuvent se vanter d'avoir reçu du président français un hommage public aussi appuyé que celui qui fut rendu à M. Gouled, mardi, après le dîner officiel du Palais du peuple de Djibouti, un édifice construit par les Chinois. Multipliant les compliments, M. Mitterrand salua son hôte « l'artisan de l'indépendance » de Djibouti et « le maître ouvrier de son unité, un sage de l'Afrique de l'Est unanimement écouté et respecté ». « Vos avis comptent », ajouta-t-il, en faisant allusion aux rituels sommets franco-africains dont M. Gouled est l'un des plus fidèles participants.

M. Mitterrand fut particulièrement applaudi lorsqu'il rappela le sacrifice, pendant la Grande Guerre, des « héros du bataillon somali décimé devant Verdun ».

Chez M. Gouled, l'affabilité serena n'exclut pas la fermeté de quelques certitudes. Et d'abord, celle d'avoir fait le bon choix en signant, en juin 1977, avec la France un accord de défense garantissant la sécurité de Djibouti face à la convoitise de ses deux voisins, la Somalie et l'Ethiopie. Il l'a répété mardi en saluant la France dont, a-t-il dit, « nous avons voulu le maintien de sa présence sur notre sol sous les

formes les plus diverses et qui respectent scrupuleusement ses engagements ».

Connu pour sa méfiance viscérale envers les idéologues et les dogmatismes, l'essentiel africain, il ajouta : « Cette situation ne semble pas convenir à certains esprits éclairés ayant pour seule préoccupation de faire et de refaire le monde. Nous nous félicitons de notre choix ». Et il lança à son hôte, avec un brin de malice : « Ce soir, les nomades vous accueillent ».

### Solidarité avec l'Afrique

Lors de leur premier tête-à-tête, les deux présidents avaient surtout parlé économie. M. Gouled demanda à son hôte que la France contribue plus généreusement à l'exploitation de l'énergie d'origine géothermique sur laquelle Djibouti fonde de grands espoirs. Le chef de l'Etat devait se rendre mercredi matin sur le site d'un forage dans la région du lac Assal. S'agissant plus généralement de l'aide bilatérale, M. Mitterrand n'a publiquement promis. Les dirigeants djiboutiens sont d'ailleurs assez au fait des réalités de la collaboration française pour savoir que leur hôte ne tient plus les cordons de la bourse.

Second thème majeur du voyage présidentiel à Djibouti : le rôle vital de l'armée française dans le Golfe et l'Océan Indien. Sans trop déflorer un sujet qu'il devait développer plus

longuement mercredi lors de son séjour au large de Djibouti, sur le porte-avions Clemenceau, M. Mitterrand a souligné l'importance que revêt à ses yeux la présence française dans cette région, au cours de la visite de la base interarmes française d'Ambohi.

S'adressant aux officiers, il leur a déclaré : « En regardant vers l'Océan Indien, vers le golfe arabo-persique, et plus loin encore, vous tenez une position essentielle et vous assurez un service essentiel et représentatif de l'ensemble des forces armées ». Il reprit ce thème un peu plus tard devant la communauté française de Djibouti qu'il recevait à la résidence de l'ambassadeur : « Djibouti, a-t-il dit, est l'un des points principaux de la France, troisième puissance militaire au monde, assure sa présence sur la planète ». Parmi l'assistance, deux invités personnels du président à ce voyage ne passèrent pas inaperçus : M. Olivier Sira, qui, d'habitude, négocie avec les leaders djiboutiens l'accès à l'indépendance de l'ancien territoire d'outre-mer, et le lieutenant-colonel Proust. Ce dernier avait mené à bien, en janvier, 1976 une des premières opérations du GIGN djiboutiens qui, avec la complicité du gouvernement mogadiscien, avait retenu en otage un autocar d'écoliers.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

# Asie

## CHINE : les suites du procès de Shanghai

### Durcissement à l'égard des contestataires installés aux Etats-Unis

PÉKIN  
de notre correspondant

La police de Shanghai a expulsé, le mardi 21 décembre, un membre de l'organisation d'opposition en exil, l'Alliance démocratique chinoise, qui tentait d'effectuer une démarche auprès des autorités le jour même où prenait fin le procès d'un autre contestataire accusé d'appartenir à ce groupe (le Monde du 23 décembre). L'ordre d'expulsion hors du territoire chinois frappant le territoire de Shanghai, a été révisé, dimanche, par un quotidien de Shanghai, le Wenku Bao. Selon le journal, l'intéressé était arrivé le 19 décembre des Etats-Unis à Shanghai avec un visa de tourisme, mais avait approché les autorités, mais sans succès, en présentant un « ordre de mission » de l'Alliance démocratique chinoise signé de son président, M. Wang Bingzhang, qui vit à New-York. Le journal shanghaien ne précise pas la teneur des

démarches que M. Qian Da entreprenait mais qui ont, de toute évidence, à voir avec le procès de M. Yang Wei, condamné à deux ans de prison pour sa participation au mouvement contestataire. Dans le prétoire, un public composé surtout de jeunes gens visiblement issus du milieu universitaire suivait attentivement le procès de la Cour.

Il fait peu de doute que la publicité donnée à ce procès et l'expulsion simultanée de l'exilé vident du groupe d'opposants en exil vient à la fois à marquer l'agacement de la Chine envers les soutiens dont bénéficient les contestataires aux Etats-Unis et à effrayer les sympathisants de ceux-ci dans le monde universitaire chinois. L'affaire survient, en outre, à un moment où la reprise des contacts familiaux avec les Chinois de Taiwan risquent de favoriser des activités de contestation au sein d'un monde étudiant sur lequel le régime chinois dispose d'une emprise idéologique très faible.

FRANCIS DERON.

### AFGHANISTAN

#### Les Soviétiques sont engagés dans de durs combats à Khost

De violents combats continuent de se dérouler dans la région de Khost, à 120 kilomètres au sud-est de Kaboul, où les forces soviéto-afghanes tentent de rompre le siège de la ville encerclée par la résistance depuis plusieurs années (le Monde du 22 décembre). Selon des diplomates occidentaux et un poste au Pakistan, les résistants ont abattu deux hélicoptères et détruits des blindés. Des sources proches de la résistance affirment, de leur côté,

que les soldats soviétiques engagés dans les combats se comptent à présent par milliers. Les diplomates occidentaux ont confirmé, pour leur part, qu'un convoi soviétique, qui tentait de rejoindre Khost la semaine dernière, est tombé dans une embuscade. En revanche, on ignorait encore, le mardi 22 décembre, si les résistants pourraient poursuivre leur siège de la ville sous les bombardements de l'aviation et de l'artillerie soviétiques.

#### Un diplomate français a rendu visite à Alain Guillo

Entre-temps, le chargé d'affaires français à Kaboul, M. Lambert, a été « autorisé, mardi, à exercer son droit de visite » auprès d'Alain Guillo, et il s'est entretenu pendant quarante-cinq minutes avec le journaliste français détenu depuis sept ans en Afghanistan, a annoncé, mardi à Paris, le porte-parole du Quai d'Orsay, M. Guillo, a-t-il ajouté, s'est déclaré « en bonne santé ». M. Lambert était accompa-

gné du médecin de l'ambassade de France à Kaboul. Le porte-parole a également indiqué que le diplomate français avait remis au prisonnier les messages et les colis qui lui étaient destinés. Radio-Kaboul a fait état, mardi soir, de cette rencontre. A Paris, l'association Les amis d'Alain Guillo organise, mercredi à 15 heures, une manifestation symbolique de protestation devant l'ambassade soviétique.

(Publicité)

Glen ceci, Glen cela, méfiez-vous, tous les "Glen" ne sont pas des "Glenlivet".

Toute la différence entre un Glen machin importé par tanker et un "pure single highland malt" de la plus vieille distillerie d'Ecosse vous est expliquée page 11.

A consommer avec modération

### salons en cuir, copies

d'anciennes et matelassées sont le plus souvent vendues 3 fois leur prix d'achat, pas étonnant qu'après nos fêtes magiques et notre semaine de défilé dans les troupes de l'expédition de défilé-vente de Paris, 51, rue de Lagny (9<sup>e</sup>). - Tél. : 43-72-13-91. - M<sup>me</sup> Parle-Vicennes. - Sélectement par PARIS PAS CHER.

### SRI-LANKA

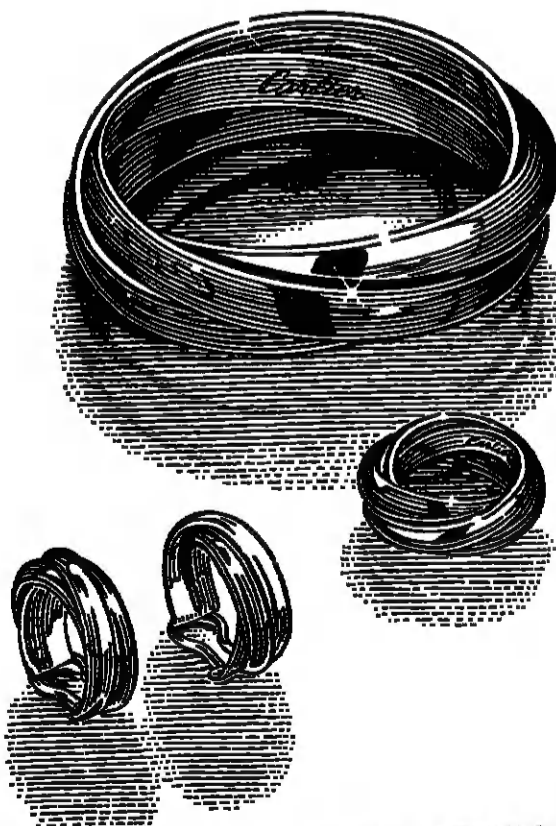
#### Assassinat du président du parti au pouvoir

Le président du Parti national unifié, le pouvoir à Sri-Lanka, M. Harsha Abeywardene, a été assassiné, le mercredi 23 décembre, à Colombo, avec deux de ses gardes du corps et son chauffeur par des inconnus, a annoncé la police. M. Abeywardene, un proche du président Jumas Jayewardene, a été agressé alors qu'il quittait son domicile en voiture. Celle-ci a été criblée de balles par deux tireurs, qui ont également lancé des grenades contre le véhicule. La police soupçonne des extrémistes cinghalais d'être responsables de l'attentat.

D'autre part, M. Gandhi a déclaré, mardi à Madras, qu'« aucune date n'avait été fixée pour le rapatriement des troupes indiennes à Sri-Lanka ». Le premier ministre indien entendait ainsi couper court aux rumeurs selon lesquelles les troupes indiennes auraient pu être rapatriées au début de 1988. — (AFP).

● PHILIPPINES : le naufrage de la Dona-Paz. — Des pêcheurs ont recueilli en mer, mardi 22 décembre, un garçon de cinq ans, encore en vie, à une quarantaine de kilomètres du lieu de la collision survenue deux jours plus tôt entre le ferry Dona-Paz et le pétrolier Victor. Ce serait le vingt-septième survivant. D'autre part, cent vingt et un corps brûlés et méconnaissables avaient été retrouvés, mercredi, en début d'après-midi, ont indiqué les services chargés des opérations de sauvetage. — (AFP).

# Cartier



Les bijoux Cartier sont en vente exclusivement dans les joailleries Cartier et les boutiques Cartier de Paris. Un certificat authentifiant leur authenticité les accompagne.

13 RUE DE LA PAIX, PARIS  
42.61.58.56

astro : trente ans pouvoir absolu

Peugeot  
Dart



# Politique

## Après le vote du budget de la région Champagne-Ardenne

### Les socialistes débattent sur les alliances de l'après-mai 1988

Le budget de la région Champagne-Ardenne, présidée par M. Bernard Stasi (CDS), a été adopté, le mardi 22 décembre, grâce à la non-participation au vote des élus socialistes. Seuls les communistes et le Front national ont voté contre. Les conseillers régionaux socialistes sont donc en désaccord avec la majorité du bureau exécutif national du PS qui leur avait demandé de voter contre le budget de M. Stasi, mais ils sont en accord avec la position minoritaire exprimée par le premier secrétaire de leur parti, M. Lionel Jospin.

Parmi les dirigeants du PS qui étaient favorables à un vote contre, M. Pierre Mauroy se félicite que la « discipline » ait été respectée, et observe que les socialistes de Champagne-Ardenne se sont « appuyés essentiellement sur

des considérations régionales ». Les autres tenants du vote négatif persistent. Ils manifestent une certaine inquiétude pour l'avenir. M. Pierre Joxe a précisé qu'il n'a « pas changé d'avis » (sur la nécessité de voter « contre les budgets de la droite »).

M. Jean Popereau regrette que les conseillers régionaux PS aient « sous-estimé » le fait que leur soutien indirect à M. Stasi était interprété comme « un premier geste vers un autre type d'alliance ». M. Jean-Pierre Chevènement dénonce une « manipulation » et ajoute : « Il y a les amonches auxquelles il faut pardonner car ils ne savent pas ce qu'ils font et il y a les habiletés qui préparent les recompositions de demain ».

A l'inverse, les rocardiens, qui soutiennent la position de M. Lionel Jospin, se félicitent,

comme l'ont fait MM. Robert Chapuis et Gérard Fuchs, de cette position « de bon sens » et appellent à ne pas confondre « ancrage à gauche » et « sectarisme ».

Dans la majorité, certaines réactions peuvent nourrir les inquiétudes des membres de la « coalition des non ». Ainsi, M. Michel Giraud, président RPR de la région Ile-de-France, estime qu'« au-delà de sa victoire au deuxième tour des présidentielles, la majorité devra se mouvoir, accueillante (...) vis-à-vis de tous ceux qui, au nom de l'intérêt général, refusent les tentations extrêmes ». M. Pierre Méhaignerie, membre du CDS comme M. Stasi, remarque que « des dirigeants du PS appellent aujourd'hui à voter « inactivement » contre tout projet, quel qu'il soit, venant de la droite et du centre », faisant preuve

d'« un sectarisme insupportable pour des millions de Français ».

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR juge que l'attitude des socialistes en Champagne-Ardenne est « positive » et « profitable pour tout le monde ». Cette attitude lui « paraît de nature à mettre les actes des socialistes en conformité avec leurs paroles et leurs convictions ».

M. André Lajoie, candidat du PCF à l'élection présidentielle, dénonce l'« insupportable hypocrisie » du PS et M. Jean-Yves Le Gallou, président du groupe FN au conseil régional d'Ile-de-France, juge que le RPR, l'UDF, le PS, c'est « bonbon rose et rose bonbon ».

### La décentralisation... sur le terrain

REIMS  
de notre correspondant

« Si nous avions pris une autre position, nous aurions apporté de l'eau à d'autres moulins : laissons les moulins tourner... » Ainsi s'est exprimé, d'un ton détaché, M. Jean-Claude Fontalirand, au nom des socialistes, après le vote du budget de Champagne-Ardenne, à la faveur de la non-participation au scrutin du groupe socialiste.

Il traduit, de toute évidence, la volonté sans cesse soulignée — au cours du débat très court — manifestée par ses amis de se défaire de considérations générales, en particulier de la consigne adressée par la direction nationale du PS, une « invitation » à voter contre, jugée déplacée par les élus de Champagne-Ardenne.

Il est même permis de se demander si cette consigne ne les a pas incités en dernier ressort à prendre le contre-pied de Paris. Plus sûrement, les élus socialistes de Champagne-Ardenne ont voulu administrer la preuve que la décentralisation se vit et se fait dans les régions.

Il est vrai que les moulins médiatiques vont tourner de plus belle, ne serait-ce que parce que l'attitude du PS, une abstention déguisée, permet à M. Bernard Stasi (UDF-CDS) de faire passer son budget sur le fil du rasoir.

La position des socialistes est demeurée longtemps indécise, les divisions qui minaient le groupe, et qui s'exerçaient au-delà des clivages de sensibilités, n'ont pu être aplanies qu'au nom de la discipline du parti. Jusqu'au dernier moment, les parti-

sans d'un vote hostile ne désespéraient pas de renverser la vapeur.

M. Hubert Carpentier, conseiller général de Reims membre du courant A (mitterrandiste), se déclare mécontent de cette décision qui, selon lui, laisse croire, après leur abstention de 1987, que les socialistes se sont, une nouvelle fois, fait piéger par la droite classique. M. Ghislain Toutain, député de la Marne proche de M. Chevènement, marque également un désaccord clair et net.

Quant à M. Fontalirand, qui peut se targuer d'avoir préservé la cohésion du groupe, il explique que le soul de ne pas bloquer l'institution régionale a guidé le choix final, tout en assurant n'avoir pas conclu « un pacte de gestion » avec l'exécutif.

Autour de lui, il est admis que les « avancées significatives » consenties par le président de la région, selon l'expression de M. Jean-Pierre Bouquet, ont pesé dans la balance. Pourtant, M. Stasi ne voit pas lâcher du lest au PS et affirme n'avoir suivi que les seuls avis des commissions de l'Assemblée.

Ce n'est, bien sûr, pas le sentiment de M. Bruno Subtil (FN), aux yeux duquel le président centriste « dirige la Champagne-Ardenne vers la gauche », et récusé « la majorité de gestion anti-marxiste » réclamée par la formation d'extrême droite.

Le RPR, enfin, par la voix de M. Michel Sobasica, a rappelé « sa loyauté en toutes circonstances » et, par le canal de M. Bruno Bourgeois, a contesté avoir observé « un quelconque immobilisme » au cours des débats.

D. L.

### Discipline...

Le pire a été évité. Le pire, c'est été, pour le PS, que pour la seconde fois en deux semaines les élus socialistes se divisent sur un vote public, surtout avec tout le battant qui entoure ce vote. La discipline est la force principale des armées et une bonne partie de la force de partis politiques. Quant au fond du vote, l'enjeu, paradoxalement, était moindre, même si ce parti, qui décide le contraire de ce que veut le premier secrétaire, pour n'être finalement pas suivi par la base, doit donner une drôle d'impression.

Dans cette histoire à la fois exemplaire et absurde, presque de bout en bout, M. Mauroy, partisan d'un vote contre (qui, en bonne logique, aurait entraîné un rejet du projet de budget présenté par M. Bernard Stasi), craignait bien plus une division du groupe socialiste qu'une adoption dudit budget.

M. Jospin, qui se savait pourtant minoritaire, était, lui, le principal partisan d'un vote en bonne et due forme. Anticipation audacieuse ou hasard heureux, le premier secrétaire du PS a gagné le pari qu'il avait fait mercredi.

Minoritaire et isolé la semaine dernière face aux « défilants » du PS, il voit aujourd'hui le groupe socialiste du conseil régional de Champagne-Ardenne faire, avec la participation exceptionnelle et efficace de M. Stasi, un pied de nez aux mêmes « défilants » qui se retrouvent en position d'erreurs arrosés.

Certes, M. Jospin, tenu par ses fonctions, avait souhaité que la position majoritaire du bureau exécutif (vote contre le budget) soit respectée par les socialistes de Champagne-Ardenne. Mais, en son for intérieur, il doit être doublement satisfait : d'abord pour le bon tour joué à ses contradicteurs. Ensuite, parce que les conseillers régionaux de Champagne-Ardenne, en lui donnant raison, adoptent la seule position capable, selon lui, d'assurer au PS « une cohérence morale et politique » face à l'opinion, à l'égard du problème. Le Pen. Enfin — mais on entre là dans le domaine des

suppositions plus risquées — peut-être juge-t-il qu'une telle position permet de ne pas insulter l'avenir.

Encore faut-il ne pas exagérer la portée de cet épisode. M. Stasi a seulement fait payer les pots cassés du calendrier de l'Ile-de-France. Si le calendrier avait inversé l'ordre de passage des budgets, la face de la (petite) histoire aurait probablement été changée.

Parmi les partisans nationaux du vote contre, c'est M. Chevènement qui sort le plus touché de cette histoire. A la différence des autres membres de la « coalition des non », il avait pesé de tout son poids politique et fait monter sciemment le ton pour appuyer sa position. En outre, le dirigeant de l'ex-CERES est désavoué dans une région où la Marne et la Haute-Marne comptent parmi ses poids forts. Mauvais présage, alors que les militants de l'ensemble du pays sont appelés à voter sur différents textes, dont celui de M. Chevènement, dans la perspective de la convention nationale du mois de janvier.

Face à ses pairs, M. Jospin a perdu un point, le mercredi 16 décembre, lors de la délibération du bureau exécutif. Il en a gagné deux, moins d'une semaine plus tard, lors du vote du budget de la région Champagne-Ardenne. Mais cette victoire n'est pas sans risques. Certains dirigeants du PS — on pense à MM. Mauroy, Fabius, Chevènement, Popereau — qui avaient déjà l'impression d'avoir été « piégés », ne pardonneront probablement pas de sitôt cet épisode à M. Jospin. Et si le premier secrétaire du PS a souhaité prendre date vis-à-vis de l'opinion, eux peuvent vouloir prendre date vis-à-vis du parti.

M. Jospin a toujours voulu représenter le point « moyen », le pôles centraux du PS. Une partie des dirigeants socialistes l'accusent déjà de « dérive droite ». Le débat sur l'alliance de l'après 88 promet d'être chaud.

JEAN-LOUIS ANDREANI.

### POINT DE VUE

#### Les gribouilles du recentrage

par Michel Charzat  
membre du secrétariat national  
du Parti socialiste,  
député de Paris

L'ABSTENTION des élus socialistes de Champagne-Ardenne est la conséquence d'une série d'inconsciences.

En Ile-de-France, le budget de la région pour 1988 était dans la lignée de celui de 1987 qui avait été négocié entre l'exécutif régional (RPR-UDF) et le Front national. Pour avoir blanchi la droite en Ile-de-France, alors que celle-ci n'aurait pas pu peaufiner avec le Front national, notamment au Conseil de Paris, des conseillers socialistes ont créé une confusion inacceptable.

Le bureau exécutif a réagi, par un vote clair, que les socialistes ne devaient pas cautionner l'acte politique fondamental que représente le vote d'un budget.

Il est regrettable que, au plus haut niveau de sa direction, la volonté ait ensuite manqué pour faire appliquer, en Champagne-Ardenne, cette orientation.

On me dira : M. Stasi n'est pas M. Giraud. Certes, c'est un homme sympathique ; mais il soutient M. Raymond Barre et vote la confiance à M. Jacques Chirac. Demain, au second tour de l'élection présidentielle, on ne pourra plus continuer à mystifier les Français. Il faudra bien choisir entre le candidat de la droite et celui de la gauche.

Ces inconsciences multiples créent une situation préoccupante. Comment demain expliquer sur le terrain, face au mécontentement que provoque la politique régionale et nationale de la droite, que les socialistes y sont opposés alors qu'ils ont accepté, en fait, de faire passer ces budgets ?

Chantage de crise ? C'est ce même chantage que M. Jacques Chirac et son gouvernement ont fait à chaque prise de position du prési-

dent de la République lorsque celui-ci a refusé certaines ordonnances et affirmé sa différence. M. François Mitterrand, lui, n'a pas eu peur.

Depuis quelques jours, se fait entendre un tintamarre qui cherche à exploiter ces coups. On connaît le raisonnement qui sert d'alibi à ce déferlement d'hypocrisie vaine.

Voter avec le Front national est-ce possible, clement les haut-parleurs du recentrage ? Mais il est fréquemment arrivé que le Parti socialiste vote avec le Front national contre l'actuelle majorité, par exemple dans tous les votes de confiance au gouvernement Chirac.

S'abstenir partout où la droite ne dispose que d'une majorité relative constitue la version édulcorée de la petite musique du recentrage. Si l'on suit cette pente, la gauche socialiste se condamne soit à l'impuissance, soit à la culpabilité permanente, et dans les deux hypothèses à servir de force d'appoint.

Condamner moralement le Front national, c'est bien ; le faire reculer sur le terrain serait mieux ! Le moralisme des Gribouilles du recentrage ne fera pas régner un courant qui se nourrit avant tout de la crise, du chômage, du désamorçage des foules solitaires.

Une politique progressiste, audacieuse et réaliste doit s'affirmer pour mobiliser les énergies.

On ne rassemblera pas les Français à partir de la gauche par des combinaisons politiciennes, pas plus que la SFO n'a sauvé la IV<sup>e</sup> République en brandissant l'étendard de la défense des institutions.

Les socialistes sont à la croisée des chemins : s'ils veulent rassembler, en avant pour faire une politique nouvelle, ils doivent tout à la fois refuser de servir d'auxiliaires à la droite, proposer un nouvel élan au pays et décider qu'ils ne chercheront pas à composer avec l'Assemblée élue le 16 mars 1988.

### Un entretien avec M. Bernard Stasi

(Suite de la première page.)

Quant à la plupart des autres grands dirigeants socialistes, ils lancent des appels enflammés à la mobilisation générale et à l'union sacrée contre le Front national, mais n'ont apparemment aucun scrupule à préconiser une alliance objective avec lui pour combattre un homme qui, précisément, a toujours refusé toute compromission avec l'extrême droite.

« Ensuite, je remarque que la Champagne-Ardenne donne l'exemple, que sur des sujets concrets, des priorités évidentes (les infrastructures routières, la formation des hommes), il est possible ou nécessaire de rassembler, au-delà des clivages habituels. J'ai l'intime conviction que la France n'échappera pas à cette nécessité. Le prochain président — je souhaite bien sûr que ce soit Raymond Barre — sera confronté à des problèmes terriblement difficiles (réforme du système éducatif, devenir de la protection sociale, marché unique européen, etc.). Il sera indispensable que la future majorité s'ouvre et s'élargisse, du moins qu'elle sache

associer une partie de l'opposition à son action, car elle ne pourra affronter les problèmes redoutables avec l'appui seulement de 51 % ou 52 % des Français.

« Peut-on voir, dans ce qui vient de se passer en Champagne-Ardenne, le signe avant-coureur d'une recomposition du paysage politique ?

« Je n'aime pas ce mot de recomposition, qui peut évoquer je ne sais quelles combinaisons. Je préfère parler d'élargissement. Il ne s'agit pas de retrancher quoi que ce soit à la future majorité qui élira Raymond Barre — je souhaite avec Jacques Chirac — mais d'ajouter. L'élection de 1983 ne doit pas creuser un fossé et rejeter dans les ténèbres ceux qui auront soutenu le candidat battu. Il faudra que la majorité sache s'élargir. C'est le sens que j'accorde à mon engagement derrière Raymond Barre, lequel me paraît le mieux à même de rassembler au-delà des clivages habituels.

« J'ignore sous quelle forme s'opérera cet élargissement. Il faudra bien que les consensus qui se forment sur certains problèmes connaissent une traduction politique.

« L'exemple Champagne-Ardenne illustre-t-il le souci de rassemblement que l'on prête à une frange des socialistes ?

« Les réactions des dirigeants socialistes prouvent que tous n'ont pas la même appréciation, que certains s'en tiennent à des clivages manichéens, droit-gauche, et d'autres à une conception plus évolutive.

Propos recueillis par DIDIER LOUIS.

### M. Jean-Marie Le Pen renvoie dos à dos la majorité et le PS

« Ma candidature [à l'élection présidentielle] est la seule alternative à la « soft-majorité », constituée par la majorité et le Parti socialiste », a affirmé, le mardi 22 décembre, M. Jean-Marie Le Pen. Au cours d'une conférence de presse, le président du Front national qui « voit de moins en moins les différences qui existent entre l'UDF, le RPR et le PS » a dénoncé ce « front capable de soutenir » à la fois « un président socialiste et un président qui ne le serait pas ». Il a jugé, de surcroît, « pas étonnant » de voir les conseillers régionaux socialistes ne pas participer aux votes des budgets pour 1988 de l'Ile-de-France et de Champagne-Ardenne.

Néanmoins, « le fait politique majeur de cette fin d'année », est, selon M. Le Pen, le rapport « Hansson-Chirac-Mathurel » sur l'immigration qui « traduit un véritable deal idéologique nouveau pour le RPR et l'UDF » et effectue un « virage à 180 degrés par rapport à la plate-forme gouvernementale de mars 1986 ».

Le président du Front national a également dressé le bilan de la politique du gouvernement en estimant que « la coalition RPR-UDF a multiplié les reculades spectaculaires sous la pression de la gauche ». En « capitulant » devant l'agitation étudiante, le combat contre la drogue, la réforme du code de la nationalité, le premier ministre et « sa toute petite majorité en sont venus, selon M. Le Pen, à s'aligner sur la thèse de la société multiculturelle en avançant des propositions que même le PS n'avait jamais osé défendre ni promouvoir, lorsqu'il était au pouvoir ».

Le président du Front national regrette qu'« à moins de cinq mois de l'élection présidentielle, le débat politique s'enlise dans l'accessoire » comme un témoignage « les renou-

assez maubouffés des affaires » qui ont « éclaboussé l'ensemble de la classe politique », à l'exception du FN. En revanche, il se félicite que son parti ait « pris l'initiative » en posant « seul les vrais problèmes de la société française ». Il a ainsi obligé « la classe politique » à se déterminer plus par rapport au Front national que par rapport à des objectifs originaux. Cela montre, selon lui, que « son mouvement n'est pas seulement une force incontrôlable, mais aussi une force destructrice », un « menhir granitique ».

D'autre part, M. Le Pen a estimé avoir été « victime d'une véritable falsification de texte » et a accusé les animateurs de l'émission « Questions à domicile » d'avoir « tronqué », le 17 décembre, la diffusion de la séquence du « Grand Jury RTL-le Monde » relatif au « point de détail ». Selon le document remis sur TF1, M. Le Pen affirme que « les chambres à gaz n'ont pas existé » alors que au « Grand Jury RTL-le Monde », le président du FN a déclaré : « Je ne dis pas que les chambres à gaz n'ont pas existé ».

[La bande son et l'image comportant l'extrait du « Grand Jury » démasqué alors que M. Le Pen continue de protester par avance contre sa diffusion. A l'émission, il déclare en direct : « C'est une méthode... » tandis que l'on entend, faiblement, provenant de l'extrait de « RTL-le Monde » : « Je ne dis pas que... »]

A aucun moment toutefois, M. Le Pen n'a été accusé d'avoir ni l'existence des chambres à gaz, ni l'existence de la dérive droite, ni l'existence des révisionnistes et les autres sur ce point, s'insurgeant contre l'idée qu'il puisse exister une « réalité historique révisée... » (J.-M. C.)

### Polémique sur la levée de l'immunité parlementaire de M. Nucci

L'extrait de M. André Fanton sera publié au Journal officiel des débats de l'Assemblée nationale.

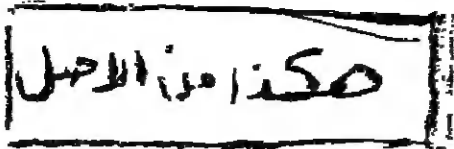
Il sera ainsi établi que le député RPR a bien dit, lors de la séance du 7 octobre 1987, quand était débattu au Palais-Bourbon la mise en accusation de M. Christian Nucci, « Le vote de la proposition de résolution vaut [...] levée de son immunité parlementaire ». Ainsi en a décidé le bureau de l'Assemblée nationale, le mardi 22 décembre, donnant raison à M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, contre les socialistes. Les socialistes s'étaient appuyés sur une première version, publiée au Journal officiel, pour affirmer que l'immunité parlementaire de M. Nucci n'ayant pas été levée à temps, toute procédure était nulle.

Les documents, en dehors du texte contesté publié au Journal officiel, ne laissent aucun doute sur les propos qu'avait effectivement tenus M. Fanton. L'enregistrement vidéo effectué alors comme de tous les débats, confirme qu'il a bien dit ce qu'il a dit avoir dit. Le bureau a donc constaté « le caractère flagrant et matériel de l'erreur commise dans la publication du compte-rendu officiel ».

M. Pierre Joxe ne l'entend pourtant pas ainsi. Au cours d'une conférence de presse, puis à l'occasion d'un rappel au règlement, lors de la séance de mardi, il a fait part de « l'indignation et de l'insécurité de ses amis », annonçant qu'il faisait toute réserve sur les suites juridiques à donner à cette « priériteuse » décision du bureau. Son argumentation se développe sur deux points. D'abord les socialistes contestent la « preuve » apportée par l'enregistrement effectué par une société soustraite : les conditions dans lesquelles il a été effectué, celles dans lesquelles il a été conservé, « n'en font pas un élément de preuve ni dans un sens ni dans un autre ».

Le débat est bien là. Chacun s'agit de la décision que devront prendre les magistrats de la Cour de cassation, membres de la commission d'instruction de la Haute Cour. Estimeront-ils ou non que la procédure en cours est nulle, faute d'être levée, en temps et en forme, de l'immunité parlementaire de M. Nucci ? Les deux parties appuieront leur dossier. C'est le sens de cette polémique.

T. B.



**Où trouver l'adresse de la plus vieille distillerie d'Ecosse en activité ?**

C'est sur la boîte de Glenlivet que vous trouverez les indications vous permettant de vous rendre à ce lieu de légende. Pour trouver les adresses ou trouver la boîte de Glenlivet, trouvez la page 11

A consommer avec modération



# Politique

## Après l'incarcération du numéro deux du FLNKS

- Le parquet fait appel
- Vives protestations en métropole

A la demande du gouvernement, le procureur général du parquet de Nouméa a fait appel, le mardi 22 décembre, de l'ordonnance de mise en détention prise à l'encontre du numéro deux du FLNKS, M. Yéiwéné Yéiwéné. M. Pons, ministre des DOM-TOM, a indiqué que le gouvernement avait « encouragé » le procureur à effectuer cette démarche.

Après que M. Yéiwéné Yéiwéné ait été incarcéré et écroué, le mardi 22 décembre, pour provocation au meurtre, les réactions

d'indignation ont afflué en métropole et en Nouvelle-Calédonie. Le FLNKS appelle les « démocrates français » à mettre un terme « au scandale des décisions de justice arbitraires et racistes ». M. Claude Estier, sénateur socialiste de Paris, parle, comme M. Alain Krivine (Ligue communiste révolutionnaire), de « provocation » et M. Jack Lang affirme qu'il y a pour la justice « deux poids deux mesures ». Le PCF parle de « justice raciste, colonialiste et de classe ». Le PSU exprime son « étonnement » et sa « révolte ».

La Fédération protestante de France a fait part au premier ministre de sa « vive émotion » et a demandé la suspension des poursuites contre le numéro deux du FLNKS. La Ligue des droits de l'homme considère que la justice en Nouvelle-Calédonie fonctionne de manière « déséquilibrée ». Mgr Decourtray, président de la conférence épiscopale, craint « que l'escalade de la peur et de la violence n'aboutisse au contraire de ce que l'on recherche ».

## Au conseil des ministres

### Adoption d'un décret sur la campagne présidentielle dans l'audiovisuel

Le dernier conseil des ministres de l'année, rendu particulièrement bref par le départ en fin de matinée, le mardi 22 décembre, du président Mitterrand, pour Djibouti, a adopté un décret concernant le déroulement de la campagne présidentielle dans l'audiovisuel. M. Jacques Chirac en outre annoncé « une nouvelle baisse significative du chômage », dont les chiffres du mois de novembre devaient être rendus publics dans l'après-midi par le ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Philippe Séguin.

Le décret présenté par le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, adapte la réglementation en matière d'organisation et de contrôle de la campagne électorale, notamment dans le secteur de l'audiovisuel, en modifiant des textes de 1964 et 1980. Il fixe la répartition des compétences entre la commission nationale de contrôle de la campagne et la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL). La première sera installée plus tôt que par le passé, a dit le porte-parole du gouvernement, M. Alain Juppé. Elle continuera de veiller à ce que tous les candidats bénéficient, de la part de l'Etat, des mêmes facilités pour la campagne. Elle conservera, en outre, le plein exercice de ses attributions en matière de presse, de réunions politiques, d'affichage et de professions de foi des candidats.

Pour sa part, la CNCL sera chargée de fixer les règles concernant la production, la programmation et la diffusion des émissions officielles de la campagne dans les organismes du secteur public de l'audiovisuel.

M. Juppé a souligné que le texte du gouvernement avait repris « toutes les observations et les suggestions du Conseil d'Etat » et qu'il « ne posera donc pas de problèmes ».

### Un mouvement préfectoral

Le conseil des ministres du mardi 22 décembre a décidé du mouvement préfectoral suivant :

• **CHER** : M. Lajus

M. Michel Lajus, préfet, commissaire de la République des Vosges, est nommé préfet, commissaire de la République du Cher, en remplacement de M. Pierre Cayron nommé préfet, commissaire de la République d'Indre-et-Loire.

[Né le 17 mai 1929 à Libourne (Gironde), diplômé de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer (ENFOM) et titulaire d'un certificat d'études supérieures de droit, M. Michel Lajus occupa de 1953 à 1960 divers postes au sein de l'administration coloniale en Haute-Volta. Ministre d'Etat chargé de l'information du gouvernement de Haute-Volta en 1960, il est rattaché à l'administration des Nouvelles-Hébrides en 1962. Intégré au corps unique des administrateurs civils en 1968, il est nommé successivement directeur du cabinet du préfet du Var (1968), sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) (1970), secrétaire général de la Martinique (1973), puis de l'Isère (1976), sous-préfet du Havre (Seine-Maritime) en 1980, puis préfet de la Haute-Loire en 1984. Il est placé hors cadre le 20 novembre 1985. Il était préfet des Vosges depuis le 30 juillet 1986.]

• **INDRE-ET-LOIRE** : M. Pierre Cayron

M. Pierre Cayron, préfet, commissaire de la République du Cher, est nommé préfet, commissaire de la République d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. Michel Desmet nommé, préfet, commissaire de la République des Pyrénées-Atlantiques.

[Né le 25 mai 1929 à Celles-sur-Durrolle (Puy-de-Dôme), M. Cayron est licencié-lettré, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, et ancien élève de l'ENA. Il a été successivement nommé chef de cabinet du préfet de l'Ain (1960), sous-préfet de Redon (1961), secrétaire général des Basses-Pyrénées (1968), sous-préfet de Cas-la-Pote (1971), secrétaire général de l'administration territoriale (1979). Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France depuis le 29 avril 1981, il est nommé préfet, commissaire de la République du Cher le 5 février 1986.]

• **MEUSE** : M. Jean-François Etienne des Rosaies

M. des Rosaies, chargé de mission auprès de M. Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, est nommé préfet, commissaire de la République de la Meuse, en remplacement de M. Michel Lajus, nommé préfet, commissaire de la République du Cher.

[Né le 27 octobre 1939 à Avranches (Manche), M. Jean-François Etienne des Rosaies a été mis à la disposition du préfet de l'Isère pour les Jeux olympiques d'hiver en janvier 1967 avant d'être nommé, en août 1968, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie). Directeur du cabinet du préfet de la région Haute-Normandie en mai 1970, puis secrétaire général de la Manche en septembre 1975, il est nommé chef de mission auprès du préfet de la région Bretagne en août 1977. Sous-préfet de Lorient (Morbihan) en avril 1982, il est nommé sous-directeur de l'administration territoriale à la direction générale de l'administration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation le 19 juillet 1983. Il était préfet de la Meuse depuis le 11 juin 1986.]

• **YONNE** : M. Jean-Paul Frouin

M. Frouin, préfet, commissaire de la République de la Meuse, est nommé préfet, commissaire de la République des Vosges, en remplacement de M. Michel Lajus, nommé préfet, commissaire de la République du Cher.

[Né le 29 décembre 1941 à Blida (Algérie), M. Jean-François Etienne des Rosaies est diplômé de l'Ecole technique militaire de l'armée de l'air. Chargé de mission au Commissariat à l'énergie atomique en 1963, il est, dans le cadre de la coopération, nommé assistant technique au ministère de l'information du Cameroun en 1965. Ancien correspondant de guerre de l'ORTF, notamment au Vietnam et au Cambodge, de 1966 à 1969, il devient, en 1970, chargé de mission auprès de M. Omar Bongo, président de la République du Gabon. En 1972, il est appelé auprès de Pierre Ballec, secrétaire d'Etat chargé de la coopération, en qualité de chargé de mission, avant de devenir, en 1973, chef de cabinet de M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement. Directeur des relations extérieures d'un groupe de distribution alimentaire en 1975, il est de 1976 à 1986 chargé de mission auprès du président et de la direction générale de la Compagnie générale des eaux. Parallèlement, il occupe de 1978 à 1979, les fonctions de conseiller technique auprès de M. Abdou Diouf, premier ministre du Sénégal. De 1981 à 1982, il est chargé de mission auprès du groupe des Démocrates appariés au Parlement européen. Elu aux élections municipales de 1983, premier adjoint au maire du dix-neuvième arrondissement de Paris, il est

### Plaidoyers pour la légitime défense

Après l'inculpation du numéro deux du FLNKS, M. Yéiwéné Yéiwéné, de « provocations aux crimes de meurtres et aux crimes de délits de coups et blessures volontaires, non suivis d'effets » et son incarcération, le 23 décembre à Nouméa, M. Jean-Marie Tjiboué, le président du mouvement, qui refuse toujours de répondre à une convocation du juge d'instruction, a été interrogé sur Europe 1, qu'il fallait « mettre la provocation là où elle commence [...] ». « Il faut, en conséquence, s'organiser pour notre protection, si les institutions officielles ne peuvent plus nous protéger ».

Par un curieux retournement de l'histoire, le leader caennais reprend ainsi les conclusions de l'ordonnance de non-lien, prise le 29 septembre 1986, par M. François Semar, le juge d'instruction chargé du dossier de l'embuscade de Hienghène, où dix Mélanésiens (parmi lesquels deux frères de M. Tjiboué) avaient été tués le 5 décembre 1984. Cette ordonnance devait par la suite être infirmée par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nouméa, et le procès a abouti à un acquittement général, à la fin du mois

d'octobre. Mais le texte du juge d'instruction, véritable plaidoyer pour la légitime défense — dans une acception très large — paraît justifier par avance ce recours à la violence que la justice reproche aujourd'hui au FLNKS de prôner.

En effet, après s'être livré à une longue exégèse de la doctrine de la légitime défense, le juge d'instruction avait justifié son ordonnance de non-lien par la notion de « cas privilégiés de légitime défense », renforcée par la carence des pouvoirs publics et le « débâtement psychique » des inculpés, provoqué « par l'attitude violente des indépendantistes ».

Ainsi, écrivait le juge d'instruction : « Le comportement des inculpés doit s'analyser comme une action de défense collective puisqu'il y avait une grave menace sur la démocratie et les institutions de la République et qu'il s'agit là d'un acte de sauvegarde de la démocratie, qui devait relever en premier des pouvoirs publics et notamment des forces de l'ordre ; qu'il est du devoir de chaque citoyen de résister et de s'opposer, avec la plus grande

fermeté, aux auteurs d'actes terroristes, en cas de carence desdites forces de l'ordre [...] ».

Attendu qu'il ressort du dossier d'information que les droits fondamentaux de l'homme, rappelés dans le préambule de la Constitution de 1958 [...], n'ont pas été assurés aux inculpés de Hienghène : que le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi n'a pas été respecté en Nouvelle-Calédonie durant la période considérée [...].

Attendu, cependant, que du 18 novembre au 5 décembre 1984 l'information a été mise en lumière le laxisme et la carence des pouvoirs publics dans leurs missions les plus élémentaires, telles que le respect des lois, la protection des populations ; qu'à cet égard, des appels de détresse, envoyés par les quelques familles demeurant dans la vallée de Hienghène au haut commissariat sont demeurés sans effet, ce qui a accentué le désarroi des inculpés ; attendu que, dans une société évoluée et organisée, la protection des droits de chacun est garantie par la collectivité, qui met en place des services de police, de gendarmerie et de justice ; que si, par suite de cir-

constances particulières, cette sécurité n'est plus assurée, comme en Nouvelle-Calédonie et précisément dans la vallée de Hienghène en décembre 1984, il appartient à chaque sujet de droit de se substituer à l'autorité publique défaillante et d'assurer, au besoin par la violence, le respect de ses intérêts ; que la loi permet ainsi à la défense privée de prendre le relais de la défense publique, absente et insuffisante ; attendu que la collectivité ne saurait punir celui ou ceux qui ont contribué par leur acte au maintien de l'ordre et à la sauvegarde du droit, sans se condamner elle-même [...].

Attendu que les inculpés ont été abandonnés par les pouvoirs publics et, plus précisément, par la gendarmerie ; qu'en étant harcelés jour et nuit ils étaient à bout de nerfs et en état de grande fatigue morale et physique [...]. Il convient d'ordonner le non-lien.

En réalité, en termes sans doute moins juridiques, les leaders du FLNKS, au nom de ceux qu'ils représentent sur le territoire néo-calédonien, ne disent pas aujourd'hui autre chose.

AGATHE LOGEART.

### Les travaux du Parlement

## Textes définitivement adoptés

Les parlementaires ont mis les bouchées doubles, le mardi 22 décembre. Députés et sénateurs ont adopté définitivement dix textes de lois. Au point que l'ordre du jour de la session extraordinaire est pratiquement achevé. La session aurait pu être terminée si le différend entre le gouvernement et sa majorité sur la manière de faciliter la

transmission des entreprises avait pu être réglé plus vite. En dehors de ce texte, il ne reste, en effet, plus rien à examiner, car la majorité a renoncé à faire débattre à l'Assemblée nationale le projet sur les polices municipales de M. Robert Pandraud, déjà voté par le Sénat, de peur d'une rude bataille menée par la gauche.

Mécontent de certains accords en commission mixte paritaire, entre députés et sénateurs, le gouvernement a tenu, à plusieurs reprises, à faire modifier le texte que celles-ci avaient mis au point. Ainsi, il a multiplié les recours au vote bloqué.

Th. B.

• **Fusions et scissions de sociétés.** — L'Assemblée nationale a adopté définitivement (tous les groupes votant pour, sauf le PCF), lundi 21 décembre, le projet de loi sur les fusions et scissions de sociétés. Les députés ont entériné le texte du Sénat (le Monde du 14 novembre). Ce texte, très technique, a pour objet de mettre le droit français des sociétés en conformité avec les dispositions des traités et sixième directives du Conseil des Communautés européennes. Il met également en place une modernisation et une simplification du droit français, particulièrement complexe dans le domaine des fusions et scissions de sociétés.

• **Baux commerciaux.** — Les députés ont adopté, lundi 21 décembre (les sénateurs mardi 22 décembre), un projet de loi sur les baux commerciaux. Après avoir été, pendant dix ans, conduit à fixer le coefficient de variation des baux commerciaux, le Parlement se voit proposer par le gouvernement un nouveau dispositif. Au lieu de retenir trois indices (coût de la construction, prix à la consommation et production industrielle), le gouvernement propose que la variation du prix des loyers soit établie en référence à l'indice national trimestriel du coût de la construction pendant la période du bail venant à expiration. Enfin, le texte crée une commission départementale consultative de conciliation composée de propriétaires et de locataires.

• **Télé-achat.** — La proposition de loi réglementant les émissions de télé-achat sur les chaînes de télévision a été adoptée, le mardi 22 décembre, par le Sénat, dans les mêmes termes qu'à l'Assemblée nationale ; elle est donc définitivement approuvée.

• **Protection des consommateurs.** — Une seule disposition du projet sur l'action en justice des associations de consommateurs entraînait une opposition entre les députés et les sénateurs ; le gouvernement a contraint les premiers à se ranger à l'avis des seconds. Le Sénat, en effet, le mardi 22 décembre, a approuvé la quasi-totalité de la rédaction mise au point par l'Assemblée. Il n'a simplement pas accepté que les actionnaires puissent eux aussi se regrouper en association et agir en justice.

Cet ajout au texte gouvernemental avait été voulu par M. Alain Griotte-ray (UDF, Val-de-Marne) et voté par la presque unanimité des députés et

première lecture. Pour manifester leur refus d'un tel choix gouvernemental, les députés du PS et du FN ont voté ce projet, alors qu'ils s'étaient abstenus la première fois, et au RPR, M. Régis Perbet (Ardèche), a refusé de prendre part au vote, alors que quatre autres, MM. René André (Manche), Jacques Chartron (Manche), Pierre Godivroy (Aronne) ainsi que deux UDF, MM. Alain Griotte-ray et Marc Reynem (Bas-Rhin), s'abstenaient. Ce texte n'a donc été voté que par 286 voix, contre 283.

• **Fraude informatique.** — L'Assemblée nationale, le mardi 22 au soir, a approuvé, dans le texte du Sénat, la proposition de loi de M. Jacques Godivroy (RPR, Aveyron) visant à accroître les moyens de lutte contre la fraude informatique, en créant un nouveau délit pénal, le code actuel étant mal adapté à la situation créée par le développement de l'usage des ordinateurs et par les possibilités techniques pour tout un chacun d'accéder au système informatique d'autrui.

• **1 % logement.** — Les sénateurs n'avaient que peu modifié le projet de M. Pierre Méhaignerie qui réduit la cotisation des employeurs à l'effort de construction (de 0,77 % de la masse salariale à 0,72 %) et qui crée une agence nationale pour surveiller l'action des organismes collecteurs et utilisateurs de ces sommes. La commission mixte paritaire est donc facilement parvenue à un accord, qui, par l'essentiel, par rapport à la première version votée par les députés, supprime, parmi les missions de l'agence, la « coordination » des organismes collecteurs.

• **Enseignements artistiques.** — Ce texte précise que les enseignements artistiques font partie intégrante de la formation scolaire primaire et secondaire. La rédaction de la commission mixte paritaire (CMP) députés-sénateurs a retenu le principe d'un enseignement artistique dispensé dans les classes enfantines et maternelles. Pour le reste, le texte reprend celui que les députés avaient adopté en première lecture (le Monde du 18 décembre). Deux articles du Sénat ont été maintenus par la CMP. Le premier concerne le haut comité des enseignements artistiques, chargé de suivre la mise en œuvre des mesures admini-

stratives et financières relatives au développement des enseignements artistiques.

Les sénateurs avaient souhaité que ce haut comité, présidé conjointement par le ministre de la culture et celui de l'éducation nationale, ait une composition plus large que celle arrêtée par les députés. C'est ainsi qu'à côté des représentants de l'Etat siègeront des membres des collectivités territoriales et des personnalités du monde artistique. Enfin, le dernier article prévoit la présentation chaque année au Parlement, en annexe du projet de loi de finances, d'un état récapitulatif des crédits affectés au développement des enseignements artistiques.

• **Patrimoine monumental.** — Le projet de loi de programme sur le patrimoine monumental a été adopté par le Parlement, le mardi 22 décembre, dans le texte de la commission mixte paritaire. La CMP a apporté quelques précisions à l'article 4 (nouveau) du projet qui concerne l'exonération des droits de mutation (successions dont les donations) des immeubles classés monuments historiques ou inscrits « pour l'essentiel » à l'inventaire, ainsi que des meubles qui y sont attachés, dans la mesure où les propriétaires acceptent d'accueillir le public.

La CMP a précisé que la convention (pour une durée indéterminée) serait passée avec les ministres de la culture et des finances, et non avec l'Etat. Avant de conclure la convention, l'administration s'assurera de la sincérité des déclarations de propriétaires pour éviter la fraude fiscale.

• **Sécurité sociale et « statut social de la mère de famille ».** — Le Parlement a adopté le projet de loi Séguin sur la sécurité sociale dans le

texte de la CMP. Ce projet de loi crée un fonds national de prévention au sein de la branche d'assurance-maladie. Il comprend, en outre, l'ouverture du droit, pour ceux qui le souhaitent, de bénéficier d'une fraction de leur retraite tout en poursuivant une activité à temps partiel. Il prévoit également la revalorisation des pensions et des retraites de 2,6 % au 1<sup>er</sup> janvier et de 1,3 % au 1<sup>er</sup> juillet 1988. Il offre enfin la possibilité aux médecins de cesser leur activité entre soixante et soixante-cinq ans tout en bénéficiant d'une garantie de ressources. La CMP a repris une disposition du Sénat qui permet aux exploitants agricoles de déroger aux règles de cumul-emploi retraite. A l'article 4 relatif à la cession anticipée d'activité des médecins, la CMP a modifié le texte du Sénat en précisant que le dispositif prendrait effet à compter de l'entrée en vigueur de la convention ou du décret, et en fixant à trois mois au lieu de dix le délai au-delà duquel le pouvoir réglementaire devra intervenir, à défaut d'une convention établie entre les partenaires sociaux.

Enfin, le ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Philippe Séguin, a apporté des précisions sur l'article 5, qui attribue un droit permanent et gratuit à l'assurance-maladie aux mères de famille nombreuses (au moins trois enfants) à partir de l'âge de quarante-cinq ans. M. Séguin a expliqué que cet article ne tendait pas à créer un droit nouveau pour des personnes qui n'en avaient pas : « Il s'agit de les maintenir ». C'est ainsi que les mères célibataires ne pourront en bénéficier que pour autant qu'elles tenaient ces droits de leur concubin décédé.

Th. B. et P. S.

## Le Monde sur minitel

### BOURSE :

Plus que jamais, surveillez votre portefeuille

36.15 TAPÉZ LEMONDE

### Pour la première fois en France, le Glenturret se laisse photographier. En exclusivité pour les lecteurs du Monde.

Jusqu'ici on ne pouvait le voir qu'à la distillerie (la plus ancienne d'Écosse) ou chez quelques amateurs de vieux whiskies. Aujourd'hui, il apparaît pour la première fois dans la presse. Page 11.

A commander avec modération



Enquête

Le grand bazar des armes : bouleversements du marché

(Suite de la première page.)

Cela n'en a pas moins coûté sa place au PDG de la SNPE, M. Guy-Jean Bernardy. La preuve a d'autre part été apportée par un rapport du contrôleur général des armées Barba que la firme Luchaire aurait détourné vers Téhéran au moins 384 400 munitions de 155 mm destinées en théorie au Portugal, au Brésil, à la Thaïlande et à la Yougoslavie et 55 000 munitions de 203 mm qui auraient dû parvenir en Thaïlande, à en croire les certificats de destination finale.

En Italie, cinq enquêtes ont eu cours sur les exportations illégales d'armes. A Massa, par exemple, Valsella Meccanotecnica, un fabricant de mines, est impliqué dans la fourniture de ses produits à la Syrie et vraisemblablement à l'Iran via le Nigeria. Aux Pays-Bas, Muiden Chemie PV a, selon des exposés vers la République islamique en guerre - ce qu'interdit la loi néerlandaise - par l'intermédiaire de la Yougoslavie. En Espagne, à Barcelone, Bovigasa SA est suspectée de complicité avec la firme italienne Valsella Meccanotecnica. En Suisse, Walter Demuth, directeur général de la firme Helitrade de Berne, arrêté en septembre à Turin, aurait vendu, selon les autorités américaines qui demandent son extradition, des pièces détachées d'hélicoptères à Téhéran.

Au Royaume-Uni, Royal Ordnance PLC, filiale à 100 % de British Aerospace, aurait embarqué plusieurs conteneurs de tétryl, un puissant explosif, sur le *Jojan*, navire danois parti de Zeebrugge, en Belgique, à destination du port iranien de Bandar-Abbas. En Suède, le marchand d'armes Karl Erik Schmitz et la Société Bofors, filiale explosifs du groupe Nobel, sont convaincus d'avoir mis au

point une filière d'approvisionnement de munitions vers Téhéran.

Encore ces quelques cas ne représentent-ils qu'une minuscule partie visible d'un immense iceberg. Il y a des pays comme la Grèce qui trouvent parfaitement normal de vendre des armes aux deux belligérants et se refusent d'intervenir dans le commerce privé, il y a ceux qui, comme la Grande-Bretagne, sont prompts à s'indigner des ventes des autres mais qui disposaient encore, à la mi 87, du plus grand bureau iranien d'achat d'armes avec pignon sur rue et qui ne trouvent rien à redire à la livraison à Téhéran en 1984 de deux navires et surtout à la vente en 1986 par Plessey, pour plus de 2 milliards de francs, de treize gros radars avec leurs systèmes de télécommunication et de traitement d'informations.

Des raisons stratégiques

Sans parler d'Israël, qui, dès 1981, aurait vendu des missiles Hawk, des chars M-48 et des pièces d'artillerie de 155 mm et n'a jamais cessé ses livraisons depuis : ou encore de la Corée du Nord et de la Chine, cette dernière étant accusée de livrer à la République islamique des missiles sol-mer C-801 et, via Hong-kong, des missiles Silkorm, utilisés notamment par l'Iran contre un terminal pétrolier koweïtien et contre plusieurs navires dans le Golfe.

L'exemple iranien est significatif. Les ventes de technologies avancées aux pays de l'Est - de Toshiba à la Sogexport - ne le seraient pas moins. Dans l'immense bazar des armes, l'hypocrisie - même si la palme en revient à la Suède depuis Alfred Nobel - est la chose la mieux partagée du monde. Certains gouvernements - car ils finis-

sent toujours par être au courant lorsqu'ils ne le sont pas initialement - avancent des raisons stratégiques pour justifier leur faiblesse.

Il s'agirait en l'occurrence d'empêcher que les Iraniens ne tombent, par une trop grande dépendance en matière d'armements, dans le giron des pays de l'Est. D'autres, plus prosaïques,

des motifs économiques. Le contrôleur général des armées Barba d'explique-t-il pas la légèreté des officiers français dans l'affaire Luchaire par « des préoccupations économiques et sociales » devant « la situation très grave dans laquelle se trouvait l'entreprise » ?

Et, de fait, un industriel reconnaît que « devant la réduction des

300 milliards de dollars, le marché proprement dit - ce qui fait l'objet de ventes d'un pays à un autre - ne représente que 35 à 40 milliards de dollars, les pays industrialisés assurant 80 % des exportations, et les pays en développement 90 % des importations.

« Le marché est très mauvais, tout le monde est touché », précise-t-on au ministère de la Défense. Nombre d'interlocuteurs, dans l'industrie comme dans l'administration, ajoutent pourtant à cette analyse unanimement partagée : « Mais le marché des armes a toujours été cyclique. Il y a quelques mauvaises années à passer ». « Je suis persuadé que le marché va repartir », dit encore un militaire. Et de citer le nécessaire renouvellement d'ici à l'an 2000 de la flotte navale d'avions de combat (3 800 avions, dont 1 500 Mirage, hors des Etats-Unis et des pays du pacte de Varsovie), l'arrivée sur le marché dans sept ou huit ans du char Leclerc et l'évolution technologique (notamment dans les domaines de l'anti-blindage et de l'électronique) qui va rapidement rendre certaines armes périmées.

On croit entendre certains sidérurgistes au début des années 70. Certes on trouvera toujours des acheteurs d'armes - globalement le marché de l'acier a lui aussi continué de progresser depuis quinze ans - mais l'évolution actuelle est en grande partie structurelle. Pour ne prendre qu'un exemple, il y avait en 1960 un seul pays du tiers-monde capable de fabriquer un missile, il en avait neuf vingt ans plus tard et même de proposer vingt-six types différents de cette arme. Et le nombre ne cesse de croître.

Le marché est ainsi beaucoup plus concurrentiel, donc plus commercial et moins politique. Les Etats-Unis, jadis cantonnés à leur propre marché et à leurs besoins

géopolitiques (en Amérique latine ou au Vietnam), sont désormais présents sur de nombreux continents alors que le budget américain de la défense est annoncé en baisse (- 3,5 % compte tenu de l'inflation pour l'année fiscale qui s'achèvera le 30 septembre 1988). Et les pressions que les Américains ont exercées sur Israël pour que ce pays renonce à fabriquer le chasseur Lavi, comme sur le Japon pour qu'il ne se lance pas dans la construction aéronautique, n'étaient sans doute pas totalement dépourvues d'arrière-pensées commerciales.

De nouveaux producteurs

L'industrie de l'armement, délaissée en Grande-Bretagne par les travaillistes, a été décriée par la priorité nationale par Mme Thatcher, et est apparue sur les marchés d'exportation au début des années 80. Les industriels de biens d'équipement occidentaux, par ailleurs florissants, supportent de plus en plus difficilement la législation restrictive de leur pays ou matière d'exportation d'armes. (N'ont-ils pas remporté un contrat en Arabie saoudite pour des pièces de rechange des chars français ?) Et le Japon, même s'il ne produit pas d'avions de chasse, est d'ores et déjà autosuffisant à 80 %. « Il est certain que nous allons le retrouver sur le marché », admet un industriel.

Affectés par la baisse de leur marché intérieur, des pays comme la Suède, la Grèce, la Suisse, l'Autriche, la Belgique ou l'Espagne ne voient de salut qu'à l'exportation pour amortir leurs coûts de recherche-développement et de production. A l'Est, alors que l'Union soviétique est souvent présente pour des raisons géopolitiques, la Yougo-



reconnaissent les lois du commerce ; après tout, rien n'a changé depuis qu'Undershaft, le marchand d'armes créé par Bernard Shaw au modèle d'Alfred Krupp et de Basil Zaharoff pour sa pièce *Major Barbara*, clamait sa devise « sans vergogne », et son credo : « En dehors de toute question de principes ou considérations de personnes, fournir des armes à tous ceux qui veulent en offrir un bon prix ». Tous avouent

budgets, les tentations sont plus fortes de céder à des appels du pied qui parviennent en très grande quantité ». Car le marché est en plein bouleversement : une réduction sensible de la demande des pays en développement s'est accompagnée de l'entrée sur le marché de nouveaux producteurs, voire du retour d'anciens. Si l'ensemble des budgets militaires de la planète atteint quelque

FRANCE :

Le chemin de croix des industriels

EPARGNÉE lors du retournement du marché - vers 1983 - grâce aux grands contrats qu'elle avait passés les années précédentes, la France est en train de s'apercevoir que l'âge d'or des ventes d'armes a pris fin. Les contrats perdus ces derniers temps sont venus le rappeler : le suisse Oerlikon, choisi par le Portugal pour un système de défense anti-aérienne pour lequel Thomson et l'Aéropostale étaient en lice, est le dernier en date des revers qui ont commencé avec le choix saoudien du Tornado britannique à la place du Mirage 2000 de Dassault. Le constructeur aéronautique n'a d'ailleurs exporté que neuf de ces Mirage - à l'Inde - depuis deux ans, ce qui explique sans doute qu'il négocie la vente de F1 avec l'Irak, un client qui doit pourtant à la France quelque 35 milliards de francs. Dans le même temps, le groupement industriel des armements terrestres - les arsenaux - ne vendait aucun char AMX-30 ou 40 à l'étranger. Avec une industrie de l'armement qui compte pour plus de 65 % sur ses exportations (70 % dans l'aéronautique), voilà la France - avec ses 280 000 salariés du secteur et ses 108 milliards de chiffre d'affaires - aujourd'hui beaucoup plus vulnérable que les Etats-Unis (20 % d'exportations), voire la Grande-Bretagne (45 %).

Conséquence : les ventes à l'étranger, qui avaient progressé jusqu'en 1986 pour atteindre 45 milliards de francs, ont commencé à décroître cette année (moins de 40 milliards) et devraient, selon le ministère de la Défense, tomber au dessous de 35 milliards de francs en 1988.

Tout ce que vous auriez voulu savoir sur le Glenturret et qui ne pouvait pas tenir dans nos petits formals.

Enfin une information complète qui satisfera la soif de savoir des amateurs de vieux whiskies. Dans ce numéro, page

- Si l'on excepte peut-être quelques sous-traitants de l'aéronautique, estime-t-on rue Saint-Dominique, il n'y a pas de société actuellement menacée dans sa survie, mais un scénario extrême n'est pas exclu si les industriels ne réduisent pas leur vulnérabilité. Voilà pourquoi l'on évoque le chemin de croix des industriels français de l'armement, naguère si prospères : 2 500 suppressions d'emplois chez Thomson, 2 094 chez Dassault, 2 345 sur deux ans à l'Aéropostale, 10 % des effectifs chez Crouzet comme à la SFIM, sans parler du GIAT, dont le processus de « sidérurgisation » est largement engagé. Les Arsenaux ont subi une réduction de leur plan de charge d'un tiers en six ans et ont annoncé la suppression de 3 000 de leurs 17 000 emplois d'ici à 1990. Parmi nos clients, résume un industriel, ceux qui étaient riches et payaient 30 % d'acompte à la commande réclament désormais des crédits ; ceux qui demandaient des crédits ne paient plus et ceux qui ne paient plus ne commandent plus.

Course technologique

Pour une industrie déjà fortement concentrée - les dix premières entreprises réalisent 75 % du chiffre d'affaires du secteur - et alors que les pouvoirs publics se sont assignés l'objectif de garder, voire de développer l'innovation et la capacité de réagir des PME, l'avenir est inégalement sombre selon les firmes et selon les secteurs. Comme le montre le rapport Ramès, l'aéronautique et l'électronique professionnelle, deux secteurs pour lesquels l'armement compte pour plus de 50 %, vont se voir confrontés à la course technologique (le seul développement du Rafale - le futur avion de combat de Dassault - coûtera 35 milliards de francs) et à la crise de leurs débouchés extérieurs. L'Aéropostale, Thomson ou la SAGEM, entreprises diversifiées, souffriront moins que Dassault, firme quasi monoproduitrice. Mais, globalement, ces entreprises auront du mal à relever la concurrence technologique si l'on compare la somme des budgets

publics et privés de leurs principaux concurrents (notamment américains). Et si quelques grands contrats sont négociés actuellement (notamment avec l'Arabie saoudite), ils ne remettront pas en cause la tendance générale. « Nous ne pourrions plus tout faire. Il nous faudra concentrer nos domaines et notre stratégie », admet-on chez Thomson.

Quant aux secteurs moins technologiques (Matra, Manurhin, Creusot-Loire, Panhard, RVI, Luchaire et le GIAT), où les entreprises souffrent déjà souvent du caractère peu porteur de leurs activités civiles, comme la métallurgie ou la construction navale, leur avenir apparaît critique. Elagage des effectifs, conversations entre entreprises au niveau national comme en Europe, réorientation géographique des ventes puisque, au premier semestre de 1987, les deux tiers des contrats ont été signés avec des clients européens ou anglo-saxons (Australie incluse) : la restructuration de l'industrie française est en marche. Mais l'évolution en cours remet en question les fondements mêmes de cette activité. Comme l'explique très bien le professeur Edward Kolodziej (1), naguère auteur d'un excellent ouvrage sur la politique étrangère du général de Gaulle, la justification de cette fabrication nationale était double : la volonté d'indépendance nationale et de sécurité

et l'impératif de développement économique. « Les Français ont accepté implicitement le principe qu'il n'y a pas besoin de choisir entre le beurre et les canons puisque l'un a plus de beurre si l'on vend plus de canons ». La première justification a sauté avec une dépendance croissante de l'extérieur (lorsque des exportations qui représentaient parfois 100 % des ventes de certaines armes permettaient seules d'amortir les frais de recherche-développement). Elle va encore être remise en question avec le développement d'associations, apparemment inévitables, avec d'autres firmes européennes. Quant à l'objectif de dynamisme économique, il avait déjà été écorné avec la force de dissuasion, qui n'a jamais été vendue à l'étranger. Il va l'être plus encore dans les années à venir. « Si ce pari industriel a été gagné dans les années 60, il n'est sans doute plus justifié aujourd'hui », reconnaissait M. Kolodziej aux rencontres du CERJ (Centre d'études et de recherches internationales de la Fondation des sciences politiques), le 8 décembre. C'est donc l'efficacité économique des ventes d'armes qui risque, avec la crise, d'être compromise.

B. D.

(1) Edward A. Kolodziej, *Making and Marketing Arms, The French Experience and Its Implications for the International System*, Princeton University Press, 1987.

Les 10 premières sociétés

Table with 6 columns: Sociétés, CA 1986 (milliards), CA 1987 (milliards), Part de marché (%), Réalité (milliards), Effectifs. Rows include THOMSON-CSF, DCN, AÉROSPATIALE, DASSAULT, CEA, GIAT, SNECMA, MATRA SA, ESD, and SNPE.

\* Arsenaux d'Etat (ne publient pas de résultats financiers). \*\* La partie militaire est assurée par la division « applications ». Il ne s'agit pas du chiffre d'affaires, mais du budget alloué par l'Etat. Source : L'Usine nouvelle du 10 décembre.

ISRAËL :

La « diplomatie

JÉRUSALEM de notre correspondant

C'ÉTAIT au tout début de l'Etat, quelques années après la guerre de 1948. Le conflit avec les Arabes avait lévisé d'importantes stocks d'armes, constitués grâce au talent de démarcheurs de génie. Sous quelques hangars, dormaient des Spitfire, chasseurs fétiches des pilotes britanniques, achetés on ne sait trop comment à la Royal Air Force. Israël allait les vendre à Ceylan (aujourd'hui Sri-Lanka), à des milliers de kilomètres de là. Transaction pour le moins inattendue, elle fut un des premiers coups d'un petit pays qui allait devenir un gros marchand d'armes.

Il est aujourd'hui difficile d'établir avec précision la fiche statistique d'Israël dans le commerce des armes. Les chiffres et les estimations sont flous, tant le secteur est de rigueur. Le rang qui lui est attribué, parmi les vingt premiers pays vendeurs d'armes, oscille entre le septième (ce qui paraît très exagéré) et le quinzième (classement plus réaliste) (1). Mais ce tableau d'honneur rend mal compte de ce que représente ce secteur. Si l'on prend pour critère la part du matériel militaire dans les exportations industrielles du pays - sans doute près de 25 % - l'Etat hébreu est assurément un très important vendeur d'armes.

Certains aujourd'hui croient casse-ou devant la place jugée disproportionnée qu'occuperaient les industries de la défense dans l'économie du pays : une vingtaine de grandes sociétés, parmi les plus beaux fleurons de l'industrie israélienne, de 60 000 à 100 000 travailleurs à plein temps, près de la moitié des crédits de recherche et développement publics, un peu plus de 1 milliard de dollars de recette annuelle à l'exportation depuis le début des années 80. Encore faut-il apprécier le créneau qu'Israël a réussi à se tailler sur le marché international à l'aune de quelques éléments qui n'étaient pas pour lui faciliter la tâche :

ostracisme international à l'égard de l'Etat hébreu, surtout de la part des principaux clients potentiels, les jeunes Etats du tiers-monde, absence de tradition industrielle, faiblesse de la population totale.

Mais la nécessité fit loi. Car au départ de la création de cette formidable industrie d'armement, il y a, bien sûr, des préoccupations de sécurité et un souci d'indépendance. Dès les années 50, Ben Gourion pose le tripleur sur lequel reposera l'industrie militaire nationale : Israël Aircraft Industry (IAI), près de 20 000 salariés ; Israël Military Industry (IMI), 5 000 employés ; et Rafiel (recherche et développement d'armements nouveaux). Trois entreprises publiques sur lesquelles viendront se greffer près d'une vingtaine de sous-traitants, dont les principaux sont le Soltam (artillerie) et la Taciran (télécommunications).

Une indépendance coûteuse

L'indépendance, dans ce domaine plus qu'ailleurs, coûte cher. Israël n'échappera pas à une évolution bien connue : pour baisser les coûts de production, il faut fabriquer plus et, donc, exporter. Les ventes d'armes allègent le prix de la défense nationale (30 % des dépenses publiques) ; à ce titre, elles sont partie intégrante du système de sécurité du pays. L'embarco décrété par la France en 1987 et les retards dans le port aérien américain lors de la guerre de 1973 ne feront que confirmer Israël dans le justesse de son choix.

Un problème moins ? Ben Gourion n'a pas d'héritiers d'âme. La question de conscience est pourtant posée brutalement en 1989, à la Knesset (le Parlement), lorsque Ben Gourion approuve la vente d'obus de mortiers à la RFA. Pour le premier ministre, il n'y a qu'une seule règle : « Vendre des armes à l'étranger, dans tous les cas où le ministère des affaires étrangères ne s'y oppose pas ». La formule laisse de la marge. Cette fois, pourtant, il







# Société

## L'affaire du détournement d'armes françaises

### Démenti et transparence

« Le ministre de la défense » le ministère du budget ont annoncé par le journal le 23 décembre, concernant les détournements d'armes françaises vers l'Iran après mars 1986. Le gouvernement ne nous a pas et nous n'avons pas l'éclaircissement pas : les livraisons d'armements français à l'Iran sont arrêtées depuis 1986. Il y a bien eu des décisions de principe de l'interministériel pour l'exportation de matériel de guerre à propos de demandes d'exportations de matériel de guerre, mais ces matériels n'ont jamais été livrés à l'Iran. N'ayant pas été expédiés, ils n'ont pu être détournés.

Après la publication de ce communiqué, il est évident, par les remarques qui paraissent à l'appui :

- 1) Le premier point du démenti est gratuit : nous n'avons aucun moment où que quelque autorisation que ce soit aurait été délivrée à l'Iran. Nous n'avons jamais mis en œuvre la loi sur les armes françaises. Nous sommes comme d'autres avant nous, et notamment l'Express, principal hebdomadaire de Lisbonne, dirigé par l'ancien premier ministre Pinto Balsemão, pour nous lier de liens de solidarité, posé la question de possibles ventes d'armes, ceux-ci, c'est le qu'on puisse dire, n'ont rien d'exceptionnel. L'« Irangate », en fait, est là pour le prouver.
- 2) On nous a donné trois informations contenues dans l'enquête Monde : sont évoquées la déclaration du porte-parole du ministère de la Défense.
- 3) M. Mario Appiano, conseiller à l'exportation de la direction du groupe Luchaire, ayant établi les contacts avec les militaires iraniens pour les ventes d'armes d'avant

mars 1986, a plusieurs fois séjourné en Iran en 1987. L'une de ses missions a été la présence au Portugal de la signature des accords de la Sociedade Portuguesa de Explosivos Limitada (SPEL) pour l'assemblage et la livraison d'armes de calibre 150 000 et 155 mm. Ayant manifestement servi d'intermédiaire, M. Appiano, de nationalité italienne, se présentait à Lisbonne comme le directeur des ventes de CONSAR, filiale italienne de Luchaire. M. Appiano est le composant étranger du SPEL importé en France.

b) M. Guy-Jean Bernardy a dû abandonner le poste de PDG de la SPEL, des poudres et explosifs (SNPE), dont le principal actionnaire est l'Etat. Cette démission forcée d'un homme notablement proche du RPR aurait été provoquée par des informations parvenues au cabinet de M. André Giraud, ministre de la Défense, sur la poursuite de ventes illégales de poudres et explosifs à l'Iran. Il ne semble pas qu'il ait porté plainte contre la société Luchaire. Mais de soupçons suffisants pour amener un ministre UDF à demander la démission d'un homme qui ne manquait pas d'appuis au sein de la majorité.

c) La société Luchaire, impliquée comme la SNPE dans les ventes illégales d'avant mars 1986, est toujours représentée au Portugal par la société d'import-export DEFEX. Cette société était le principal relais portugais du système mis en place à Washington pour livrer des armes à Téhéran et armer ce même temps la Nicaragua. C'est dans ce milieu très particulier que s'élevaient les fameux certificats de destination des armes. Les ventes d'armes ont été effectuées par la SNPE et la Luchaire, et les ventes d'armes à l'Iran.

3) S'agissant d'un système de ventes précédents - l'« Irangate », Luchaire,

joint aussi un volumineux rapport des douanes suédoises concernant, entre autres, la SNPE - ont abondamment montré combien les mécanismes de contrôles pouvaient être inopérants, un démenti général suffit-il à répondre à des informations détaillées ?

Les ministères de la défense et du budget expliquent que les ventes de Luchaire et de la SNPE, ayant prétendument pour destinataire le Portugal mais dont nous n'avons pas trouvé trace auprès des autorités militaires et des sociétés concernées à Lisbonne ont bien fait l'objet d'une décision de principe de CIEEMG (1) mais n'ont pas été suivies d'exportations. Apparemment parce que les conditions auxquelles ces décisions étaient soumises n'étaient pas remplies.

De fait, comme nous l'expliquions dans notre enquête, l'autorisation de vente, accordée par CIEEMG doit être suivie d'une autorisation d'exportation de matériel de guerre (AEMG) accordée par la direction générale des douanes. Le lundi 21 décembre, nous avions demandé à cette dernière si elle avait délivré des AEMG pour les ventes sur lesquelles nous enquêtons. La réponse n'est parvenue que vingt-quatre heures plus tard, après la parution de nos informations par la voix du porte-parole du ministère de la Défense : « Les matériels en cause n'ont jamais été expédiés. Ils n'ont donc pas pu être détournés ».

Pourquoi ces ventes autorisées n'ont-elles pas été suivies d'exportations ? A cette question simple, nous n'avons pu obtenir de réponses précises de la direction des douanes. Y a-t-il eu enquête, soupçon, abandon du contrat, etc ? Pourquoi ne pas le dire ? Ce que suggère la lecture attentive du communiqué c'est que Luchaire, et la SNPE ont été bel et bien tentés d'obtenir des autorisations de vente pour des destinations suspectes, sinon fictives. Ils y auraient sans doute réussi puisque des « décisions de principe » avaient

été prises par la CIEEMG, à laquelle comme M. Giraud a précisé le 25 novembre à l'Assemblée nationale, « se réfère tous les mois sous la présidence du secrétaire général de la défense nationale, agissant au nom du premier ministre dont il dépend directement et au nom duquel il parle ».

Mais les décisions imposées par M. Giraud à la suite de l'information judiciaire contre Luchaire (mars 1986) et la remise du rapport de CIEEMG (1) ont empêché l'exécution de ces décisions. Que le ministre de la défense ait dû adresser, le 20 août dernier, une lettre circulaire à l'ensemble des industriels concernés pour « réaffirmer l'intention d'exporter des armements en Iran », indique bien que la tentation, si elle n'est pas terminée, de tourner l'embargo est toujours présente dans certains esprits.

En cette affaire, une transparence totale serait la bienvenue. Aujourd'hui, les gouvernements se répugnent visiblement. Une enquête, menée par un journaliste américain sur l'Iran-Contra affairé, ou à celle des industriels suédois (9 000 documents !), serait la bienvenue pour voir clair. La presse ne « désinforme » pas - en l'occurrence nous n'avions, d'ailleurs, fait que constater des faits incontestables et poser à leur sujet des questions : elle contribue à dissiper un peu l'opacité dans laquelle les pouvoirs publics ont tendance à se complaire, comme le Figaro l'avait fait en publiant le rapport Barin sur l'avant-1986.

BERTRAND LE GENDRE  
GEORGES MARION  
et EDWY PLENEL

(1) Il s'agit, en l'occurrence, d'autorisations de vente, la CIEEMG délivrant des autorisations de prospection, de négociation ou de vente, comme l'a précisé M. André Giraud, ministre de la Défense, le 25 novembre à l'Assemblée nationale.

## JUSTICE

### Après le dessaisissement du juge Grellier

### M. Michel Droit annonce son intention de retirer sa plainte contre X...

M. Jean-Marc Varaut, avocat de M. Michel Droit, a annoncé, mardi 22 décembre, que son client venait d'écrire à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes pour lui indiquer son intention de se désister de la plainte contre X... qu'il avait déposée le 28 octobre dernier pour violation du secret de l'instruction et pour crime de faux témoignage « s'il s'avère que l'auteur de cette divulgation est un magistrat ». Cette plainte, qui visait en fait M. Claude Grellier, premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris, avait été déposée au lendemain de l'inculpation de l'académicien pour faux témoignage : après quoi, la chambre criminelle de la Cour de cassation, saisie d'une requête en désignation de juridiction et d'une requête en suspension légitime, avait désigné le juge le 10 décembre « dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice » et avait confié le dossier au tribunal de Rennes.

### « Un magnifique tour de passe-passe »

Dans les conditions qu'il avait présentées au cours de l'audience du 6 novembre devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, M. Pierre Arpaillange, procureur général près la Cour de cassation, avait prévu la situation fort particulière provoquée aujourd'hui par le dessaisissement de M. Droit.

La requête en suspension légitime contre M. Claude Grellier présentée par l'académicien n'était fondée (le Monde du 12 décembre) que sur la plainte déposée le même jour pour violation du secret de l'instruction et de faux témoignage après la publication de deux articles, l'un dans le Monde l'autre dans le Canard enchaîné. Si cette requête a été rejetée, le juge n'en a pas moins été dessaisi : dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice : « l'effacement de l'affaire et le climat de gaitément tendu après ce dépôt de plainte contre le juge et celui qu'il avait accusé d'inculper ne paraissent pas, aux yeux des magistrats de la chambre criminelle, conduire à l'exercice d'une justice saine ».

Le 10 décembre, le dossier de Radio-Courtoisie était confié à un juge d'instruction du tribunal de grande instance de Rennes. De

même l'instruction de la plainte était confiée à la chambre d'accusation de la cour d'appel de cette même ville. C'est à cette plainte que renonce aujourd'hui M. Michel Droit, par l'intermédiaire de son avocat, M. Jean-Marc Varaut, dans ce qu'il appelle « un esprit d'apaisement judiciaire dans la mesure où la plainte pouvait viser un magistrat ».

Pour M. Pierre Arpaillange, qui adjure ses collègues de ne pas se transformer « en bouffons de la République », ce dessaisissement était par avance analysé : « Qu'advient-il si, après avoir obtenu le dessaisissement du juge, l'inculpé ne peut pas aller à son procès ? C'est un simplement inopérant de se constituer en partie civile devant la chambre d'accusation ? La cause pour laquelle vous aviez dessaisi le juge disparaîtrait... L'inculpé aurait réussi, aux dépens de la justice, un mépris de la justice, un magnifique tour de passe-passe dont je garantis, affirmait M. Arpaillange, qu'il laisserait à tous un goût amer ».

Ag-L.

### Le directeur de l'éducation surveillée à Paris en commission de discipline

Suspendu de ses fonctions le 20 octobre dernier (Le Monde du 22 octobre), M. Jacques Levacher, directeur départemental de l'éducation surveillée à Paris, devait comparaître le 23 décembre devant une commission de discipline de l'Administration de la justice, qui dispose d'un droit de censure pour fixer le jour où se réunirait la commission, à choisir une date - à la veille de Noël - qui ne permet pas aux défenseurs de M. Levacher de assister. Son avocat, M. Alain Mikowski, doit plaider à l'échange. Corina de la Roche, M. François Colombeau, ancien directeur de l'éducation surveillée, et M. Madeleine Sabatini, présidente du tribunal pour enfants de Paris, ne pourront se libérer.

Le SNPES (Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée, affilié à la FEN) a demandé - en vain - le report à une date ultérieure de la commission de discipline. « Il y aurait eu, estime le SNPES, des faits de harcèlement de M. Levacher devant être examinés sans son avocat et la inutilité des témoignages ». Le SNPES proteste, d'autre part, contre le fait que M. Levacher n'a

pu prendre connaissance de son dossier que le 16 décembre. A la direction de l'éducation surveillée, on reste réticent à ne pas reporter la date de la réunion : « La décision ne peut être prise qu'à la majorité des huit membres de la commission : quatre représentants du syndicat, quatre de l'Administration. Si la vote ne permet pas de trancher, l'affaire sera renvoyée ». C'est en fait le dossier qui se passe dans la mesure où M. Michèle Giannotti, directrice de l'éducation surveillée, a, d'entrepreneur, depuis plusieurs mois, une reprise en main de ses services, estime que « le dossier est en état », et qu'« il n'y a pas de raison de reporter la date, le 23 décembre n'étant pas un jour férié ».

Le SNPES envisage de porter l'affaire devant le conseil supérieur de la fonction publique.

M. Abin Chalandon pourrait être réintégré au poste. Le conseil supérieur de la fonction publique, rendu public mardi 22 décembre, l'attention de M. Abin Chalandon, de la justice, M. Abin Chalandon, de porter plainte en diffamation contre l'hebdomadaire l'« Evénement du jeudi » qui l'a « mis en cause ». Cette plainte a été faite suite à un article publié dans le numéro daté du 17 au 23 décembre de l'hebdomadaire et intitulé « De l'expulsion des opposants iraniens aux affaires Nucléaires et Chalandon », article dans lequel il est écrit notamment que le ministre « aurait induit en erreur » dans l'affaire Chalandon.

### La déclaration du gouvernement

« L'enquête du Monde sur un possible détournement d'armes françaises en faveur de l'Iran (nos éditions du 23 décembre), le porte-parole du ministère de la Défense a annoncé, dans un communiqué rendu public dans la soirée du 22 décembre, que son ministère ainsi que celui du budget avaient procédé à des vérifications immédiates ». « Celles-ci, poursuit le communiqué, font apparaître, depuis le 11 décembre 1987 :

- 1) Aucune autorisation d'exportation de matériel de guerre (AEMG) n'a été délivrée à quelques sociétés que ce soit à destination de l'Iran.
- 2) Les demandes d'exportations à destination du Portugal, citées dans l'article du Monde, ont fait l'objet de décisions de principe de la Commission interministérielle pour l'exportation de matériels de guerre (CIEEMG), assorties des précautions systématiquement prises depuis mars 1986. Il s'agit, notamment, des clauses de non-réexportation, des clauses de destination, etc.
- 3) Les ministères de la Défense et du budget démentent les assertions publiées par le journal, le Monde du 23 décembre, concernant les détournements d'armes françaises vers l'Iran après mars 1986.

« Avant la publication de ce communiqué, des collaborateurs du premier ministre avaient cité l'article du Monde comme un exemple flagrant de désinformation ».

### M. Messmer dénonce « une désagrégation de l'administration militaire »

M. Pierre Messmer, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, interrogé lors de son point de presse du mardi 22 décembre sur l'éventuelle poursuite de ventes d'armes à l'Iran, a répondu : « Lorsque l'affaire Luchaire a été démantelée, j'ai demandé au ministre de la Défense s'il était sûr que c'était terminé ». Il m'a répondu : « Je m'en suis assuré ».

L'ancien premier ministre a poursuivi : « Ce qui m'intéresse à travers cette affaire, c'est le dysfonctionnement de l'Etat. De tels événements sont possibles s'il y a une dégradation de la responsabilité politique ou si le désinvolte des responsables publics est tel que les dossiers ne sont pas traités ».

**Le Monde**  
sur minitel  
**MINI JOURNAL**  
Le Tour du Monde en 10 écrans  
36.15 TAPÉZ LEMONDE

### « Le Matin » : la SNPE a livré des explosifs à l'Iran en août 1986

Le numéro d'édition du mercredi 23 décembre, le « Matin » annonce à la une que « la France a vendu des explosifs à l'Iran après mars 1986 ». A l'appui de cette affirmation, le quotidien publie deux documents. Le premier est la photocopie d'une lettre envoyée le 2 juillet 1985 à une banque de Londres par Karl-Eric Schmitz, un intermédiaire suédois spécialisé dans les ventes d'armes à l'Iran.

Dans cette lettre, « Bobo » (Schmitz) - c'est son surnom - annonce qu'il envoie l'un de ses collaborateurs auprès de la banque iranienne Mellat pour que celle-ci bloque une somme de 17 230 845 dollars au profit de la SNPE française (la Société nationale des poudres et explosifs, contrôlée par l'Etat). Ce contrat porte la référence S 134 et la lettre de crédit, c'est-à-dire la somme destinée à la SNPE, le numéro 103871/6.

Le second document publié par le Matin est présenté par le journal

comme étant une facture adressée aux Iraniens, en août 1986, par la société « Karl-Eric Schmitz, Scandinavian Commodity ». Sur cette facture figure à deux endroits le numéro de lettre de crédit (103871/6), mentionné dans le premier document comme étant celui du contrat passé avec la SNPE.

Le Matin s'appuie sur deux éléments : la référence commune (103871/6) et la date figurant sur le second document (août 1986) pour affirmer que « la SNPE a livré à l'Iran des explosifs en août 1986 ». Le journal s'interroge aussi sur le trajet suivi par un bateau, le Grix-Clipper, dont le nom figure sur le second document. Selon le Matin, ce bateau a eu pour destination finale, après octobre 1986, Khor-Falkan, un port des Emirats arabes unis : « C'est bien pratique, écrit le Matin : le port iranien de Bandar-Abbas n'est seulement qu'à quelques milles... ».

### Deux journalistes relaxés en cour d'appel

### Le « but légitime de l'information »

« sans aucune dénigrement ou altération » l'essentiel des propos tenus par le président du Front national, et que, ce faisant, « il a poursuivi un but légitime d'information des lecteurs sur cette phase d'un débat et d'une politique publiques de caractère pré-électoral ».

De la même manière, M. Max Clos, co-directeur de publication de l'Express, et le journaliste Irina de Charikoff ont bénéficié d'une relaxe prononcée le 17 décembre par la 1<sup>re</sup> chambre de la cour d'appel de Paris, après avoir été condamnés, le 10 mai 1987, pour diffamation envers un ressortissant libanais.

Un article intitulé « Champagne-Elyées : questions sur les Libanais tués », publié le 24 mars 1986, le Figaro avait indiqué en sous-titre : « Les deux morts de l'explosion à la galerie Point-Show étaient des Libanais proches des terroristes des FARL ». Avant de citer M. Jean-Victor Gercioche pour préciser : « Ce dernier, ainsi que son frère, gravement blessé, seraient également partie de la mouvance marxiste de Kobayat ».

La 1<sup>re</sup> chambre correctionnelle, présidée par M. Jacqueline Clevery, avait considéré que l'article présentant les frères Gercioche « sans aucune dénigrement ou altération » l'essentiel des propos tenus par le président du Front national, et que, ce faisant, « il a poursuivi un but légitime d'information des lecteurs sur cette phase d'un débat et d'une politique publiques de caractère pré-électoral ».

Le tribunal avait condamné le directeur de la publication et le journaliste à 6 000 francs d'amende chacun, attribuant 30 000 francs de dommages et intérêts à M. Bassam Jean-Gercioche, mais la cour d'appel a débouté le Libanais. Si les magistrats admettent que les termes employés constituent une diffamation, ils déclarent : « L'article incriminé s'inscrit dans le cadre d'une information de presse au sujet d'une affaire criminelle en cours, qui a soulevé une très vive émotion parmi la population française [...]. L'information rapportée, notamment prudente et dépourvue d'animosité, n'avait d'autre but que de renseigner le public sur l'état de l'enquête ».

L'arrêt note que le journaliste « ne connaissait pas le plaignant » et souligne qu'elle « n'est pas sortie de son rôle d'information » et « a été émise que des faits tenaient verbaux au légitime ».

MAURICE PEYROT.



# Le Monde ARTS ET SPECTACLES

## « Intervista », de Federico Fellini

### Entre lui et nous

**D'une commande de film, hommage à Cinecittà, Federico Fellini a fait une œuvre mystérieuse, tendre et méchante, drôle évidemment, belle forcément. « Intervista » est un enchantement.**

Un cinéaste de génie se penche sur l'avenir de son passé. Dans le jardin original de tous nos écrans intimes : Cinecittà. Comme d'habitude, on cherche dans un rêve. Il y a des plus parasites qui se balancent dans le bleu du ciel, des cubes de briques roses (les studios) alignés comme un jeu de géant et, entre les cubes, une belle ligne où s'avance le maître Fellini. Il est dans sa bonne ville de Cinecittà, et nous avec lui. Pour les cinquante ans de ce royaume des illusions, on lui a passé commande d'un film-hommage qu'il a accepté de réaliser, bien entendu, fermement décidé à ne pas le tourner ou, du moins, à raconter aussi autre chose

en même temps, puisqu'en nous parlant de lui, il se souvient si bien de nous. Le maestro, donc, descendant de voiture, accueilli par une équipe de la télévision japonaise à qui il a promis de donner un long entretien (intervista) sur un film de l'Amérique de... Cet entretien, précisément, il le donne pour de bon au Monde (ci-dessous) mais non aux Japonais dans le film. Il leur dit plutôt : écoutez, voyez mes techniciens et celui-ci, celle-là, et ce jeune homme qui aurait pu être moi, la première fois que je suis venu à Cinecittà, journaliste, pour interviewer une diva dont j'étais transi. Je n'en meurs pas large, ce jour-là, comme lui, regardez-le, d'ailleurs je lui colle un bouton sur le nez, ça l'aidera à bien comprendre son personnage. Le beau désordre est planté. On passe sans transition, en glissant, d'un registre à l'autre, tantôt au passé avec le jeune Fellini (Sergio Rubini) dans le

petit train qui fait le tour des décors et des studios, sur le plateau où un metteur en scène fasciste amphicéramique tente de monter une invraisemblable soupe indienne à base d'éléphants et de bayadères, en traitant la diva de « comtesse » et le producteur en traitant de « contre-maître », tantôt au présent avec Fellini tournant un bout d'Amérique, lui-même filmé par les Japonais omniprésents. Et quand la pluie interromp le travail sur Kafka, les indiens du plateau vont s'attaquer avec des antennes de télé en guise de lances. Comme partout en Occident la télévision plante ses banderilles de mort dans le minuscule cinéma. Un homme qui se penche sur les blessures de son art, sur les mémoires de son âge, cela devrait être triste. C'est magnifique. Mastroianni tourne une pub dans le costume de Mandrake (un ancien projet de Fellini, comme de Resnais) et quand Federico lui propose une balade, il ne refuse pas. Lui et-t-elle jamais dit non ? Ils vont à la villa Pandora, où vit Anita Ekberg entourée de ses

dogues. Mastroianni lève sa canne et déploie un écran de cinéma dans le living. Apparaissent aussitôt les images de la Dolce Vita, la fontaine de Trevi, le baiser d'autrefois. Marcello est fripé, Anita est une tour et tous deux se regardent, la ferme à l'œil, vingt-sept ans plus tôt. C'est cruel ce petit piège de Fellini (comme le plupart de ses jeux, notamment ses auditions de figurants, inénarrables), mais sur qui se refuse-t-il au juste, sinon sur lui le premier ? Et nous avec lui, ravis d'être de la partie, il fait si beau, nous sommes dans le décor et dans la salle, avec les machinistes et les monstres, dans la même tendresse, la même lumière, rassurés que le maître nous affirme : ici est notre destin et fort heureusement, on ne sort pas du cinéma, de Cinecittà. On n'en sort pas. Pas plus que du château de Kafka. Ni que du Paradis.

MICHEL BRAUDEAU.

## Entretien avec le réalisateur

### Kafka et moi

« Vous n'aimez pas beaucoup les interviews... »  
— Sincèrement, elles me mettent toujours un grand embarras. Ce n'est pas de la coquetterie de ma part, c'est qu'il me semble qu'un metteur en scène, tout comme un écrivain, un peintre ou un musicien, ne peut réellement parler avec un minimum de compétence que de l'aspect artisanal de son travail. Mais parler du processus créatif, du message, de ce que j'ai voulu dire, du pourquoi de ceci ou de cela, équivaut, du moins en ce qui me concerne, à ne dire que des bêtises approximatives.

Le cinéma souffre encore d'une mortifiante considération qu'il tient de ses origines et qui le situe à mi-chemin entre la foire aux merveilles et le phénomène technique : la photographie. Cette espèce de stampeur de voir fixé en une image une chose qui, dehors, existe vraiment et qui fait dire : « Ah, regarde la mer, elle est vraiment comme ça la mer... » Parce que les gens pensent que la caméra se situe d'un côté, le monde de l'autre, et qu'il suffit de remplir le ventre de la machine avec de la pellicule et de presser sur un bouton pour que ça tourne, que les trains se mettent en marche et que le soleil se couche.

Il est extrêmement difficile de faire comprendre à un critique de cinéma que le monde n'existe pas devant l'objectif, que le monde tel qu'on le voit n'a aucun sens.

— Votre œuvre est-elle plus accessible, et vous l'avez d'ailleurs déjà dit dans d'autres entretiens, avec l'adaptation cinématographique d'une œuvre littéraire. Alors comment expliquer votre projet de Kafka ?

— Je ne sais même pas comment est né ce projet ! Je crois l'avoir inventé un jour pour faire plaisir à une amie ; parce qu'avec moi les choses se passent comme ça, au cours d'un de ces bavardages où je déclare des choses sur un ton plus ou moins emphatique et solennel... C'était une journa-

liste à qui j'avais promis une interview, que je reportais indéfiniment. Je savais que je me sentais un peu coupable. Je n'avais rien à dire, mais vraiment rien : à dire, alors pour ne pas la décevoir je lui ai dit que j'allais mettre en scène *Amérique* ! Du jour où elle a publié ma réponse, j'ai reçu une série de coups de fil, la nouvelle a fait le tour du monde, un ami, critique littéraire, me disait, tout étonné, « finalement, finalement ! — et moi je ne voulais plus... » — et moi je n'ai pas dit, quand j'ai vu *Amérique*, je n'ai nullement pensé en faire un film. Si j'y songeais, c'était d'une manière mécanique parce que je visualisais la lecture, mais je n'ai jamais pensé faire un film ni de *La Métamorphose*, ni du *Château*, ni du *Procès* et encore moins d'*Amérique* ! Plus ça va, plus je fais très attention quand je parle, parce que je raconte des bobards, qui, par un concours de forces magnétiques, finissent par se concrétiser. La parole est une chose vraiment dangereuse.

— Alors *Amérique* de Fellini est un mirage ?

— Quand un écrivain s'exprime avec autant de perfection et sous une forme aussi achevée, je suis paralysé par le respect et l'impuissance. Que devrais-je faire ? Que devrais-je faire face à une œuvre qui est déjà si totalement accomplie et qui ne peut être que ce qu'elle est ? Que devrais-je faire ? L'illustrateur ? Peut-être n'est-ce pas assez d'humilité et de modestie pour concevoir mon travail comme un moyen de faire mieux connaître ou de vulgariser, par des voies apparemment plus suggestives, le monde exprimé par d'autres en une autre dimension. Ce serait à mon sens comme un sacrilège, un acte inutile et malvenu, de tenter d'illustrer *Amérique*, de Kafka, au cinéma et cela vaut pour tous les chefs-d'œuvre de la littérature.

— A l'époque où les éditeurs avaient pour habitude d'accompagner un poème, un roman ou autre texte littéraire d'illustrations gra-



phiques, les dessinateurs étaient plus nombreux que les autres cinéastes quand nous tentions de reproduire dans un film une œuvre littéraire ; parce qu'en moins ces représentations étaient figées dans un geste et les paysages à peine entrevus sous un trait d'encre ou de crayon. Dans ce trait d'encre, le lecteur avait toute une marge de participation qui donnait un supplément de profondeur au dessin sorti de son cadre. Mais le cinéma est plus prétentieux, il prétend reproduire l'œuvre littéraire dans un film qui ne permet plus au spectateur sa propre participation. Cela me semble présumptueux, réducteur et même un peu ridicule.

— On peut faire des films avec de mauvais romans, ceux qui suggèrent une trame ou une intrigue, ou encore avec des chroniques de journaux, mais comment peut-on prétendre à mieux rendre une

œuvre qui est déjà parfaite ? On ne peut que la déformer, l'écraser, la réduire.

— Comment avez-vous découvert Kafka ?

— *La Métamorphose* est le premier livre que j'ai lu de Kafka. C'était en 1939, je travaillais alors pour un hebdomadaire humoristique qui s'appelait le *Mesurier*. C'était la veille de la guerre. Il régnait déjà une atmosphère menaçante, la ville était obscure, théâtrale et très suggestive. Toutes les lampes de la rue étaient éteintes, bien que la lumière se frayait un chemin à travers cette couche épaisse de peinture. On entendait parfois sonner les sirènes pour des essais d'alarme plutôt comiques et burlesques. Pour nous autres qui avions cette incroyable providentielle de la jeunesse face au pire, l'arrivée du soir était un spectacle. Tout était bleuâtre ; aussi

les visages des gens, très pâles à cause du couvre-feu, que les visages qui semblaient avancer sous l'eau.

— Cette atmosphère théâtrale, à une époque où je ne pensais pas à faire du cinéma, un collègue du journal où je travaillais rapporte de Milan à Rome une édition grossière et mal imprimée de *La Métamorphose* de Kafka. J'ai lu une nuit dans un état de totale exaltation. J'avais comme l'intuition que le récit n'était pas seulement une trouvaille extraordinaire, une histoire gothique, mais qu'il contenait quelque chose de plus que je ne réussissais pas à saisir. Je sentais que tout était vrai, qu'ils étaient si vrais ce père, cette mère, cette fille qui jouait du violon et ce cafard qui l'écoutait derrière la porte.

— Il semble que vous partagez avec Kafka ce même

de la dévotion, mais que son désespoir est plus sombre que le vôtre.

— Mais quand Kafka lisait à ses amis ce qu'il écrivait, il riait, il riait aux éclats. Il s'amusaient beaucoup. Il y a un aspect bouffon chez Kafka, un rire silencieux comme celui des rêves. Tu ris parfois dans certains rêves mais tu sens aussi que ton rire n'existe pas. Tu te réveilles encore imprégné par ce brin d'hilarité et puis soudain aucune explication rationnelle ne t'éclaire sur les raisons de ton rire. Mais, c'était peut-être que ta conscience avait enregistré une situation si dramatiquement exagérée et faite de contrastes si irréductibles que cette petite part de l'inconscient s'en amusait librement ; la catastrophe ou le drame étaient si grandioses qu'ils en étaient devenus proprement ridicules. Penser pouvoir aménager cette vision ou y survivre, sans tenter de la contraindre, de la combattre ou de l'assimiler... C'est toujours comme ça avec Kafka.

— Pourquoi il te déchire ? parce que tu sens que tout est vrai et que c'est la vie même, avec nos jours, nos nuits et nos rencontres. C'est véritablement un génie qui restitue au moindre geste sa transparence, à tous les degrés d'abîme et de banalité. Toute l'évidence, la banalité, l'insupportable, l'incompréhensibilité de la vie se chargent soudain de significations qui nous autorisent à espérer. C'est un grand cadeau que nous offre Kafka. Je ne sais pas quel autre auteur a pu donner une aide si concrète qu'elle devient un manuel pratique pour chaque moment, chaque jour de sa vie. Elle est omniprésente, mise au point de Kafka qui donne subitement une réverbération à tout ce qui se passe. Cela peut parfois augmenter l'angoisse, mais à vrai dire je ne crois pas, parce que je me sens comme protégé par une série de lois, de mystères et de reflets qui donnent réellement le sentiment d'être moins seul.

Propos recueillis par DOMINIQUE EDDÉ. (Lire la suite page 14.)

**UN FILM POUR TOUS LES ENFANTS D'AUJOURD'HUI**

UN FILM DE **LOUIS MALLE**

**PRIX LOUIS DELLUC**



**Au revoir les enfants**

**LION D'OR VENISE 87**

M K 2



سكزا و الالاحل

CINÉMA

Francesca Comencini tourne

Un petit monde hors du temps

Francesca Comencini tourne son second film en France, des acteurs français. Une histoire d'amour empêché, dans un monde hors du temps.

AULUS-LES-BAINS, petite station thermale pyrénéenne ariégeoise qui vit l'hiver... Mais le film, histoire d'un jeune homme, Marco, gigolo...

Dans la montagne, au-dessus d'Aulus, près d'un grand étang, est construit le chalet de Carlotta...

En 1984, Francesca Comencini avait réalisé Pianoforte, récit d'un amour où la drogue était comme un barrage entre un jeune homme et une jeune fille.

Le sujet de la Lumière du lac avait été écrit avant celui de mon premier film... Mais le scénario, il a changé beaucoup pendant un quart de siècle.

Le scénario, l'aimaient, l'ont présenté à la commission des programmes sur recettes... C'est un petit monde hors du temps.

ou à un autre, par un amour manqué. Ils ont, en quelque sorte, renoncé à la vie. Tout le monde, ici, est amoureux.

stir, mais, pour la Lumière du lac, j'avais décidé de prendre des gens jeunes, avec lesquels j'aurais des affinités, qui auraient quelque chose à prouver.

L'équipe, isolée, quittant rarement Aulus-les-Bains, s'était soudée. Une famille adoptée par M. Rosé, le patron de l'hôtel de la Terrasse, qui s'était fait un rendez-vous de gens de cinéma et s'était mise à vivre leur rythme.

Mais, actuellement, il doit réfléchir à deux projets de Maurice Pialat.

Dans le salon de la maison du « Vieux », Nicole Garcia en robe de velours noir à vol montant et manches longues, est la jupée relevée sur des bas noirs, retirait lentement un long gant de peau gris perle, sous le regard fasciné de Jean-Louis Barrault en costume suranné.

Se barricader dans une autre époque.

Non, c'est moderne, dit Nicole Garcia, dont les fines chaussures de cuir ont pourtant des allures de bottines modernes. Le « Vieux » donne un repas tous les jeudis.

A l'entrée du chemin qui conduit à la maison, derrière une haie, deux gangsters à la Lincoln attendent dans une voiture. C'étaient les derniers jours du club d'Aulus.



Nicole Garcia et Jean-Louis Barrault.

Entretien avec le réalisateur

Kafka et moi

(Suite de la page 13.) Autrement dit, le véritable « univers kafkaïen » n'a rien de visible, mais, parfois, entend l'expression constante ?

Le monde de Kafka c'est le monde tel qu'il est. Il n'y a pas de différence, il est le plus précis, le plus tatillon des photographes. Il a fait la radiographie la plus précise de l'existence humaine.

Vous ne parlez pas de la souffrance de Kafka.

Oui, bien sûr, il avait ce pressentiment d'avoir quelque chose à expier, et son sens de la culpabilité pouvait lui devenir insupportable... mais, parfois, quand vient la punition, on se dit qu'on croit être une punition parce qu'elle est littéralement attendue comme une expiation.

L'ironie avec laquelle vous montrez le monde, la représentation, de la politique, des médias... est-elle aussi une forme de mépris ?

Je crois qu'il est nécessaire pour créer d'être méprisé par un sentiment d'indignation, de rage ou de mépris. Dans Ginger et Fred par exemple, mépris pour la télévision, mépris, finalement, je suis de ce monde, que mon dédain, ma rage, ou même d'autres sentiments plus affectueux, vont qu'à me porter, à travers un bref itinéraire de préparation, à proximité de la caméra qui trouve l'intérieur du théâtre.

mande de toujours, à l'invention, il ce je suis appelé à faire. Alors, tout va bien, j'oublie l'indignation et je trouve avec les mots d'un peintre.

Quand Picasso a écrit Guernica, il a voulu imprimer à jamais les horreurs de la guerre d'Espagne ? Mais non, c'était la composition, la décomposition, les couleurs et les lignes qui l'obsédaient.

Pourquoi de culpabilité ? Pourquoi ? Peut-être à cause de l'arrogance ou de l'ignorance... Mais non, je ne suis pas culpabilisé quand je suis méprisé, c'est seulement un prétexte, un stimulant. C'est comme un médicament, la signature d'un contrat.

Je me méfie de ceux qui trouvent tant de justifications, tant de motivations à ce qu'ils font et qui insistent dans une idéologie bien précise.

En d'autres termes, vous n'êtes pas un méprisé.

Mais si, je milite, en ce sens que je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour défendre la crédibilité de mes films... Il ne me semble pas avoir besoin du confort de l'idéologie, mais je le dis aussi avec une petite pointe de culpabilité.

Pourquoi de culpabilité ? Pourquoi ? Peut-être à cause de l'arrogance ou de l'ignorance... Mais non, je ne suis pas culpabilisé quand je suis méprisé, c'est seulement un prétexte, un stimulant. C'est comme un médicament, la signature d'un contrat.

Lire le film. POUR inaugurer... « Cinéma »... « Lire le film »... Editions L'Age d'Homme, 234 p., cahier d'illustrations, 95 F.

Théâtre de la Portille 43 53 42 14. LINE MONTY. LES 26 ET 27 DECEMBRE. MEREDITH. 76, rue de la Roquette - 75011 Paris.

Livre Jacques Brunius le surréaliste oublié. Qui était Jacques Brunius ? Le surréalisme, c'est un mouvement qui a existé pendant une vingtaine d'années, mais qui n'a pas été étudié de près.

MAISON DE POUPEE. Henrik Ibsen. Mise en scène : Claude Santelli. Jean-Marc Bory, Nathalie Simon, Arlette Gilbert, Jean-Jacques Moreau, Magalie Renaud, Claude Wauthier, William Yordanoff. THEATRE DE LA COMMUNE, 48 34 67 67 et FNAC.



ARTS ET SPECTACLES

CINÉMA

« Too Much », de David Leland

Portrait d'un iconoclaste

David Leland n'a rien d'un jeune homme en colère. Son film, Too much, qui sort aujourd'hui, est issu de la nouvelle génération...

Leland, pour sa part, a quarante ans, est bien bâti, mais poli et la voix douce. Assis dans le cuisinier de son appartement londonien...

Too much est le premier film qu'il réalise. Sa formation est triviale, en tant que comédien et metteur en scène au Royal Court de Londres...

Aujourd'hui, brusquement, David Leland accède à la célébrité. Too much a reçu le prix de la Critique internationale au Festival de Cannes...



Emily Lloyd.

mais elles se heurtent toujours à cette force très rigide et constamment répressive qui maintient que la sexualité est une affaire strictement privée.

Il s'agit de ce film comme d'un moyen qui pouvait aborder des sujets d'actualité, tout à fait contemporains.

Il y a de formidables ouvertures pour certains, tous les réalisateurs ne sont pas comblés : Derek Jarman, par exemple...

L'année prochaine sera décisive pour l'industrie cinématographique britannique, puisque Channel Four devrait être privatisée.

Après le Saint François d'Assise qui lui doit tourner avec Liliana Cavani...

Après le Saint François d'Assise qui lui doit tourner avec Liliana Cavani...

La jeune fille Lynda

TOO MUCH est la traduction française du titre anglais Wish You Were Here, évidemment difficile à prononcer...

Lynda vit avec son père coiffeur, qui ne l'aime pas, qui en tout cas ne veut pas la comprendre et lui préfère sa chérie de petite sœur...

Le film tout entier compose le portrait de cette fille, ni révoltée ni rebelle, tout simplement née trop tôt...

Après le Saint François d'Assise qui lui doit tourner avec Liliana Cavani...

Après le Saint François d'Assise qui lui doit tourner avec Liliana Cavani...

« Homeboy » en chantier

Mickey Rourke, scénariste

Depuis dix ans, Mickey Rourke vit avec une obsession : l'histoire de Johnny Walker, boxeur au bord de la déchéance...

Homeboy est actuellement en tournage. Mickey Rourke, scénariste, en a confié la réalisation à un « débutant »...

Deux heures de route au départ de New-York, mais un autre monde. La ville, en bord de mer, ressemble à un peu à ce que devait être Deauville il y a trente ans...

D'abord, Michael Sersin, l'histoire se passait à Miami. J'aurais aimé tourner dans une région où il fait toujours bon et chaud...

Mickey Rourke ne promène plus sa bedaine de Rocky. « J'ai mis huit mois, dit-il, à refaire un corps de boxeur. Dès que le projet a obtenu le feu vert, je me suis lancé dans un entraînement d'enfer »...

L'artère principale. Une boutique de coiffeur. Premier plan de la journée : Wesley-Walker, un costume chic, tout polyester, grosse bague au petit doigt...

Michael Sersin a tiré de l'ordinateur la liste de tous les films sur la boxe. « Aux seuls Etats-Unis, il y a en près de deux cents. J'en ai sélectionné une douzaine. Mais la dominante me semble toujours être la force. Il ne s'agit pas d'un Rocky ou d'un Jake La Motta... »

Michael Sersin a tiré de l'ordinateur la liste de tous les films sur la boxe. « Aux seuls Etats-Unis, il y a en près de deux cents. J'en ai sélectionné une douzaine. Mais la dominante me semble toujours être la force. Il ne s'agit pas d'un Rocky ou d'un Jake La Motta... »

Wesley, continue Mickey Rourke, est inspiré par des hommes que j'ai connus il y a longtemps. L'un était cultivé et pouvait vous citer Shakespeare...

Après le Saint François d'Assise qui lui doit tourner avec Liliana Cavani...

Après le Saint François d'Assise qui lui doit tourner avec Liliana Cavani...

Mickey Rourke a commencé la boxe il y a dix ans. « J'ai livré quelques combats en minime, puis j'ai arrêté. J'ai repris le sport sans arrêt. Je me battais souvent dans la rue, c'était la seule manière de travailler mon système... »

Après le Saint François d'Assise qui lui doit tourner avec Liliana Cavani...

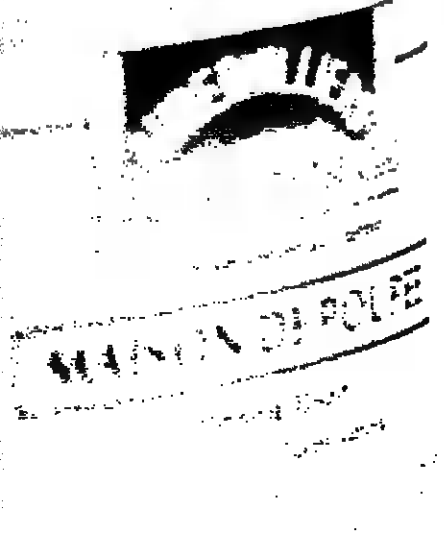
Après le Saint François d'Assise qui lui doit tourner avec Liliana Cavani...

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES D'ARTISTES. Le SEMATEC est chargé par le Département de l'Est-Loire de réaliser trois salons à : LABASTIDE-SAINT-PIERRE, NIGREUILLE ou LAFRANCAISE.

Le Monde PUBLIcITÉ TOURISME-GASTRONOMIE. Renseignements : 45-55-91-82, poste 4344

Charles Chaplin. Dix ans après sa mort, un livre inédit de dessins de Charles Chaplin par André Leger.

LE MARCHAND DE VENISE SHAKESPEARE. en scène : LUCA RONCONI. Direction: JEAN LE POULAIN





سكننا من الاجل

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h, sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-1233).
L'AVENTURE LE CORBUSIER, 1987-1986. Grande galerie. Jusqu'au 3 janvier.
LUCIO FONTANA. Rétrospective. Musée. (6 étages). Jusqu'au 11 janvier.
PIERRE DUBREUIL. Jusqu'au 4 janvier.
CENSURES. De la Bible aux Larrous d'Éros. Sur la scène en Galerie de la BPI (7 étages). Jusqu'au 11 janvier.
GIOVANNI MICHELUCCI. D'architecte. CCI jusqu'au 4 janvier.
MEMOIRES DU FUTUR. Bibliothèque et technologies. Galerie de la CCI. Jusqu'au 18 janvier.
IMMIGRATION D'EN FRANCE. Galerie du Forum. Jusqu'au 4 janvier.
LUCIAN FREUD. Jusqu'au 24 janvier.
LES MACHINATIONS DE SIMON DE SAINT-MARTIN. Atelier des enfants. Jusqu'au 5 mars.

Musées

FRAGONARD. Entrée: 5 F; la nuit: 20 F. Galeries nationales du Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (42-56-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h, jusqu'au 4 janvier.
TRESSORS DES PRINCES CELTES. Grand Palais (voir le Centre). Jusqu'au 15 février.
LE TROISIEME Oeil DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais (voir le Centre). Sauf mardi, de 10 h à 19 h, jusqu'au 31 janvier.
CHICAGO, NAISSANCE D'UNE METROPOLE. Jusqu'au 3 janvier; Exposition-départ (1913) à La Théâtra des Champs-Élysées, Engèle Bonetti. Des lieux inédits. Bonnet, photographie. Censures d'Émile Fréchet pour « Jeunes femmes », opéra de Mérimée; Paris de Chateaubriand et de la Pléiade. Jusqu'au 27 janvier. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse (45-49-11-11). Sauf lundi, de 10 h à 18 h; le jeudi jusqu'à 21 h 15. Entrée: 21 F; le dimanche 11 F.
DE GRECO A PICASSO. Jusqu'au 3 janvier. SOLEIL ET OMBRES. L'art portugais du XIXe siècle. Jusqu'au 3 janvier. Musée de Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-55-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40, le mercredi jusqu'à 18 h. Entrée: 30 F; demi-tarif: 20 F.
LE SIECLE DE PICASSO. Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue des Champs-Élysées (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 19 h, le mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 3 janvier.

MODERNIDADE. Art brésilien du XXe siècle. Jusqu'au 14 février; DONALD JUDD. 1966-1987. ARC. Jusqu'au 7 février; L'IMAGERIE DE MICHEL TOURNIER. Jusqu'au 14 février; NEMUNOKI. Musée des enfants. Jusqu'au 24 janvier. Musée d'Art moderne. Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40; Mercredi jusqu'à 19 h.
PICASSO Dessinateur. Musée d'Art moderne. Hôtel Solfè, 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). De 9 h à 17 h 15. Jusqu'au 4 janvier.
REGALIA. Instruments du sacre sacrés à la Révolution. Musée de la Charbonnière. Département des objets d'art. Saint-Germain-l'Auxerrois. Jusqu'au 25 avril.
NOUVELLES ACQUISITIONS DU DEPARTEMENT DES PEINTURES. Pavillon de Flore (entrée provisoire sur le quai des Tuileries, face au Pont-Royal). Jusqu'au 25 avril.
CHEFS-D'OEUVRE DE LA COLLECTION SAINT-MORIS. Musée des Beaux-Arts. Jusqu'au 15 février.
LA COLLECTION D'ALBERT F. DE NERIMONDE. Jusqu'au 23 avril. Musée de Louvre (42-60-39-26). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée: 20 F (gratuit le dimanche).
JOUVET DULLIN, BATY, FIORETTI & LE CARTEL. Bibliothèque nationale. Mansart, 58, rue de Richelieu. Sauf lundi, de 10 h à 12 h 18 h 30. Jusqu'au 31 janvier.
ELISABETH SUNDAY. Jusqu'au 16 janvier.
LES PAPIERS MARRÉS FRANÇAIS. Jusqu'au 11 janvier. Bibliothèque nationale. Galerie Colbert. (Voir ci-dessus).
ANDRÉ KERTZES. Photographie. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (42-89-04-91). Jusqu'au 25 janvier.
SPLENDEUR ET MAJESTÉ. Musée de la Bibliothèque nationale. Musée de l'Institut du monde arabe, 23, quai Saint-Bernard (46-34-23-25). Sauf lundi, de 10 h à 20 h. Entrée: 20 F. Jusqu'au 5 mars.
JEAN-BAPTISTE DEBRET. Un peintre néo-classique en Bretagne. Musée-galerie de la SETTA, 12, rue Lavoisier (45-56-60-17). Sauf dimanches et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 20 février.
SCULPTURES DE REYES - L'ATELIER BUSATO. Musée de la Ville de Paris, 11, quai de Conti. Sauf le 25 décembre, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 10 décembre.
DONATION DUHEM. Musée de Louvre, 2, rue de Louvois (42-54-07-02). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 30.
LA MODE AU MUSÉE. Musée de Louvre, 10, avenue Pierre-Ier-de-Sorbie (42-30-43-46). Jusqu'au 10 janvier.
LISE BILLET. 1931-1992. Jusqu'au 31 janvier; GRANDVILLE. Dessins originaux. Musée Carnavalet, 23, rue de la Harpe (42-72-21-13). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 3 janvier.

WAGONS-LITS A L'AFFICHE. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 18 janvier.
L'ÉCRITURE DE LIBRAIRIE AU XIXE SIECLE. Musée de la publicité (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 janvier.
LE JOUET DE BOIS. Musée de la publicité, de tous les pays. Jusqu'au 14 février; EMMANUEL COLLIN. Histoire de meubles. Jusqu'au 31 janvier; LA TABLE D'UN ROI. L'orfèvrerie du XVIIIe siècle à la cour de Bonaparte. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h, le dimanche de 11 h à 18 h.
LES SOULIERS DE ROGER VIVIER. Musée des arts de la mode, 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 11 h à 18 h.
DESSINS DE RODIN. Musée Rodin, Hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 14 mars.
LA MAISON INTELLIGENTE. Maison de l'Industrie. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Carion (40-05-72-72). Jusqu'au 17 janvier.
UNE AVENTURE ARCHITECTURALE. Cité des sciences et de l'industrie. (Voir ci-dessus). Jusqu'au 15 mars.
AUX ARMES CITOYENS. Les armes à l'origine de la Révolution. Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée: 12 F; le samedi: 10 F.
ARCHÉOLOGIE DU LIVRE MÉDIÉVAL. Bibliothèque de la Ville de Paris, 1, rue de Sully. Tous les jours, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 3 janvier.
ARMS ET TRADITIONS POPULAIRES. Nouvelles acquisitions. Océris, Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma Gandhi (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée: 12 F; le samedi: 10 F. Jusqu'au 28 mars.
L'ART DE LA RELIURE (XVII-XVIII siècles). Exposition nationale des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin (47-34-14). Jusqu'au 15 janvier.
LE JARDIN DES PORCELAINES. Musée de Louvre, 6, place d'Iéna (42-32-61-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 15. Jusqu'au 15 janvier.
ANCIEN PÉROU: Un portrait et une aventure. Jusqu'au 29 février; JOUETS TRADITIONNELS DES ENFANTS DU MONDE. Musée de Louvre, jusqu'au 31 février. Musée de l'homme, Palais de Chaillot (45-23-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.
ARCHITECTURES POSTALES: 1867-1967. Musée national des monuments français, Palais de Chaillot. Place du Trocadéro. Jusqu'au 11 janvier.
ESPACE FRANÇAIS. Vision et aménagement. XVI. Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. Sauf mardi. Jusqu'au 4 janvier.
MARIO MERZ. Chapelle de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital. Sauf lundi, de 12 h 30 à 19 h 30. Entrée: 25 F. Jusqu'au 31 décembre.
LE MAROC DE DELACROIX. Musée Delacroix, 6, rue de Valenciennes (45-62-29-34). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 2 février.
L'AVENTURE HUMAINE. Musée de Louvre, 18, rue de Rivoli. Jusqu'au 25 janvier.
JEAN PELTIER. Musée de la marine. Palais de Chaillot. Place du Trocadéro (45-53-31-70). Sauf le mardi de 10 h à 18 h. Jusqu'au 29 février.

CHRISTIAN JACCARD. 1919-1987. Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 11 janvier.
PAUL KALLOS. Galerie Leif Stabile, 37, rue Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 23 janvier.
PER KIRKBY. Galerie Lange-Salomon, 57, rue de Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 31 décembre.
DENIS LAGET. Galerie Montigny, 31, rue Mazurine (43-54-85-30). Jusqu'au 2 janvier.
LAGNEAU. Temples-cabanes. Galerie de Louvre, 18, rue de Rivoli. Jusqu'au 25 janvier.
LAMSWERDE. Galerie Keller, 15, rue Keller (47-00-41-47). Jusqu'au 2 janvier.
MAXIMILIEN LUCE. Espace adossés. Galerie E. Obermann, 83 bis, rue de Valenciennes-Saint-Hippolyte (42-66-92-58). Jusqu'au 30 janvier.
PIERRE MABILLE. Galerie Georges Lecomte, 11, rue Beaumont (42-72-71-11). Jusqu'au 9 janvier.
MARIAN. Galerie Artid, 21, rue Godefroid (43-54-57-01). Jusqu'au 15 janvier.
AMITI MASSON. Palais de Louvre, 1931-1963. Jusqu'au 31 décembre. Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (43-59-71-24). L'œuvre sculptée. Arnaud, 9, avenue Montaigne (42-99-16-17). Jusqu'au 9 janvier.
ALBERT MERZ. Galerie Kief, 50, rue Mazurine (43-28-32-37). Jusqu'au 9 janvier.
RICARDO MOSNER. Sorellaria domestica. Galerie Loft, 3 bis, rue des Beaux-Arts (46-33-18-90). Jusqu'au 9 janvier; B. Cabré, Galerie Lara Vincy, 47, rue de Solferino (43-26-72-51). Jusqu'au 5 janvier.
MOUCHA. 87, rue Lavoisier. Saint-Germain, 43, rue de Valenciennes (44-59-44). Jusqu'au 30 décembre.
MARIA NORDMAN. Galerie Crouzet-Robelin, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 7 janvier.
BERNARD FLOSSI. Galerie Michèle Chomsta, 24, rue Beaumont (47-78-05-02). Jusqu'au 16 janvier.
WILLY BONIS. Compote de la photographie. Cour du Bel-Air, 56, rue de Valenciennes-Saint-Hippolyte (43-44-11-06). Jusqu'au 10 février.
GERARD SCHNEIDER. Galerie Heyman-Michel Samarin, 56, rue de Valenciennes (43-22-58-09). Jusqu'au 20 février.
JEAN-BAPTISTE SECHERRE. Galerie de Louvre, 1931-1963. Musée de Louvre, 6, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 31 décembre.
SAM SZAIFRAN. Agnès. Galerie Claude Bernard, 7 et 9, rue des Beaux-Arts (43-26-47-07). Jusqu'au 30 janvier.
NIELS LIDO. Galerie Claire Burtin, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 13 janvier.
BRAM VAN VELDE. Maquette d'éditeur, 36, avenue Montaigne (43-52-28-18). Jusqu'au 10 janvier.
MICHEL TOULIERE. Galerie d'Art International, 12, rue Jean-Ferrand (43-48-84-28). Jusqu'au 30 janvier.

En province
ARRAS. Raoul Ubae, 1932-1985. Centre culturel Noroit, 9, rue des Capucines (21-72-30-12). Jusqu'au 24 janvier.
BORDEAUX. D'années XIXe siècles. Musée des beaux-arts. Galerie des beaux-arts, place du Colonel-Raynal (33-90-91-60). Jusqu'au 11 janvier. Robert Barry, Joseph Kosuth. Fonds régional d'art contemporain, 81, cours Anatole-France (33-24-71-36). Jusqu'au 23 janvier; Gérard Garouste. Musée d'art contemporain. Europe 2 Laité. Rue Foy (36-44-16-55). Jusqu'au 21 février.
BOURGES. Douanes de Musique et Maurice Esch. Musée Esch. Hôtel des Eschvins, 13, rue Edouard-Brégy (48-57-81-18).
CAEN. Jacques Deschamps. Le B et les transformations dans l'œuvre peinte de 1959 à 1967. Musée des beaux-arts. Château (31-85-28-63). Jusqu'au 8 février.
CALAIS. Les années funéraires en Egypte et en Nubie. Musée des beaux-arts. Musée de la dentelle, 25, rue de Richelieu (21-77-99-00). Jusqu'au 3 janvier; Marie-Claire Cance. Galerie de l'Ancestral. Poste, 13, boulevard Gambetta (21-36-27-40). Jusqu'au début janvier.
CANNES. Hommage au peintre Jean-Henri. La Malmoulin, 47, rue de la République (93-09-04-04). Jusqu'au 14 février.
DAX. Hannah Holton, Richard Long. Musée d'Art contemporain. Centre culturel, 3, rue de la République (54-74-05-82). Jusqu'au 20 janvier.
DIJON. Alphonse Legros. Musée des Beaux-Arts. Place du Saint-Étienne (80-30-31-11). Jusqu'au 15 février.
DOUAI. Le paysage français au XIXe siècle. Musée de la Chartreuse, 130, rue des Chartreux. Jusqu'au 15 février.
GRENOBLE. J.-P. Barthelet; R. Long. Centre national d'art contemporain. Musée de la Ville de Grenoble, 155, cours Berlioz (76-21-95-84). Jusqu'au 14 février.
Toulouse. Musée de la Ville de Toulouse, 15, rue de la République (56-54-05-82). Jusqu'au 22 février.
LABEGE. Paul Klee. Rétrospective. Labège-Jaupoulet, rue Racine (47-66-30-20). Jusqu'au 21 janvier.
LILLE-SUR-LOGNON. Sauf mardi, de 10 h à 18 h.
LYON. Les habits de Saint-Étienne. Musée de la Ville de Lyon, 16, rue de la Préfecture-Saint-Hippolyte (78-30-50-65). Jusqu'au 11 janvier.
MARCO-EN-BRETAGNE. Chef-d'œuvre néo-impressionniste. Fondation Breizh Breizh (20-46-26-57). Jusqu'au 21 février.
MARSEILLE. La peinture en Provence au XVIIIe siècle. Jusqu'au 21 février; Commémoration IV. Salle du FRAC, jusqu'au 31 janvier. Centre de la Ville de Marseille.
MULHOUSE. La peinture de Christian Boppre. Musée de la culture (46-41-37-79). Jusqu'au 8 janvier.
LES SABLES-D'OLONNE. Jacques Vieu. Musée de la Ville de Saint-Germain-Laval, 10, rue de la République (44-37-79). Jusqu'au 8 janvier.
SAINT-DENIS. Musée d'Art Moderne. La Terrasse (77-93-59-58). Jusqu'au 28 février.
SAINT-PIERRE. De la photo comme peinture. Galerie municipale d'art contemporain. Centre culturel Theo-Argence, place F. Suissin (78-20-02-50). Jusqu'au 34 janvier.
TOULOUSE. Le portrait toulousain de 1890 à 1960. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (61-23-55-07). Jusqu'au 11 janvier.
TROYES. Rétrospective Charles-Dufresne (1878-1938). Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (23-80-57-50). Jusqu'au 24 janvier.
VILLEURBANNE. La collection d'art contemporain de Musée de Saint-Étienne. Le Nouvray Musée, 11, rue du Docteur Dollard (78-84-55-10). Jusqu'au 21 février.

ACTUELLEMENT SEUL A PARIS A L'UGC CHAMPS-ELYSEES

ALAIN TERZIAN ET PHILIPPE CARCASSONNE PRESENTENT SANDRINE BONNAIRE
SIMON DE LA BROsse - ABDEL KECHICHE
JEAN-CLAUDE BRIALY
LES INNOGENTS
ANDRÉ TÉCHINÉ
PHILIPPE SARDE
TANYA LOPERT
CHRISTINE CANETTI
RAZAINNE
JANICE BIALA
CHRISTINE CANETTI
JEAN CLAREBOUDT
ALFRED COURMES
DEGOTTIX
CICEROS DIAS
JOEL FISHER
RUTH FRANKEN
RAFAEL GRAY

UTRILLO, VALADON, UTTER. Triptyque. Musée de la Ville de Paris, 1, rue de Sully. Tous les jours de 11 h à 17 h. Jusqu'au 3 janvier.
CHEFS-D'OEUVRE INÉDITS DE L'AFRIQUE NOIRE. Musée Dapper, 23, avenue Vieux-Moulin (45-00-01-50). Sauf dimanche, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 23 avril.
BETTINA REHEIM. Portraits-décor. Espace photographique de Paris, 10, rue de Valenciennes-Saint-Hippolyte (42-86-87-89). Jusqu'au 2 février.
Galerias
SOUVENIRS DE MARRÈRE. Galerie E. Koussoulaki, 4, rue de l'Échelle (42-60-65-63). Jusqu'au 11 janvier.
MABRY 59-60. Galerie Fraz/Delaunay, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-00). Jusqu'au 16 janvier.
PEINTURE POUR LA CÉRÉMONIE DU THÉ. Galerie Jancet Olivier, 26, place des Vosges. Jusqu'au 11 janvier.
PIERRE ALECHINSKY. Trente et un portraits. Centre culturel, 21, rue de Valenciennes-Saint-Hippolyte (42-60-65-63). Jusqu'au 11 janvier.
LE DIVIN BAMBOU. Exposition de pipes à opium chinoises. Galerie Levy, 17, rue de Valenciennes-Saint-Hippolyte (42-61-26-53). Jusqu'au 30 janvier.
PEINTURES DES PAYS-BAS ESPAGNOLS (XVIIe et XVIIIe siècles). Galerie Jan de Maer et Ozzemac, 22, galerie Véro (42-36-26-99). Jusqu'au 11 janvier.
IMAGES DE TERRES. Galerie Philip, 16, place des Vosges (48-04-58-22) (sauf le 23 décembre au 11 janvier). Jusqu'au 25 janvier.
GIOVANNI ANSELMO. Galerie Liliane et Michel Derré-Dassant, 5, rue des Hautes-Herbes (43-77-63-60). Jusqu'au 30 janvier.
RAZAINNE. Galerie Adrien Maugé, 42, rue de Beaumont (45-48-45-15). Jusqu'au 16 janvier.
JANICE BIALA. Jusqu'au 28 janvier (46-31-90-66). Jusqu'au 25 janvier.
CHRISTINE CANETTI. Galerie Bercoy-Fugier, 27, rue de Charonne (48-07-07-79). Jusqu'au 16 janvier.
JEAN CLAREBOUDT. Galerie Benjamin Lebon, 11, rue de Valenciennes-Saint-Hippolyte (42-60-65-63). Jusqu'au 16 janvier.
ALFRED COURMES. Galerie Jean Brinace, 23/25, rue Godefroid (43-26-85-51). Jusqu'au 23 janvier.
DEGOTTIX. Galerie de France, 52, rue de la Vierge (42-74-38-00). Jusqu'au 10 janvier.
CICEROS DIAS. Peintures de 1950-1965. Galerie Denise-René, 196, boulevard Saint-Germain. Jusqu'au 11 janvier.
JOEL FISHER. Galerie Paridès Chéa, 7, rue des Archives (42-78-08-11). Jusqu'au 15 janvier.
RUTH FRANKEN. Histoires. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 23 janvier.
RAFAEL GRAY. Galerie De Jour. Agnès B., 11, rue de Valenciennes-Saint-Hippolyte (42-60-65-63). Jusqu'au 15 janvier.

« Les mille et une nuits ou les mots en voyage »
Exposition organisée à l'occasion du CENTENAIRE DES BIBLIOTHÈQUES DES PTT
MUSEE DE LA POSTE - Galerie du Messager
34, boulevard de Valenciennes, PARIS-19e - ENTRÉE LIBRE
T.L.I. (le dimanche et jours fériés) 10 h à 17 h, 7 décembre 1987-2 janvier
AUJOURD'HUI
Le premier film de la collection
EMILY LOOBE
TOM BEY
Too Much !!!
WISH YOU WERE HERE

ATRE
TOURNAI
TOURNAI
TOURNAI



ARTS ET SPECTACLES

MUSIQUE

THÉÂTRE

Ne sont pas joués le mercredi... Les salles à Paris... ANTOINE - SIMONE BERRIAUD (42-57-7171)...

ELDORADO (42-49-60-77) o L'Assommoir de Germaine de Staël... ELYSÉES-MONTMARTRE (42-52-25-15)...

OPÉON (COMÉDIE-FRANÇAISE) (42-25-70-32) o Le Marchand de Venise... ODÉON (PÉLIT) (42-25-70-32)...

OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-36-06-11) o L'Opéra de Paris... PALAIS DES GLACES (42-47-49-93)...

OPÉRA-COMIQUE - SALLE GIOVANNI (42-36-06-11) o L'Opéra de Paris... PALAIS DES GLACES (42-47-49-93)...

OPÉRA-COMIQUE - SALLE GIOVANNI (42-36-06-11) o L'Opéra de Paris... PALAIS DES GLACES (42-47-49-93)...

OPÉRA-COMIQUE - SALLE GIOVANNI (42-36-06-11) o L'Opéra de Paris... PALAIS DES GLACES (42-47-49-93)...

DOLBY STÉRÉO DANS LES SALLES ÉQUIPÉES... VO: GAUMONT AMBASSADE • GEORGE V • ST-GERMAIN VILLAGE • FORUM LES HALLES...

Il est pataud. Il est lourdaut. Il casse tout. Tout le monde l'adore... DIGFOOT... Image of a man in a hat and coat.

Les concerts... ÉGLISE DES BILLETTES (entrée libre) Pierre Mesa, 10 h dim. (Orgue)...

Les opéras... OPÉRA-COMIQUE, Salle Favart (42-36-06-11)...

Les opérettes... ARTS-HÉBERTOT (42-57-25-23)...

Le music-hall... CASINO DE PARIS (42-45-30-31)...

IBRAHIM MOUSSA • MICHE VIEY... ALJOSH COMPANY... FEDERICO FELLINI INTERVISTA... Image of a film set.



سكنا من الاجل

MUSIQUE

Jazz, pop, rock, folk

DUNOIS (45-84-72-00) : Didier Lemaire...
JAZZ-CLUB LIONEL HAMPTON (47-58-12-30) : Claude Bolling Big Band...
MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44) : Benny Carter et Personality Trio...

Partie (batt.)....
LE MONTANA (45-88-93-08) : Stranville...
PETIT JOURNAL METEOROLOGIQUE (43-21-56-70) : Style King's Quartet...

CINEMA

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-84-24-34)
MERCREDI
Ses destins (1942, v.a.), de Julien Duvivier...
JEUDI
My American Cousin (1965, v.a.), de Sandra Wilson...

LUNDI

Hommage à Pierre Braunberger : Du ciel en juin (1948), de Gisèle Braunberger...
MARDI
La Belle de Paris (1950, v.a.), de Jean Negulesco...

MERCREDI

Hommage à Pierre Braunberger : On demande grand-père gentil (1982), de Gisèle Braunberger...
JEUDI
Hommage à Pierre Braunberger : L'Annoyante (1957), de Jean-Pierre Melville...

VENDREDI

Hommage à Pierre Braunberger : L'Annoyante (1957), de Jean-Pierre Melville...
SABEDI
Hommage à Pierre Braunberger : L'Annoyante (1957), de Jean-Pierre Melville...

SENS UNIQUE
V.O. : PATHE MARIGNAN CONCORDE - UGC MARITZ - FORUM HORIZON
PATHE HAUTEVILLE - UGC ROTONDE - 14 JUILLET BAUGLEVILLE
V.F. : PATHE FRANCAIS - IZEX - PATHE MONTPARNAISE - IMAGES - FAUVETTE - AUSTRAL

MARDI
La Belle de Paris (1950, v.a.), de Jean Negulesco...
MERCREDI
Les Faberges de New York (1933, v.a.), de Raoul Walsh...

LES FILMS NOUVEAUX

INGOFT ET LES HENRISSON. Film américain de William Dieterle...
LES DENTS DE LA MER 4, LA REVANCHE. Film américain de Joseph Sargent...

MERCREDI

Hommage à Pierre Braunberger : On demande grand-père gentil (1982), de Gisèle Braunberger...
JEUDI
Hommage à Pierre Braunberger : L'Annoyante (1957), de Jean-Pierre Melville...

VENDREDI

Hommage à Pierre Braunberger : L'Annoyante (1957), de Jean-Pierre Melville...
SABEDI
Hommage à Pierre Braunberger : L'Annoyante (1957), de Jean-Pierre Melville...

ARCHÉOLOGIE DU LIVRE MÉDIÉVAL
Une exposition à la Bibliothèque de l' Arsenal, 1, rue de Sully, Paris-4e.
Ouverte tous les jours de 12 heures à 18 heures, jusqu'au 3 janvier 1988.

TSAREVITCH
DINER-SPECTACLE
à partir de 21h
1, rue des COLONELS-RENARD (Etoile) 45.74.72.99
GRANDS REVEILLONS LES 24 et 31 DÉCEMBRE

VOTRE TABLE CE SOIR
DINERS
RIVE DROITE
CAVEAU FRANCO-VILLON
RIVE GAUCHE
AUBERGE DES DEUX SIGNES
LE SYBARITE
CHEZ FRANÇOISE
RESTAURANT THOUILLERIE

Vertical text on the right edge of the page, including 'EMA' and other illegible characters.







# Société

## ÉDUCATION

### Le calendrier scolaire 1988-1989

Le ministère de l'éducation nationale a choisi le statu quo en publiant, mardi 22 décembre, le calendrier scolaire définitif pour l'année 1988-1989. Celui-ci ressemble à s'y méprendre au calendrier de l'année en cours. Il compte entre quatre et six semaines de travail entre les vacances de Noël et celles de février, mais jusqu'à douze semaines d'arrêt entre les vacances de printemps et la fin de l'année.

Les syndicats d'enseignants s'étaient prononcés plutôt en faveur d'un autre projet, plus équilibré, avec des vacances de huit semaines tout au long de l'année, qui prévoyait des vacances de février plus tardives et reportait les vacances de printemps à la fin avril, début mai, afin d'englober les nombreux ponts de ce mois. Le ministère souligne que le calendrier finalement adopté est un compromis qui confirme qu'une « large concertation » a eu lieu au sein du calendrier pluripartite engagé, en janvier prochain.

Académies	Zone 1	Zone 2	Zone 3
	Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Limoges, Lyon, Orléans, Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse.	Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Rennes.	Paris, Créteil, Versailles.
Reprise 1988	Mardi 6 septembre		
Toussaint	du mardi 25 octobre au jeudi 11 novembre. Les classes vaqueront aussi le samedi 12 novembre.		
Noël	du mercredi 23 décembre au jeudi 5 janvier	du jeudi 23 déc. au jeudi 11 janvier.	
Février	du jeudi 2 février au lundi 13 février	du jeudi 2 février au lundi 13 février	du jeudi 2 février au lundi 13 février.
Printemps	du mardi 25 mars au lundi 10 avril	du mardi 25 mars au lundi 17 avril	
Été	Vendredi 30 juin		

Les dates indiquées correspondent au jour de départ après les vacances et au jour de rentrée le matin.

## MÉDECINE

### La CEE protège ses fromages de la contamination

La Commission européenne juge inutile de prendre des mesures d'urgence contre certains fromages à pâte molle susceptibles d'être contaminés par une bactérie dangereuse, la *Listeria*. Dans l'immédiat, la situation sera contrôlée par une restriction à la commercialisation de fromages fabriqués dans la CEE ou d'importés, à en effet déclaré un porte-parole de la Commission, mardi 22 décembre, à l'issue d'une réunion du comité vétérinaire qui regroupe des fonctionnaires des pays membres et la Commission.

Ce comité a estimé que les contrôles effectués sur les échantillons devraient suffire à garantir la qualité sanitaire des fromages. Le dossier a toutefois été transmis à un groupe d'experts et le comité scientifique vétérinaire — autre organisme permanent consultatif de la CEE — se réunira le 30 janvier prochain pour discuter des concentrations admissibles de *Listeria* dans l'ensemble des denrées alimentaires. — (AFP.)

## SPORTS

### Deux mois de prison ferme pour avoir frappé un arbitre

Le 17 mars 1986, l'avant-centre du club portugais de l'Espérance, José Lopez, quarante ans, recevait un coup de pied dans le ventre au cours d'un match. Contestant cette décision, il donnait alors un violent coup de pied à un mollet de l'arbitre. Aussitôt hospitalisé, celui-ci se voyait prescrire un arrêt de travail de vingt-cinq jours.

En première instance, le tribunal correctionnel de Bonneville (Haute-Savoie) avait condamné le joueur agressif à une amende de 1 600 francs. Le 17 décembre, la cour d'appel de Chambéry a condamné José Lopez à deux mois de prison, dont quatre mois sursis, et à 800 francs de dommages-intérêts. Le footballeur agressif avait jusqu'au 22 décembre pour se pourvoir en cassation.

■ **HOCKEY SUR GLACE** : championnat de France. — La dix-huitième journée du championnat de France, le 22 décembre, a vu les résultats suivants : Français Volants b. Amiens, 7-3 ; Villard-de-Lans b. Amiens, 7-5 ; Mont-Blanc b. Gap, 4-3 ; Chamonix b. Briançon b. Tours, 5-2.

■ **SKI ALPIN** : Coupe du monde. — Les slaloms parallèles disputés le 22 décembre, à Bormio (Italie), ont été gagnés par les hommes par le Suisse Pirmin Zurbriggen et chez les femmes par la Suissesse Brigitte Oberli.

## RELIGIONS

### Vingt ans après « Populorum Progressio »

### Jean-Paul II annonce une nouvelle encyclique sur la paix et le développement

ROME  
du correspondant

Il y a vingt ans après *Populorum Progressio* du Paul VI, Jean-Paul II a annoncé, mardi 22 décembre, la prochaine publication d'une nouvelle encyclique sur la paix et le développement. Le pape a eu la primeur de cette annonce lors d'un dîner de Noël, où il recevait à l'occasion du traditionnel échange de cadeaux.

Conformément à une tradition vaticane bien établie, l'annonce est venue à la fin d'un long dîner, quelque peu abstrait sur la « dimension mariale » de la messe. La nouvelle encyclique, a-t-il dit, sera consacrée à commémorer le vingtième anniversaire de *Populorum Progressio* (1967). Celle-ci « a marqué une étape fondamentale dans la vie contemporaine de l'Église ». L'encyclique de Jean-Paul II « abordera les nouvelles questions et répondra aux nouveaux problèmes qui, dans ce domaine, se posent à la conscience de l'homme d'aujourd'hui : « il veut être une continuation de *Populorum Progressio* ».

Dans sa nouvelle encyclique, Jean-Paul II développera le thème de « l'homme d'aujourd'hui » : « il veut être un homme d'aujourd'hui ».

Le pape a également évoqué la question de la paix, à laquelle le Saint-Siège a consacré un document technique en 1983, « la commission Justice et Paix ».

Certains prélats ont également souligné la frontière entre l'évangélisation et le développement, frontière qui, aux yeux de Rome, n'est parfois pas évidente. L'esprit de certains organismes catholiques d'assistance sociale travaille dans les pays en développement.

Enfin, l'apparition de « nouvelles questions » dans les pays riches pourrait également être abordée dans la nouvelle encyclique, la septième depuis le début du pontificat, après *Redemptor Hominis* (1979), *Evangelicae Unitatis* (1980), *Laborum Exercens* (1981), *Sollicitudo Apostolica* (1985), *Domini in Vivificans* (1986) et *Redemptoris Mater* (1987).

Outre l'annonce d'une nouvelle encyclique, un autre élément du discours pontifical a beaucoup frappé les journalistes de la presse : Jean-Paul II a annoncé qu'il envisageait de publier une encyclique sur la « théologie de la vie ».

Le pape a également évoqué la question de la « théologie de la vie », qui a été abordée dans l'encyclique *Humanae Vitae* (1968). Il a souligné que cette question est « une des plus importantes de notre époque ».

Le pape a également évoqué la question de la « théologie de la vie », qui a été abordée dans l'encyclique *Humanae Vitae* (1968). Il a souligné que cette question est « une des plus importantes de notre époque ».

Le pape a également évoqué la question de la « théologie de la vie », qui a été abordée dans l'encyclique *Humanae Vitae* (1968). Il a souligné que cette question est « une des plus importantes de notre époque ».

Le pape a également évoqué la question de la « théologie de la vie », qui a été abordée dans l'encyclique *Humanae Vitae* (1968). Il a souligné que cette question est « une des plus importantes de notre époque ».

Le pape a également évoqué la question de la « théologie de la vie », qui a été abordée dans l'encyclique *Humanae Vitae* (1968). Il a souligné que cette question est « une des plus importantes de notre époque ».

Le pape a également évoqué la question de la « théologie de la vie », qui a été abordée dans l'encyclique *Humanae Vitae* (1968). Il a souligné que cette question est « une des plus importantes de notre époque ».

Le pape a également évoqué la question de la « théologie de la vie », qui a été abordée dans l'encyclique *Humanae Vitae* (1968). Il a souligné que cette question est « une des plus importantes de notre époque ».

Le pape a également évoqué la question de la « théologie de la vie », qui a été abordée dans l'encyclique *Humanae Vitae* (1968). Il a souligné que cette question est « une des plus importantes de notre époque ».

Le pape a également évoqué la question de la « théologie de la vie », qui a été abordée dans l'encyclique *Humanae Vitae* (1968). Il a souligné que cette question est « une des plus importantes de notre époque ».

Le pape a également évoqué la question de la « théologie de la vie », qui a été abordée dans l'encyclique *Humanae Vitae* (1968). Il a souligné que cette question est « une des plus importantes de notre époque ».

## DÉFENSE

### M. Hernu propose de sacrifier le missile Hadès au nom de la coopération franco-allemande

L'ancien ministre de la Défense, M. Charles Hernu, a déclaré mardi 22 décembre que le missile sol-sol préstratégique Hadès au profit de la coopération franco-allemande.

« Il faut, explique l'ancien ministre, que les Allemands comprennent que le Hadès n'est pas fait pour être utilisé, mais pour dissuader. On peut donc discuter des cibles avec eux, d'autant plus que ces cibles sont militaires et non civiles. Je suis même prêt à aller plus loin et à dire que, pour prix de l'accord avec la RFA, on pourrait sacrifier le Hadès pour l'ASMP. Je rappelle que l'ASMP projette ses missiles à

250 kilomètres en avant d'un avion qui peut voler à 100 km/h. Le Hadès, au contraire, est lancé à 300 km/h. L'utiliser même s'il est neutrotonique, c'est accepter la bataille nucléaire. »

C'est la première fois qu'un ancien ministre de la Défense propose d'abandonner la panoplie française, le missile sol-sol préstratégique Hadès, au profit du missile aéropporté ASMP, qui arme les Mirage-IV, Mirage 2000 de l'armée de l'air, et le Mirage-2000 de la marine embarquée.

M. Hernu a évoqué sur ce sujet un entretien avec Valéry Giscard d'Estaing, il avait été plus nuancé. « Des discussions peuvent avoir lieu (avec les Allemands), avait déclaré l'ancien ministre, sur l'emplacement futur des missiles Hadès, qui projettent leurs ogives sur des cibles situées à moins de 500 kilomètres de distance et la cible pourrait laisser des projectiles à rayonnements renforcés, c'est-à-dire antimilitaires et non antiviens. Le Hadès pourrait alors être l'objet de discussions entre la France et l'Allemagne fédérale, non sur la décision, mais sur la cible, donc, sur l'emplacement. »

Il y a quelques années, déjà, en 1979-1980, un ministre de la Défense, M. Yves Bourges, avait souligné les risques d'un double emploi entre le Hadès et l'ASMP. En réalité, le missile Hadès, qui est mobile, porte à des distances entre 80 et 450 kilomètres, et le missile ASMP, qui arme des avions ravitailleurs en vol, donc aptes à des missions plus lointaines, peut parcourir entre 100 et 300 kilomètres selon l'altitude de son largage. Mais, surtout, ces deux systèmes d'armes sont complémentaires : le missile Hadès peut être lancé par tous les temps, et il est difficile à intercepter, quand, dans le même temps, l'ASMP a, pour lui, sa grande « allonge » si l'avion réussit à s'affranchir des conditions atmosphériques et des défenses adverses. J. I.

### Le Cameroun veut acheter six Mirage-F 1 à la France

Le Cameroun négocie avec la France l'achat de six Mirage-F 1 de défense aérienne. Il deviendra, le contrat est définitivement conclu, le premier Etat d'Afrique noire, francophone et anglophone, à acquérir un tel appareil.

A l'heure actuelle, la petite armée de l'air camerounaise compte cinquante hommes et une équipe de matériels anciens, d'origine française, soixante-cinq avions de combat, dont six Mirage-F 1. Avant même que les négociations, certains de ces appareils ont déjà été livrés par leur constructeur.

Sur le continent africain, le Maroc est le seul pays à posséder des Mirage-F 1 en état d'opérationnel, et l'on sait que la Libye a des Mirage-F 1 en état de vol, mais insuffisamment entretenus et mal ravitaillés en pièces détachées, ne pouvant en état d'exécuter les missions d'appui léger au sol.

Le Maroc, pour l'acquisition d'une vingtaine de Mirage 2000, le Mali, pour l'achat de six Mirage-F 1, ont des considérations financières, mais un manque de trésorerie au Maroc, et une concurrence avec la F-16 américain ont été évoqués.

En portant son choix sur le Mirage-F 1, le Cameroun a opté pour un intercepteur bisonique de haute altitude à l'exception du

Le Cameroun négocie avec la France l'achat de six Mirage-F 1 de défense aérienne. Il deviendra, le contrat est définitivement conclu, le premier Etat d'Afrique noire, francophone et anglophone, à acquérir un tel appareil.

A l'heure actuelle, la petite armée de l'air camerounaise compte cinquante hommes et une équipe de matériels anciens, d'origine française, soixante-cinq avions de combat, dont six Mirage-F 1. Avant même que les négociations, certains de ces appareils ont déjà été livrés par leur constructeur.

Sur le continent africain, le Maroc est le seul pays à posséder des Mirage-F 1 en état d'opérationnel, et l'on sait que la Libye a des Mirage-F 1 en état de vol, mais insuffisamment entretenus et mal ravitaillés en pièces détachées, ne pouvant en état d'exécuter les missions d'appui léger au sol.

Le Maroc, pour l'acquisition d'une vingtaine de Mirage 2000, le Mali, pour l'achat de six Mirage-F 1, ont des considérations financières, mais un manque de trésorerie au Maroc, et une concurrence avec la F-16 américain ont été évoqués.

### Un rapport de l'inspection des finances met en cause la gestion de Bioforce-Développement

### Le « grand rêve humanitaire » écorné

LYON  
du correspondant régional

Un rapport, demandé avant l'été par le préfet de région, M. Gilbert Carrère, au ministre des finances, a remis quelques jours plus tard — au mois de juillet, — un directeur de Bioforce-Développement, un organisme à vocation humanitaire créé en 1983 par le docteur Charles Mériaux, avec l'aide de la fondation porteur son assureur la formation en trois ans de personnels « généralistes » destinés à être envoyés dans les pays en voie de développement. Ce rapport, confidentiel, mais dont le contenu était connu de la plupart des cadres de Bioforce, de l'origine du départ, pendant l'été, M. Gérard David, directeur de l'organisme depuis sa fondation, et son remplacement par un ancien

fonctionnaire de la direction régionale des affaires sociales (DRASS), M. Gilles May-Carle.

Les autorités administratives locales avaient déjà été alertées en 1984 par un rapport de M. May-Carle sur les libertés prises, avec la comptabilité de l'organisme, par le directeur de Bioforce, M. Gérard David, rattaché au début à l'été à la demande de M. Carrère par M. Michel Soubrillard, inspecteur principal des finances, a fait apparaître des irrégularités graves dans la gestion de cet organisme de formation, financé essentiellement par fonds publics (Etat, région, ASSÉDIC). Le montant du surcoût, obtenu par une surévaluation des dépenses, s'élevait à 11 millions de francs environ.

Le directeur de Bioforce, M. May-Carle, a placé depuis deux mois, a rédigé un « contre-rapport » — quarante heures de travail avec

l'aide de deux experts-comptables — remis au préfet le 18 décembre, qui conclut que « les comptes ont été entièrement éclaircis ».

M. May-Carle, qui accepte volontiers que l'on qualifie de « normalisation juridique et financière » sa mission à la tête de l'institut de formation, précise que son prédecesseur n'a été ni limogé, ni licencié. « Il fallait une personnalité hors du commun comme Gérard David pour réunir tous les partenaires de Bioforce, comme un collectif local ou territorial, les ministères (éducation, santé, défense, coopération) l'ASSÉDIC ou les établissements publics ».

Pour sa part, M. Gérard David ne nie pas les « irrégularités » dans la présentation des comptes faite par son prédécesseur, mais affirme que ces irrégularités étaient financières et financières.

Le directeur de Bioforce-Développement, M. David, explique en substance que ces irrégularités d'opérations lui ont été imposées par l'irrégularité des versements du Fonds européen (FSE), financé par l'Etat et la région.

Quelles que soient les suites judiciaires ou politiques, ce dossier, le « grand rêve humanitaire » est d'ores et déjà écorné.

GÉRARD CLAVAIROY.

### Championnat de France de danse rétro Les rois du bal à papa

Les cheveux gris, ils ont la gominette, ils n'ont plus vingt ans, mais en pailettes ont les ambes d'acier et un sourire à effacer les nuits blanches. Ce sont les rois du bal à papa. Les infatigables danseurs de la vieillesse, les trépassés du bal à papa. Bref, les rois du bal à papa. Sélectionnés parmi quinze ans de danseurs, vingt-cinq couples ont été retenus — un par région — ce sont affrontés à la finale, le mardi 22 décembre, à Paris, au Palais des Sports, la compétition la plus étonnante de la saison : le Championnat de France de danse rétro. Les mânes de la salle Pleyel qui abritait autrefois l'épreuve, n'en ont pas peur.

L'idée a germé, voici deux ans, dans le cerveau de Xavier Chesca, un garçon de trente ans. Sans un tard, il a commencé à courir les petits bals de province à l'aide d'une tourgonnette qui lui servait de boîte à nuit. Son but : ressusciter les danses d'avant guerre. Bien entendu, il a découvert que leurs adeptes se recrutent surtout parmi les anciens. Et que les bals sont devenus le coqueluche de troisième âge. Les goûters de vieux où les municipaux se font photographier entre deux mamies, les bals de dimanche à présent le napoléon. Ce que veulent les retraités curés, c'est vivre et s'amuser. C'est tout le but du bal à papa.

Alors, vive la nostalgie et vive la musique ! La perspective d'un authentique championnat est le seul espoir de ces danseurs de la vieillesse. Le soir du mardi 22 décembre, ce fut un succès. Les vainqueurs 1986 paraissent sortir de l'imagerie d'Épinal. Henri Lacroix, cinquante-huit ans, ancien cheminier de l'ancien boxeur poids plume. Sa moitié, Jeanine, cinquante-sept ans, possède sa vie à faire des mougnes.

On leur a offert un week-end de vacances, un périple dans ils n'avaient jamais rêvé, et dit Jeanine, « notre véritable voyage de noces ». Débarquant à Bali, elle a eu ce mot : « Je t'aurais vu dans la femme de ménage ici au lieu de Bolognese ».

Henri et Jeanine sont devenus des héros. Ils symbolisent le bonheur de vivre à troisième âge. Pour répondre à leurs vœux, ils viennent d'ouvrir une école de danse à Pas-de-Calais, l'école naturelle. Cette année, salle Pleyel, ils ont été couronnés champions. Vingt-trois couples ont participé à la compétition. Ils se sont entraînés avec passion à un seul objectif : les détrôner. Ce âge sans pitié.

MARC AMBROISE-RENDU.

### Le gène déterminant le sexe de l'embryon humain aurait été isolé

Le sexe d'un embryon est déterminé par la présence, l'absence, d'un gène situé sur le chromosome Y, que seuls possèdent les individus du sexe mâle. C'est ce qu'affirment les chercheurs de l'Institut Whitehead de recherche biomédicale de Cambridge (Etats-Unis), dans un article publié par la revue scientifique *Cell*.

Ce gène, baptisé TDF (testis determining factor) détermine la production d'hormones sans lesquelles l'œuf fécondé ne peut donner un embryon femelle.

Pour mener à bien ses travaux, le professeur David Page a étudié soixante hommes et soixante femmes atteints d'anomalies génétiques, deux chromosomes X pour les hommes, un chromosome Y pour les femmes. Ces sujets sont stériles, car la fécondation implique la présence d'un X et un Y chez l'homme.

L'équipe de Cambridge a trouvé que ces patients stériles manquaient un gène (chez les femmes XY) qui se trouvait présent chez les hommes et qui représentait un fragment du chromosome Y.

Le gène ainsi découvert va être présent implanté dans des embryons de souris femelles (deux chromosomes X) afin de voir s'il induit la naissance d'un souris mâle.

### Au conseil des ministres

### Le général François Gérin-Roze obtient sa cinquième étoile

Sur proposition du ministre de la Défense, M. André Giraud, le conseil des ministres du mardi 22 décembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

■ **TERRRE** — Sont élevés au rang et à l'appellation de : général d'armée, le général de corps d'armée François Gérin-Roze ; général de corps d'armée, le général de division Daniel Valéry.

Sont promus : général de division, le général de brigade Mary-Jean Voinot ; général de brigade, les colonels Michel Lavadrine, Jacques de Belenet, Guy Veizio, Jean-Gabriel Collignon.

Est nommé : directeur des centres d'expérimentations nucléaires, le général de division Bernard Gillis.

■ **MARINE** — Sont nommés : commandant en chef maritime de l'océan Indien, le contre-amiral Guy Labouerie ; « état-major logistique » à l'état-major de la marine, le contre-amiral Félix-Pellier.

Max Anzai ; général de brigade aérienne, les colonels Jean-Philippe Douin et Claude Stengel.

Est nommé : chef du cabinet du chef d'état-major des armées, le général de brigade aérienne Jean-Marie Monin.

■ **ARMEMENT** — Sont promus : ingénieur général de première classe, l'ingénieur général deuxième classe, l'ingénieur général deuxième classe, l'ingénieur en chef Nicolas ; Pré de Saint-Maur, Jacques Delgendre, Michel Aïx, Georges Durand et Jean-Pierre Duranton.

Est nommé : chef de groupe « relations internationales » du service technique constructions et armes navales, l'ingénieur général deuxième classe Marcel Semeria.

■ **SERVICE DE SANTÉ** — Sont promus : médecin général inspecteur, le médecin général Claude Vaillant ; médecin général, les médecins chefs Gérard Lagay, Jean Gravelle, Henri-Claude Guenoun et André Lazarus ; pharmacien chimiste général, le pharmacien chimiste chef, Jean-Marie Schmit.



صحة من الاصل

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi...

Mercredi 23 décembre

TF 1

TROUVER UN PARAPLUIE UN SOIR D'ORAGE? DRUGSTORES PUBLICIS

20.45 Variétés: Sacré soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault...

A 2

DES FRUITS DE MER APRES LA DERNIERE SEANCE? DRUGSTORES PUBLICIS

20.30 Variétés: La grande échiquier. Une nuit à l'école de danse de l'Opéra...

FR 3

20.30 Théâtre: La seconde surprise de l'annuaire. Comédie en trois actes de Marivaux...

CANAL PLUS

11.00 Chanson: Centre toute vitesse. Film américain de Taylor Woodruff (1983)...

LA 5

20.30 Variétés: Collabocochow. Emission présentée par Stéphane Colard...

M 6

11.00 Feuilleton: Les prisonniers de Cécile. De José Dayan. Avec Cécile Paoli...

FRANCE-CULTURE

11.00 Antipodes: L'image de l'Afrique aux Antilles. 21.30 Correspondances...

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert: Le 14 décembre 1987, à l'Auditorium de la Halle. Concert en ré majeur de W.F. Bach...

d'un village gauleois résistent à l'occupation romaine. Astérix, prisonnier, est sommé de préparer le pain magique...

M 6

14.15 Feuilleton: Les prisonniers de Cécile. De José Dayan. Avec Cécile Paoli...

tous la pluie. Film américain de Kelly Stanley Donen (1952). Avec Gene Kelly, Cyd Charisse...

FRANCE-CULTURE

20.30 Les héros de notre enfance. Des personnalités se souviennent de leur enfance...

FRANCE-MUSIQUE

De 20.00 à 2.00 Noël sur France-Musique. En direct de Saint-Martin-de-Méjan...

POLAC: droit de se taire... par Frank TENAILLE. Michel Polac repart en guerre. En guise de long rifle, un livre explosif de 100 pages...

Résultats en hausse pour Europe 1-Communication. Le résultat net d'Europe 1-Communication a plus que doublé d'une année à l'autre...

Audience TV du 22 décembre 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Table with columns: HORAIRES, FOYERS AVANT REGARDÉ LA TV (en %), TF 1, A 2, FR 3, CANAL +, LA 5, M 6. Rows show audience share for various programs at different times.

Echantillon: plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M 6 dans de bonnes conditions.

Jeudi 24 décembre

TF 1

14.30 Dorothea Noël. Golderak: Punky Brewster; Pas de pitié pour les croissants...

A 2

13.45 Série: Cinéma-strip. 15.00 Flash d'informations. 15.05 Récor à 2: Miroir, prouesses et choc...

FR 3

14.00 Magazine: La vie à plein temps. Présenté par Gérard Morel...

Mexique, Isabelle au Pays des quatre soleils. 17.15 Jeu: Ascenseur pour l'aventure...

CANAL PLUS

14.00 Chanson: La forêt d'été. Film américain de John Powers Boothe...

LA 5

13.30 Dessin animé: Oliver Twist. 15.05 Série: Laurel et Hardy. Les rois de la gaffe...

STERN GRAVEUR depuis 1844. Cartes de visite, Invitations, Papiers de haute qualité...

Le Monde sur minitel. ABONNEZ-VOUS RÉABONNEZ-VOUS au Monde et à ses publications. 3615 TAPEZ LE MONDE puis ADD

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS. Payer moins d'impôts en épargnant? SICAV et FCP des Banques Populaires. BANQUE POPULAIRE

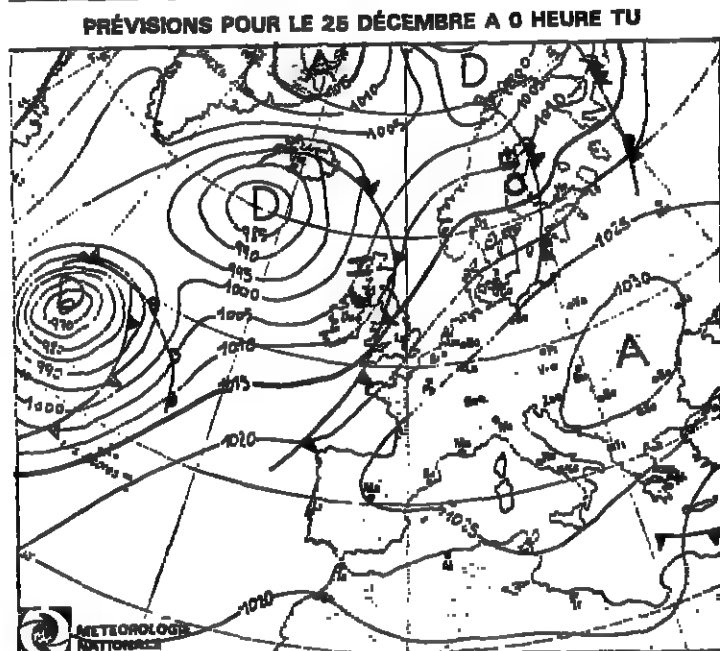
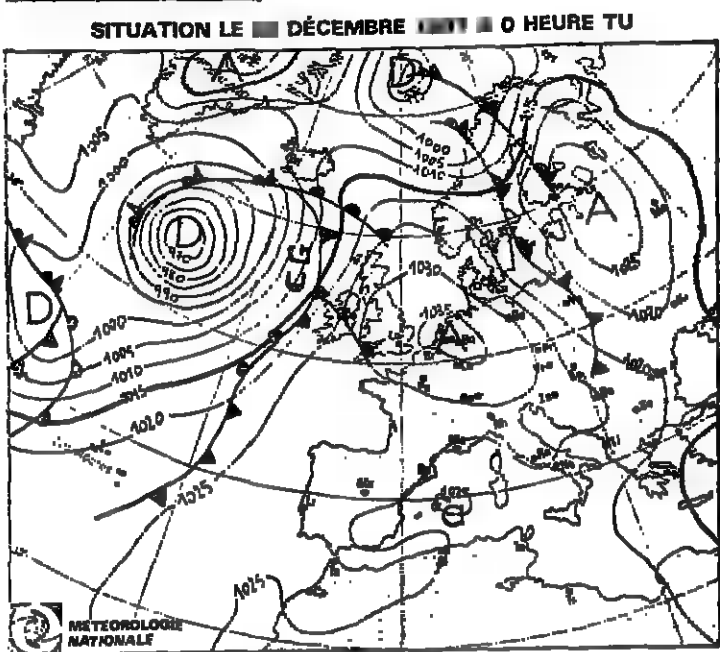
Quand tout va mal rappelez-vous toujours que tout va bien. VIDEO CASSETTES SKC-MS-22H40-SKC



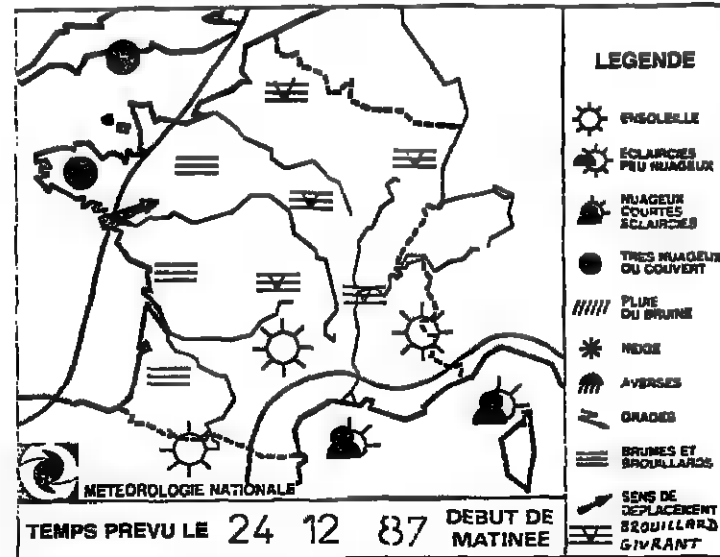
صكنا من الامل

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France... L'anticyclone qui recouvrait la France se décale temporairement vers l'Allemagne et le nord de l'Italie.



TEMPERATURES maxima - minima et temps observé le 22-12 à 6 heures TU et 23-12-1987 à 6 heures TU

Table with columns for cities (FRANCE, ÉTRANGER) and weather symbols (A, B, C, D, N, O, P, T, \*).

\* TU = temps universel, c'est-à-dire France : heure légale moins 2 heures en été; \*\* légale moins 1 heure en hiver.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4642 grid with numbers 1-9 and letters I-XI.

HORIZONTELEMENT I. Faire perdre la tête. II. Crie par des gens qui n'ont rien dans le ventre.

VERTICALEMENT 1. A prendre ou à laisser. 2. Jeune, un peu grosse qu'une fillette.

Solution du problème n° 4641 Horizontalement I. Semelles. II. Ovation. III. Mère. IV. Mer. V. Vigie.

Les services ouverts ou fermés pour Noël

Presse. Les quotidiens paraissent normalement le 25 décembre. Bagnes. - Fermés le 25 décembre, mais rouverts le 28.

Le Carnet du Monde

Décès

- On nous prie d'annoncer le décès de M. Maurice BEGOUT, directeur honoraire du personnel au ministère des PTT.

- M. Camille Berjon, son épouse, Claude Ruddy-Berjon, sa fille, et John Ruddy, François Berjon, son fils.

Pierre BERJON, survenu à son domicile le 22 décembre 1987.

Les obsèques auront lieu le jeudi 24 décembre, à 15 h 45, au cimetière de Buc (Yvelines).

Pierre BERJON, ancien président-directeur général de Rockwell-Collins France.

Les obsèques auront lieu le jeudi 24 décembre, à 15 h 45, au cimetière de Buc (Yvelines).

M. Jean, Aristide BONNAUD, conseiller honoraire de commerce extérieur.

De la part de : M. et M<sup>me</sup> Jean-Jacques Bonnaud, le docteur et M<sup>me</sup> Philippe Bonnaud, ses enfants.

Les obsèques religieuses ont été célébrées à Paris, le mardi 22 décembre, dans l'intimité familiale.

M. Marcel BOURSEAU, officier de la Légion d'honneur, commandeur.

Musées. - Paris, seront ouverts le Centre Georges-Pompidou (de 12 heures à 22 heures).

La levée de corps aura lieu le jeudi 24 décembre, à 13 h 30, boulevard de Courcelles, Paris-17<sup>e</sup>.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Décès

- On nous prie d'annoncer le décès de M<sup>me</sup> Fergand BRUNSCHWIG, née Marcelle Walli.

De la part de : M. et M<sup>me</sup> Gilbert Brunschwig, et leurs fils, Colette Brunschwig.

M<sup>me</sup> André DELTEIL, survenu le 21 décembre 1987.

La division des documents de l'UNESCO prie sa famille et ses proches de trouver ici l'expression de ses sincères condoléances.

M. et M<sup>me</sup> Gilbert Marzak, M. et M<sup>me</sup> Ronald Marzak, ses enfants.

M<sup>me</sup> Georgette MARZUK, née Gabanon, survenu le 18 décembre 1987.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

M. Jean-Jacques MAYOUX, spécialiste de la littérature anglaise, ancien professeur à la Sorbonne.

De la part de : M. et M<sup>me</sup> Jean-Jacques Mayoux, ses enfants.

Les obsèques religieuses ont été célébrées à Paris, le mardi 22 décembre, dans l'intimité familiale.

M<sup>me</sup> Marie-Anne MENDEL, survenue le 24 décembre, à 15 h 45, en la cathédrale Alexandre-Nevoïski.

Remerciements - Vous avez été très nombreux à manifester une dernière fois toute l'affection et toute l'amitié que vous éprouviez pour

M. Alain LEDRU, née Isabelle Courtine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

- Il y a quatre ans Françoise GAUTHIER, (Vernot-Desroches), vivait ses derniers jours.

Que ceux qui l'ont aimée aient une pensée pour elle.

M. Pierre Gauthier, 91450 Etrolles. M. Jean-Marie, 75014 Paris.

Semaine de la bonté Cas n° 17. - Cette jeune fille de dix-huit ans a dû quitter une mère épileptique.

Cas n° 30. - Cette famille de deux enfants a été durement éprouvée.

COLLOQUE. - Pierre Mendès France et l'économie: pensée et action.

Journal officiel Sont publiés au Journal officiel du mercredi 23 décembre 1987: DES ARRÊTÉS

DU 12 décembre 1987 portant agrément de la convention du 1<sup>er</sup> janvier 1987 relative à l'aide

DU 16 novembre 1987 portant admission au diplôme de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées en 1987.

UNE INSTRUCTION DU 1<sup>er</sup> décembre 1987 au concours d'admission à l'Ecole polytechnique en 1988.

DES LISTES Des élèves de l'Ecole centrale de Lyon ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de cet établissement en 1986.

DES LISTES Des élèves de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de génie chimique de Toulouse ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de cet établissement en 1986.

DES LISTES Des élèves de l'Ecole supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile ayant obtenu en 1986 le diplôme de cet établissement.

AVIS DE MESSES - A la chapelle du Sacré-Coeur catholique, 106, rue du Bac, à 22 heures, le 24 décembre 1987, veille, suivie de la messe de la Nativité.







صكنا من الاجل

# Economie

## La déclaration des principaux pays industrialisés

### Les Sept se prononcent contre une nouvelle baisse du dollar

**SOMMAIRE**

■ Après l'accord sur la réduction du déficit budgétaire américain voté par le Congrès, les ministres des finances des sept principaux pays industrialisés ont publié un communiqué commun dans lequel ils réaffirment la nécessité de coordonner leurs efforts pour maintenir le dollar à son niveau (lire ci-contre).

■ Cet appel à la concertation repris par l'OCDE qui publie *Perspectives économiques*. Seul un effort international peut éviter les risques de récession, affirme l'organisation internationale (lire page 25).

■ Le chômage a baissé de 1 % en France à la fin du mois de novembre. C'est la troisième baisse consécutive qui est enregistrée (lire ci-dessous).

■ Le lancement du plus grand paquebot de croisière a été effectué à Saint-Nazaire, dont les chantiers navals ont reçu commande d'un autre paquebot géant (lire page 25).

Immédiatement après la signature du président américain, M. Ronald Reagan, du projet de loi budgétaire de 30,2 milliards de dollars, les ministres des finances et les gouvernements des sept principaux pays industrialisés (Etats-Unis, Japon, RFA, Canada, Grande-Bretagne, France et Italie) ont rendu publique, le mercredi 23 décembre, une déclaration commune destinée à ramener le calme sur les marchés financiers.

Bien que réaffirmant les « principaux objectifs » définis dans l'accord du Louvre du 22 février dernier, le texte, préparé par téléphone entre les différents capi-

tales, se distingue du communiqué publié à l'issue de la réunion de Paris. Sur le plan monétaire, les Sept se prononcent plus d'une fois contre une nouvelle baisse du dollar à un niveau tel que le processus d'ajustement serait entravé, pourrait être contre-productif.

En matière de politiques économiques, tout en réaffirmant leur soutien à des efforts de coordination entre les Sept, le communiqué ne fixe aucun engagement nouveau aux grands pays en dés-

équilibre. Le principal est accompagné d'une annexe dans laquelle les Sept accordent à chacun des pays un satisfecit pour les mesures prises au cours des dernières semaines.

La publication de ce document commun ne justifie plus une réunion formelle du G-7, a indiqué, dès mercredi, le ministre japonais des finances, M. Kiichi Miyazawa. Les marchés des changes, très peu actifs l'avant-veille de Noël, ont réagi sans enthousiasme à cet accord, attendu depuis près de deux mois. En Asie comme en Europe, le dollar était hésitant ce mercredi 23 décembre dans la matinée.

### Le texte du communiqué

1) Les ministres des finances et les gouvernements des sept principaux pays industrialisés ont procédé ces dernières semaines à des consultations étroites sur leurs politiques et leurs perspectives économiques. Ils ont réaffirmé leur conviction que les principaux objectifs et les principales orientations de politique économique convenus dans l'accord du Louvre restent valables et fournissent le cadre d'une évolution positive de l'économie mondiale. Ils poursuivent en 1988 leurs efforts de coordination des politiques économiques, selon le dispositif approuvé au sommet de Venise.

2) Les ministres et les gouvernements ont à nouveau souligné la nécessité de corriger les principaux déséquilibres externes. L'économie mondiale. Les politiques qui ont été mises en œuvre ces dernières années produisant progressivement les effets recherchés. En particulier, la configuration de la demande interne et la production aux Etats-Unis, au Japon et en RFA a évolué dans un sens qui favorise l'ajustement externe, et les déséquilibres commerciaux de ces pays diminuent en volume. La plus grande stabilité des taux de change observée durant la majeure partie de l'année écoulée, à la suite des modifications substantielles intervenues auparavant, a contribué à cet ajustement.

Cependant, les déséquilibres accentués de taux de change au cours des dernières semaines soulignent la nécessité d'améliorer les données économiques fondamentales et de poursuivre la coopération en matière de politique économique.

3) Les développements intervenus sur les marchés boursiers depuis le 10 octobre peuvent avoir des effets défavorables sur les perspectives de croissance économique de ces pays. Les Sept ont pris globalement les mesures nécessaires pour maintenir la stabilité de leurs marchés financiers. Ils estiment cependant qu'avec des politiques économiques saines et une coordination efficace le taux de croissance de l'économie mondiale devrait être satisfaisant. A cette fin, les Sept conviennent de la nécessité de continuer leurs politiques économiques à renforcer la croissance non inflationniste.

4) En conséquence, les ministres des finances et les gouvernements intensifient leurs efforts de coordination des politiques économiques. Cette action commune vise à la réduction des déséquilibres externes. En particulier, les Sept ont engagé la procédure législative devant aboutir à la mise en œuvre de

l'accord conclu entre le président et les responsables des deux partis au Congrès sur un programme d'économies budgétaires supplémentaires (...). Le Japon a mis en œuvre un important programme de stimulation de la demande intérieure qui vise à ce que dans le budget 1988 les dépenses de travaux publics soient inférieures à celles du budget 1987, y compris le budget supplémentaire de juillet. La RFA complète l'augmentation déjà annoncée des réductions d'impôts de 1987 par de nouvelles mesures d'accroissement de l'investissement, et elle ne cherchera pas à compenser les pertes de recettes budgétaires qu'entraîneront les événements récents. Ont été également opérées des réductions coordonnées des taux d'intérêt en Europe; elles devraient contribuer à la progression de la croissance et à la réduction des déséquilibres commerciaux.

5) Les ministres et les gouvernements estiment que les récentes décisions de politique économique et les réductions de taux d'intérêt dans certains pays étaient appropriées et contribueront à restaurer la stabilité des marchés financiers (...).

6) Les ministres et les gouvernements ont résolument écarté les mesures protectionnistes comme moyen de faire face aux déséquilibres actuels (...).

7) Les ministres et les gouvernements considèrent que la réduction des déséquilibres du commerce

**REPÈRES**

**Commandes de produits durables**

Recul aux Etats-Unis

Le département du commerce américain, dans ses commandes de produits durables, a enregistré une activité à l'industrie des Etats-Unis, ont augmenté de 0,03 % en novembre, après une hausse de 1,8 % en octobre. Le freinage s'explique en partie par la chute des commandes d'équipement militaire, qui ont baissé de 3,7 %. Réduites aux matériels civils, les commandes auraient augmenté de 0,4 % le mois dernier. Conséquence probable de l'effondrement de Street : les commandes de biens d'équipement civil, qui reflètent les plans d'investissement, ont baissé de 0,4 % en novembre.

**Salaires horaires**

+ 0,8 % au troisième trimestre

Selon les résultats de l'enquête trimestrielle du ministère des affaires sociales de l'emploi, le salaire horaire ouvrier a augmenté de 0,8 % au troisième trimestre 1987, non de 0,7 % l'indiquaient les résultats provisoires (le Monde du 20 novembre). La hausse avait été de 0,7 % au troisième trimestre 1986. Le salaire horaire ouvrier avait augmenté de 0,8 % au deuxième trimestre 1987, et de 0,7 % au premier. Sur douze derniers mois, d'octobre 1986 à octobre 1987, indique le ministère, les prix ont augmenté en glissement de 3,2 %, les salaires horaires ouvriers de 3,3 %.

### SOCIAL

#### Nouvelle baisse (- 1 %) du chômage en novembre

Le chômage a encore baissé en novembre selon les statistiques officielles publiées le 22 décembre par le ministère des affaires sociales et de l'emploi. En données corrigées des variations saisonnières, le nombre de demandeurs d'emploi s'établissait à 2 546 400, en recul de 25 300 par rapport à octobre. En données brutes, l'INSEE comptait 2 670 000 chômeurs inscrits, soit 26 800 de moins en un mois. Dans les deux cas, la baisse en pourcentage est identique : 1 % depuis le mois d'octobre, 0,1 % depuis novembre 1986. Comme l'an passé, le chômage comparé à la population active s'élève à 10,4 % après être monté jusqu'à 10,8 % en mars dernier.

**Le développement de l'emploi précaire**

La diminution du chômage en novembre confirme une tendance très nette qui se développe depuis la fin de l'été et était déjà sensible au début du printemps. Grâce à l'action entreprise par le biais du traitement social du chômage essentiellement, le nombre record de chômeurs atteint le 31 mars 1987 (2 675 900 en données corrigées) a été réduit de 129 500. M. Philippe Séguin, qui s'était fixé cet objectif pour 1983, a d'ores et déjà tenu sa promesse. A ce rythme, il devrait pouvoir revenir au chiffre de mars 1986 (2 467 600) dont il hérite en arrivant au ministère des affaires sociales et de l'emploi. Un résultat qui semblait inaccessible il y a peu.

Cette réussite doit toutefois être regardée avec plus de prudence. Selon les données définitives de l'enquête trimestrielle sur les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, rendue, publiées simultanément, les effectifs salariés ont diminué de 0,2 % au troisième trimestre et augmenté de 0,2 % les douze derniers mois. Timide, selon les analyses, ce point d'observation de l'évolution positive du chômage. Cela d'autant plus préoccupant que, dans le total des emplois salariés, qui comptabilisent la croissance impressionnante de

### SOCIAL

#### Un marché perturbé

L'emploi précaire se développe et devient la règle d'embauche pour les jeunes ou pour les chômeurs de plus longue durée. A la fin novembre, 81,2 % des inscriptions au chômage se font à l'issue d'un contrat à durée déterminée ou d'une mission d'intérim. Le travail temporaire d'ailleurs connaît une phase d'expansion exceptionnelle que les professionnels du recrutement reconnaissent volontiers.

Entre les stages, le recours à des dispositifs d'insertion, de formation et, sans doute, le maintien dans le système scolaire, les entreprises d'entrée de gamme ne recrutent plus tout à fait à l'ordinaire. Hormis les contrats d'adaptation, victimes de la réduction de l'indemnité, toutes les formules dérivées de la politique de l'emploi produisent des effets justicieux inconnus, mais qui ont permis de faire face à la longue durée de ces inscriptions aux jeunes. Le chômage des moins de vingt-cinq ans diminue de 11,8 % pour les hommes et de 7,6 % pour les femmes et, alors que le passif

### SOCIAL

#### Le fil renoué

TROP longtemps attendu et anticipée, la déclaration des sept principales puissances industrielles, rendue publique le mercredi 23 décembre, risque de décevoir les marchés financiers. Elle fait pâle figure après la lecture des recommandations contenues dans les « perspectives économiques » de l'OCDE demandant une accélération du processus de coopération des politiques économiques, faute de quoi l'ajustement externe perdrait de son caractère volontaire.

Mais pour les ministres des finances et les gouvernements centraux qui ont été la dernière fois réunis au Louvre le 23 décembre, les déclarations soulèvent de nombreuses interrogations majeures. La concertation internationale sort renforcée de la crise. Elle est plus mal, au point que les ministres allemands et les petites puissances membres du secrétariat du Trésor américain, les autres Bâtes, ont provoqué le krach boursier du 19 octobre et une nouvelle période de turbulences monétaires. Autre élément majeur, le dollar, que les autorités américaines semblaient un moment souhaiter voir baisser encore, doit être stabilisé. Sur ce

### MONDES EN DEVENIR

**LE DROIT INTERNATIONAL DANS UN MONDE DIVISÉ**

Antonio CASSESE

13,5 x 20 cm - 376 p. - 149 F

Editions BERGER-LEVRAL

### Le Monde

**PUBLICITÉ FINANCIÈRE**

Renseignements : 45-55-91-82, poste 1110

### Malgré la reprise du travail

#### Les syndicats de la Banque de France annoncent de nouvelles actions

A l'issue d'une assemblée générale, quatre syndicats de la Banque de France (autonome, CFDT, CGT et FO) ont décidé, le mardi 22 décembre, deux grèves de vingt-quatre heures les 31 décembre et 1 janvier. La CFDT, deuxième organisation, ne s'est pas encore prononcée. Parallèlement, ils ont mis certaines limites à la reprise du travail, effective depuis le lundi 21 décembre : siège parisien dans les comptoirs de la province (malgré quelques mouvements partiels à Marseille et à Toulouse). Ils ont ainsi demandé des salaires et la Banque de refuser toute heure supplémentaire (pour rattraper la grève) et - tout travail supplémentaire - (selon eux, heures supplémentaires représentées en 1987 10 millions de francs) - tout travail qui n'est pas leur habitude - (par exemple pour renforcer le fichier central des chèques) - de

### AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

#### EURAFRANCE

L'assemblée générale des actionnaires d'Eurafrance, réunie le 21 décembre 1987, sous la présidence de M. Michel Weil :

- a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1987 qui font ressortir un bénéfice net comptable de 425,60 millions de francs. Le bénéfice net courant comptable s'élève à 166,70 millions de francs et, hors éléments non récurrents, à 132,96 millions de francs ; ce dernier chiffre est supérieur de 23,7 % au bénéfice net courant de l'exercice précédent qui était de 108,33 millions de francs ;

- a approuvé la répartition de ce bénéfice net comptable, à savoir : 20 % en faveur des actionnaires, soit 85,12 millions de francs par actionnaire, la

### AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

#### FRANCOISE CROUQUEAU

Pour l'Europe, cet accord du Louvre-bis représente l'espoir d'une stabilisation des changes alors que la sous-évaluation du dollar constituait une menace pour sa compétitivité. Mais les Sept prennent-ils leurs décisions pour des réalités en cette veille de Noël ? L'absence de tout nouvel engagement en matière de politique économique, assimilable à un exercice d'autosatisfecit répété, inquiète les économistes sur les marchés. Les progrès, réels, enregistrés en 1987 sur la voie d'une correction des grands déséquilibres mondiaux sont restés très lents. Et plus les gouvernements, paralysés par leurs préoccupations politiques internes tarderont à prendre des mesures efficaces plus les risques de nouvelles turbulences graves renaîtront.

FRANCOISE CROUQUEAU

RECTIFICATIF. - A la suite d'une erreur, un titre dans les dernières éditions du Monde du 23 décembre évoquait, page 24, la déclaration des Neuf. Il s'agissait évidemment de la déclaration des Sept (grands pays industrialisés).



# Économie

## et les perspectives économiques de l'OCDE Seul un sursaut international peut écarter les risques d'une récession

Atterrissage en douceur ou en catastrophe... Ce dilemme régulièrement envisagé pour le dollar est en passe de l'être pour la croissance des pays industrialisés. Pris à contre-pied par le krach boursier du 19 octobre et par les turbulences monétaires des dernières semaines, les experts de l'OCDE ne voient plus, dans leurs dernières Perspectives économiques publiées le mardi 22 décembre, les charmes discrets d'une expansion qui entamerait en 1988 sa sixième année.

Ils s'inquiètent de sa médiocrité et, surtout, de sa longévité. Surpris par la relative vigueur de l'activité économique durant les trois premiers trimestres de 1987, les spécialistes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'apprêtaient à revoir en hausse leurs estimations, lorsqu'il leur a fallu réduire d'un point l'expansion probable des pays de la zone. Un coup d'accroché révélateur. La progression du produit national brut est désormais évaluée à 2,75 % en 1987 et, dans le meilleur des cas, à 2,25 % l'an pro-

chain, puis 1,75 % en 1989. Le souci majeur des auteurs du rapport n'est plus l'inflation mais l'urgence de donner un nouvel élan à la concertation internationale dont les lenteurs ont alimenté, au fil des mois, la déception puis la défiance des investisseurs comme des marchés boursiers et monétaires. L'absence d'un tel sursaut renforce l'hypothèse d'une baisse des taux d'intérêt, désastreuse pour les pays industriels et surtout pour les pays en développement, encore plus vulnérables aujourd'hui que lors de l'éclatement de la crise de la dette, à l'été 1982. Elle donnerait surtout une nouvelle acuité aux risques de récession. Ce scénario catastrophe constitue plus une mise en garde qu'une prophétie. Il illustre l'ampleur des déséquilibres qui continuent de miner l'économie mondiale. Leur illustration statistique est connue. Gonflé par les effets de « courbes en J » (1) répétées mais aussi par une demande interne trop dynamique qui a favorisé les importations, le déficit de la balance des comptes commerciaux américains se sera aggravé en 1987. Il devrait se situer aux alentours de 156 milliards de dollars, alors que l'excédent japonais pourrait se stabiliser autour de 86 milliards de dollars et celui de la RFA s'accroître encore, pour représenter quelque 44 milliards de dollars.

échéances, dégrager un excédent budgétaire hors paiement d'intérêts.

### Rappel à l'ordre pour la RFA

Un défi de cet ordre ne pourra être relevé qu'au prix d'une plus grande rigueur, dont les conséquences sur l'économie mondiale devront être amorties par des mesures de relance dans les pays qui en ont les moyens. On retrouve là un objectif qui tourne depuis un an au leitmotiv. Mais, si les Japonais bénéficient du satisfait de l'OCDE pour les plans de soutien de la demande interne mis en place au printemps 1987, la RFA fait figure de mauvais élève. Gratifiée d'une croissance de 1,5 % seulement l'an prochain comme en 1987, et d'un maigre 1,25 % en 1989, les Allemands se voient rappelés à l'ordre. Leur programme d'accélération de la réforme fiscale de 1990 est estimé insuffisant, comme est jugé décevante leur politique de dérégulation ou de réduction des subventions. Un verdict publiquement rejeté, le lundi 21 décembre, par Bonn. Mais l'OCDE persiste et signe : « Des mesures macroéconomiques supplémentaires sont nécessaires ».

L'évolution probable de l'inflation incite les experts du château de la Muette à opter pour une telle démarche. Certes, la période de désinflation, qui a marqué l'année 1986 grâce à la triple baisse des cours du pétrole, du dollar et des taux d'intérêt, touche à son terme. Mais la modération des salaires, appelée à progresser un peu moins vite que la productivité, permet d'espérer une stabilisation des prix aux alentours de 3,5 %. A une condition : éviter, de faire renaitre par des politiques monétaires inappropriées les anticipations inflationnistes.

Car telle est l'une des principales conclusions des Perspectives économiques. L'utilisation de l'arme monétaire sera sans effet si elle ne s'appuie pas sur des gestions économiques coordonnées et crédibles. Au cours des onze premiers mois de 1987, les interventions nettes des banques centrales pour stabiliser les monnaies « pourraient avoir dépassé 100 milliards de dollars ». Un rythme insoutenable et dangereux. Il est grand temps, selon les auteurs du rapport, de donner la priorité aux politiques budgétaires et aux réformes de structures.

En attendant de connaître la réponse des principaux intéressés, le fait demeure. La croissance s'amenuise d'année en année, accentuant les retards de l'Europe et remettant en cause les progrès réalisés dans la lutte contre le chômage par l'Amérique du Nord. Si les prévisions de l'OCDE se concrétisent, les créations d'emplois, particulièrement fortes aux Etats-Unis et au Canada, ne seront plus suffisantes pour diminuer le nombre des sans-emploi. Et le taux moyen de chômage des pays industrialisés, ramené à 8 % en 1987, recommencera à augmenter. Pour l'Europe, dont la reprise en main de l'inflation constitue l'un des rares sujets de satisfaction durant cinq années de faible expansion, cette perspective pourrait se solder, en 1989, par une remontée du chômage des jeunes et vingt millions de sans-emploi.

F. CR.

### France : une sombre année 88

« La progression de l'activité connaîtrait un ralentissement marqué jusqu'au premier semestre 1988 et pourrait rester parmi les plus faibles des principaux pays de l'OCDE », écrit l'organisation du château de la Muette, en conclusion de son analyse de la situation française.

C'est ainsi que l'OCDE prévoit un taux de croissance de 1,5 % pour la France en 1988, après déjà 1,5 % cette année (1). Ce taux serait le plus faible - avec celui de la RFA - des sept grands pays industrialisés - et inférieur de trois quarts de point à la croissance moyenne des pays de l'OCDE.

La médiocrité de l'activité aurait des conséquences négatives sur l'emploi : « Les perspectives d'emploi sont peu favorables. Les mesures d'aide aux chômeurs, notamment de longue durée, devraient cependant permettre d'éviter une aggravation du chômage, du moins jusqu'au milieu de 1988 (...). Au total, le taux de chômage pourrait augmenter de plus d'un point (...) pour atteindre 12 % à la fin de 1988 ».

L'OCDE justifie son pessimisme de trois façons : la conjoncture internationale va s'atténuer, la politique économique menée par le gouvernement est « plutôt restrictive » et le cycle de reconstitution des stocks pourrait s'inverser. La consommation privée qui a nettement augmenté au deuxième semestre 1987 (baisse de la TVA sur les automobiles) a entraîné un mouvement rapide de reconstitution des stocks dans le commerce. Mais celui-ci pourrait s'interrompre du fait de la stagnation que l'OCDE prolonge jusqu'en 1989. « Seule la progression toujours soutenue des transferts et des revenus de la propriété et de l'entreprise devraient assurer une augmentation lente de l'ordre de 1 % en moyenne (sur 1988 et 1989) du revenu disponible réel des ménages (...). On pourrait assister à une nouvelle réduction du taux d'épargne (...). Au total, la demande des ménages pourrait progresser sur une pente inférieure à 1,5 % en volume ».

Si la consommation ne tire plus la croissance, les investissements devraient être un élément de dynamisme ?

L'OCDE est pessimiste sur ce point également : « Les perspectives d'évolution de la formation brute de capital fixe des entreprises demeurent incertaines ». Les conjoncturistes de l'OCDE notent bien une reprise de l'investissement au second semestre 1987, mais n'en font pas plus qu'un « rebond ». La médiocrité des perspectives de débouchés intérieur et extérieur, risque de compromettre le redressement de l'investissement dans le secteur privé ».

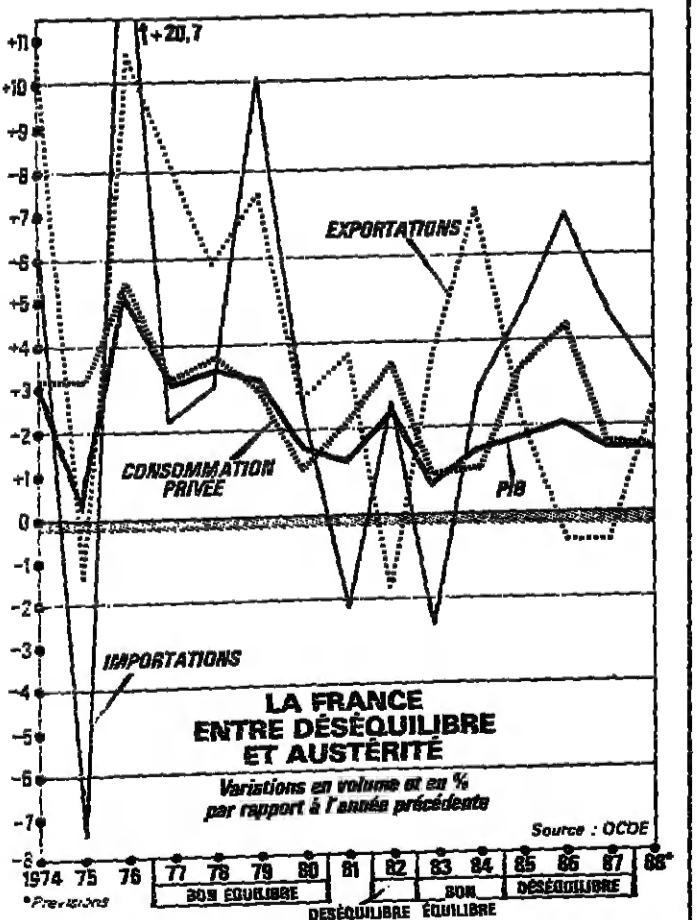
L'OCDE souligne les progrès faits par la France dans la lutte contre l'inflation : « L'écart de hausse des prix à la consommation avec les pays les moins inflationnistes pourrait être ramené à environ un point à partir du premier semestre 1988 ». A la base de ces succès, « la hausse nominale des salaires qui pourrait être parmi les plus faibles des pays de l'OCDE ».

Pourtant, l'amélioration des prix français à l'exportation pourrait ne pas suffire à compenser totalement les effets de retard dans l'adaptation de l'appareil productif et la progression d'exportation de produits manufacturés resterait encore en deçà de la croissance attendue des marchés à l'exportation ».

En clair, la France continuerait à perdre des parts de marché, et l'OCDE prévoit en 1988 un déficit de 11,7 milliards de dollars de la balance commerciale et de 5,2 milliards de dollars de la balance des paiements courants.

(1) L'OCDE sous-estime probablement assez sensiblement le taux de croissance de la France en 1987, qui, selon les estimations de l'INSEE, doit atteindre 2 %.

	1987	1988
PIB	+1,5%	+1,5%
Importations	+4,7%	+3%
Investissements	+3%	+2,5%
Consommation privée	+1,7%	+1,5%
Exportations	-0,7%	+2,5%



L'économie française évolue constamment entre surchauffe dans le déséquilibre et période de refroidissement. Grosso-modo, pour arriver à une situation relativement satisfaisante, la consommation privée ne doit pas croître plus vite que la production nationale et le solde de nos échanges avec l'étranger (import-export) doit être équilibré. L'expérience prouve hélas qu'à chaque fois que la croissance s'accroît un peu en France le rythme des importations croît beaucoup plus vite.

### La remontée des exportations américaines

Un phénomène qui masque la vive remontée du volume des exportations américaines. L'OCDE estime que, à la fin de 1989, les exportateurs américains devraient avoir regagné « l'intégralité des parts de marché perdues durant la période d'appréciation du dollar » (1982-1985). Parallèlement, les Japonais et les Allemands perdront du terrain. Mais cette évolution, à laquelle les concurrents des Etats-Unis ont à prendre garde, ne doit pas faire illusion. Favorable à une correction des déséquilibres entre les balances commerciales des trois principaux acteurs de l'économie mondiale, elle ne permet pas de siffler un retour au statut de premier créancier mondial du Japon ou celle de premier débiteur atteinte par les Etats-Unis. Ces derniers risquent, à la fin de 1989, d'être confrontés à une dette nette de 600 milliards de dollars. Le seul remède des investisseurs, qui, ces derniers années, ont joué la carte américaine et sont venus financer des déficits croissants, représenterait quelque 55 milliards. L'équivalent du tiers de l'amélioration attendue au titre des échanges de biens et de services.

Cette perspective soude tout son sens à l'incertitude de l'impact budgétaire des déficits budgétaires de la première puissance occidentale. Tout en qualifiant de « pas dans la bonne direction » l'accord du Congrès et de la Maison Blanche permettant de réduire de 30 milliards de dollars l'impasse budgétaire 1987-1988, les auteurs du rapport soulignent deux points essentiels : le ralentissement probable de la croissance américaine, évaluée à 2,5 % l'an prochain et à 1,75 % en 1989 (en l'absence d'une nouvelle crise boursière ou monétaire), réduira les recettes fiscales ; en admettant même que le déficit, de 148 milliards en 1986-1987, puisse être limité à quelque 150 milliards au cours des deux exercices suivants, la charge de la dette fédérale continuera de s'alourdir. Elle pourrait, en 1989, tourner autour de 165 milliards de dollars. En d'autres termes, le gouvernement américain devra, s'il veut honorer de telles

### Les principales prévisions

	Taux annuels désaisonnalisés			
	1986	1987	1988	1989
Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente				
<b>PNB en volume</b>				
Etats-Unis	2,9	2 3/4	2 1/2	1 3/4
Japon	2,4	1 1/2	1 1/2	1 1/4
Allemagne	2,5	1 1/2	1 1/2	1 1/4
OCDE Europe	2,7	2 1/4	1 3/4	1 1/2
Total de l'OCDE	2,8	2 3/4	2 1/4	1 3/4
<b>Inflation</b>				
Etats-Unis	2,6	3	3 1/2	3 3/4
Japon	1,8	1 1/4	1	1 1/2
Allemagne	3,1	2 1/2	1 3/4	1 3/4
Autres pays de l'OCDE	7,7	6 1/2	5 1/2	5 1/4
Total de l'OCDE	3,8	3 1/4	3 1/2	3 1/2
Milliards de dollars				
<b>Balance des opérations courantes</b>				
Etats-Unis	-141,3	-156	-134	-105
Japon	85,8	86	81	79
Allemagne	37,1	44	41	32
Total de l'OCDE	-22,8	-46	-50	-43
OPEP	-34,0	-7	-6	-4
En pourcentage de la population active				
<b>Chômage</b>				
Etats-Unis	7,0	6 1/4	6	6 1/2
Japon	2,8	3	3	3 1/4
Allemagne	8,0	8	8 1/4	8 1/2
Europe	10,9	10 3/4	11	11 1/4
Total de l'OCDE	8,3	8	8	8 1/4

Les hypothèses de départ :  
 • 1 \$ = 133,6 yen et 1,66 DM.  
 • Le pétrole = 18 dollars le baril.

## AFFAIRES

D'ici à 1993

### EDF achètera à Charbonnages de France moins de houille, mais à un prix plus élevé

EDF et Charbonnages de France (CDF) ont signé une nouvelle convention pour cinq ans, qui garantira à l'entreprise minière des débouchés assurés pour la moitié environ de sa production de 1989 jusqu'à la fin de 1993. Cette garantie est vitale pour CDF qui, compte tenu de la qualité des charbons extraits de ses principales mines, notamment en Lorraine, ne peut écouler la majeure partie de sa production que dans les centrales électriques, et subit une double concurrence : celle du charbon importé - moins cher que la houille française - et celle du nucléaire qui réduit ses débouchés dans l'Hexagone.

La première convention, conclue en mars 1984, qui expire à la fin de 1988, prévoyait l'achat par EDF sur cinq ans de 52 térawatt heures (soit en moyenne 10 TW/h par an) d'électricité produite dans les centrales minières (appartenant à CDF) et de 16 millions de tonnes de charbon, soit en moyenne 3,2 millions de tonnes/an. Le prix d'achat était partiellement indexé sur les cours du charbon importé, et sur le coût du kilowatt heure d'origine nucléaire. Elle devait en outre assurer le transfert après formation de mille mineurs par an chez EDF.

Le nouvel accord conclu entre les deux entreprises reprend pour l'essentiel les dispositions antérieures en améliorant le prix payé par EDF mais en réduisant le volume des débouchés garantis. Selon les précisions données, le mardi 22 décembre, en Lorraine, par M. Bernard Fache, président de CDF, aux syndicats de mineurs, le nouvel accord prévoit qu'EDF achètera seulement 7,92 térawatt heures d'électricité et 2,3 millions de tonnes de charbon (provenant pour l'essen-

tiel du bassin lorrain) en 1989, ces quantités devant diminuer progressivement pour tomber en 1993, à la fin du contrat, à respectivement 5,97 TW/h et 1,8 million de tonnes, soit à peu près la moitié des volumes moyens prévus par la précédente convention. Compte tenu de son parc nucléaire, EDF n'utilise plus de charbon que pour assurer les pointes de consommation en hiver, et ses besoins doivent diminuer de moitié entre 1984 (début de la première convention) et 1991 (milieu de la seconde), le point bas étant prévu en 1992.

En revanche, le nouvel accord améliore les conditions d'achat du charbon français puisque le prix sera payé au départ de la mine et non plus livré en région parisienne, ce qui défavoriserait la production lorraine face au charbon importé livré au Havre. Selon une source syndicale, le prix passerait ainsi de 240 F à 375 F la tonne. De plus, selon la direction de CDF, « le prix retenu pour les fournitures d'électricité par CDF accordera une très large préférence au charbon national ».

Enfin, la nouvelle convention reconduit le volet social prévoyant le transfert d'agents de CDF vers EDF. Ce accord a été diversement accueilli par les syndicats ; tandis que la CFDT, la CFCT et FO, surtout présents en Lorraine, reconnaissent des « avancées certaines » dans cet accord qui, selon eux, « pérennise les Houillères du bassin lorrain », la CGT, surtout représentée dans le Nord-Pas-de-Calais, a dénoncé « le coup mortel porté à la production de charbon ».

### Aux chantiers de Saint-Nazaire

### Le lancement du plus grand paquebot du monde

Le plus grand paquebot du monde, *Sovereign-of-the-seas*, construit par les Chantiers de l'Atlantique à quai, le 22 décembre, le bassin d'armement du chantier de Saint-Nazaire pour Miami (Floride). Il y sera baptisé, le 15 janvier, par l'épouse de l'ancien président Jimmy Carter et appareillera, dès le lendemain, pour sa première croisière dans les Caraïbes.

### SAINT-NAZAIRE de notre envoyé spécial

Sa construction a demandé vingt-neuf mois et huit millions d'heures de travail. Il a fallu assembler 14 000 tonnes d'acier et d'aluminium, soit deux fois plus que la tour Eiffel. A l'intérieur courent 1 300 kilomètres de câbles.

Ce magnifique paquebot, qui a été livré le 19 décembre par les Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire à son armateur avec cinq jours d'avance sur le délai contractuel, s'appelle le *Sovereign-of-the-seas*. Avec ses 266 mètres (50 de moins que le *France*, devenu *Norway*) et la possibilité d'embarquer 2 600 passagers, il sera le plus grand paquebot de croisière du monde. Ce navire d'un blanc éblouissant, dont l'étrave avance comme un rostre, « pèse » 175 millions de dollars. Et des dollars à 8,87 francs, grâce à l'armateur norvégien, la Royal Caribbean Cruise Line (RCCL) signa la farfelue commande en juillet 1985 !

« Nous avons à la fois tenu les délais et les prix. Il n'y a pas eu de dérapage », assure M. Jean-Noël d'Acremont, le directeur du chantier. Et pourtant il y avait des risques puisque, en gros, « 60 % du prix du navire sont représentés par l'activité des sous-traitants et des fournisseurs ».

Il y a dix-huit mois, quand M. Chirac arriva au gouvernement et que l'ultralibéral M. Madelin prit les rênes de l'industrie, beaucoup craignaient que la citadelle des métaux de Penhoët ne soit, comme Normed, sacrifiée à bref délai sur l'autel de la rentabilité. Mais, grâce aux efforts d'Alstom (2 460 suppressions d'emplois entre le début 1984 et la mi-1988 et la fermeture de Dubigeon à Nantes, soit un coût total de 366 millions), grâce à l'esprit de responsabilité du personnel et au maintien des aides des pouvoirs publics, les chantiers de Saint-Nazaire ont résisté.

Certes, les coûts de revient à Saint-Nazaire sont toujours plus

élevés qu'au Japon et qu'en Corée du Sud. Mais l'organisation du travail, l'utilisation des technologies à haute performance, la politique commerciale, n'ont pas grand-chose à envier aux maîtres de l'Extrême-Orient, parmi lesquels il faut compter désormais aussi Taiwan et la Chine.

Il n'empêche que les pouvoirs publics manifestent encore une certaine méfiance à l'égard des chantiers de Saint-Nazaire. M. Madelin a ordonné un audit dont les résultats seront connus le mois prochain. Les responsables de l'entreprise, eux, maintiennent leur objectif : parvenir à une réduction des coûts de 30 % en 1990 par rapport à leur niveau de 1985. Comment ? Par la généralisation de l'informatique, du contrôle des dépenses, de la mise en place d'objectifs et par l'offre sur catalogue aux armateurs de navires. C'est le cas du modèle dénommé Chantal, un pétrolier livrable selon trois tailles différentes en fonction des besoins des armateurs.

Sauver les chantiers de la faillite, c'est bien ; mobiliser le personnel pour l'avenir, c'est encore mieux. La politique de la direction d'Alstom consiste à convaincre les métallos, les charpentiers, les dessinateurs que le *Sovereign-of-the-seas* est « leur » œuvre.

Le congrès des cercles de qualité des Chantiers de l'Atlantique (on en compte 150 rassemblant un millier de salariés) a eu lieu, le 12 décembre, à bord du paquebot dans une sympathique atmosphère mitterrandienne. « Il y a toujours des économies à faire, des progrès à réaliser, une qualité à améliorer ». L'action de l'ensemble des cercles, à Saint-Nazaire, se traduit aujourd'hui par un gain net de 6 millions de francs.

Même s'il faut prévoir quelques journées de chômage partiel au début de l'an prochain, le climat revient plutôt à l'espoir à Saint-Nazaire. M. Alain Grill, directeur général de la branche navale d'Alstom, confirme qu'il a des négociations très avancées avec plusieurs autres armateurs de paquebots, tous étrangers.

Espoir mêlé d'amertume, cependant. Ni M. Mitterrand ni M. Chirac ne se sont déplacés pour la livraison d'un des plus beaux navires des chantiers français. Le client est étranger, même pas de la CEE ! Il est été, en effet, difficile pour l'un comme pour l'autre de répondre à la question gênante : « Est-il normal que les contribuables français subventionnent largement un armateur d'Oslo qui proposera des croisières à des Américains formés sur la mer jolies des Caraïbes ? »

FRANÇOIS GROSCHARD.



سكروا المجلد

Marchés financiers

Les Chargeurs « encerclent » le groupe Prouvost

Les Chargeurs poursuivent leur offensive dans le secteur textile en prenant le contrôle des établissements Paul et Jean Tiberghien. Le groupe de M. Jérôme Seydoux va acquérir 75 % du capital, les 25 % restants étant détenus par une holding qui regroupera les membres de la famille Tiberghien. Cette firme du Nord, qui réalise un chiffre d'affaires de près de 700 millions de francs, est spécialisée dans le tissage de laine de moyenne et haute gamme, tout en étant producteur de fil à tricoter et de fil destiné à la bonneterie.

Siemens et Allied-Signal prêts à coopérer dans l'équipement automobile

L'allemand Siemens (28 milliards de dollars de chiffre d'affaires : électronique, télécom, énergie) et l'américain Allied-Signal (12 milliards de dollars de chiffre d'affaires : équipement automobile et aéronautique) ont signé une lettre d'intention pour la constitution d'une société commune (détenue à 50-50) destinée à l'étude, la fabrication et la commercialisation de systèmes électroniques et de composants pour l'automobile, particulièrement dans le domaine de la sécurité, du contrôle moteur, de la transmission et du confort de conduite.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LBI Livret BOURSE INVESTISSEMENTS un placement à long terme de qualité profitez-en. Avec le prolongement du COMPTE D'ÉPARGNE EN ACTIONS la SICAV.

PUBLICATION DES COMPTES DE L'ACFP ACTION INTERNATIONALE CONTRE LA FAIM (association loi 1901) EXERCICE 1986. Les lecteurs du Monde ont répondu avec générosité aux appels lancés par Action internationale contre la faim (AICF) pour financer des projets d'aide d'urgence et de développement dans les pays du tiers-monde.

NEW-YORK, 22 déc. ↑

Ventes bénéficiaires

Après quinze jours de hausse à peu près ininterrompue, des ventes bénéficiaires se sont produites mardi à Wall Street. Le marché, toutefois, a fait preuve d'une assez forte résistance. Une bonne partie du papier cédé a été absorbée, et à la clôture, l'indice des industriels, un instant tombé à 1 949,27, s'élevait à 1 978,45 (-11,93 points). Le bilan de la journée a été comparable à ce réalisé. Sur 1976 valeurs traitées, 930 ont baissé, 647 ont monté et 399 n'ont pas varié.

Table with 3 columns: Valeurs, Cours du 21 déc., Cours du 22 déc. Lists various stocks like Alcoa, A.T.C., Boeing, etc.

LONDRES, 22 déc. ↑

Incertaine

Après une évolution irrégulière, les valeurs ont terminé sur une note incertaine et dans une ambiance calme, marquée au Stock Exchange. L'indice FT clôturait en hausse de 3,8 points, à 1 408,9. Le volume des transactions a diminué à 24 326, contre 27 597. La séance était dominée par l'annonce de la British Airways, qui a annoncé autour de Blue Circle. Le titre du fabricant de ciment britannique a progressé de 40 %.

FAITS ET RÉSULTATS

Quatre compagnies britanniques attaquent British Airways. - British Midland Airways, Mank Airlines, Loganair et Eurocity Express ont déposé une plainte devant la Commission européenne contre la fusion de British Airways et de British Caledonia, qui créerait une situation de quasi monopole en Grande-Bretagne.

PARIS, 22 décembre ↓

Tassement

L'espoir d'avoir enfin une liquidation mensuelle légèrement positive, ou même équilibrée, a disparu mardi durant la séance. Décembre s'achève sur une note négative d'environ 1 %. La hausse de lundi a totalement été annulée le 22 décembre. L'indicateur de tendance qui, dès les transactions de la matinée, oscillait entre - 0,8 % et - 1 % a terminé la journée à - 1 % comme la veille, le courant de vents des particuliers étant encore important. Mais, si lundi les acheteurs semblaient revenir, mardi, ils étaient moins nombreux.

Sur le MATIF, contaminé par cette incertitude, le contrat de mars perdait 0,5 % à 98,25. Parmi les plus fortes progressions de la séance se détachait le Comptoir des entrepreneurs avec plus de 7 %, Eurofrance, Locabail et Jean Lafarge. En revanche, La Redoute, qui figurait parmi les plus fortes transactions de la veille, perdait 4,7 %.

TOKYO, 23 déc. ↓

La baisse se ralentit

Ni le vote du Congrès américain sur la réduction du déficit budgétaire des États-Unis ni la déclaration des Sept réaffirmant le volonté commune de stabiliser les monnaies n'ont, semble-t-il, eu beaucoup d'effet sur la Bourse de Tokyo. Le mouvement de baisse s'est seulement ralenti. Dans l'après-midi, à la clôture, l'indice Nikkeï s'accroît plus qu'un recul de 47,17 points, à 22 693,85. Cependant, les baisses ont assez nettement dominé quand même sur les hausses, ce dans la proportion de 5 pour 3. Quatre nouvelles sociétés financières étrangères viennent d'obtenir une homologation des Sept. Ce sont Fidelity Investments Brokerage Service Japan, filiale du groupe américain du même nom, Smith New Court (GB), Garban (filiale américaine de la firme britannique M&I) et BNP Securities (filiale de la BNP).

Table with 3 columns: Valeurs, Cours du 22 déc., Cours du 23 déc. Lists various stocks like Alcoa, A.T.C., Boeing, etc.

PARIS:

Table with 6 columns: Valeurs, Cours préc., Dernier cours, Valeurs, Cours préc., Dernier cours. Lists various stocks and indices under 'Second marché'.

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES le 22-12-87 à 17 heures

Table with 8 columns: Valeurs, Prix, Options d'achat (Déc, Mars, Juin, Sept), Options de vente (Déc, Mars, Juin, Sept). Lists various options contracts.

MATIF

Table with 4 columns: Cours, Échéances (Déc 87, Mars 88, Juin 88, Sept 88). Lists various MATIF contracts.

INDICES

Table with 2 columns: Changes (Dollar: 5,54 F ↑), Bourses (Paris, New-York, Londres, Tokyo). Lists various market indices.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

Table with 4 columns: Cours du jour, Un mois, Deux mois, Six mois. Lists various interbank exchange rates.

TAUX DES EUROMONNAIES

Table with 4 columns: SEUL, DM, Franc, L. Lists various Euro currency rates.



صندوق الاستثمار

Marchés financiers

BOURSE DU 22 DECEMBRE

Cours relevés à 17 h 31

Main table containing market data for various sectors including Valeurs, Réglement mensuel, and SICAV. It lists numerous companies and their stock prices with columns for 'Cours précédents', 'Cours', and 'Différence'.

Comptant (définition)

SICAV (définition)

22/12

Table of financial data for 'Comptant' and 'SICAV' sections, listing various investment funds and their performance metrics.

Table of financial data for 'Actions' section, listing individual stocks and their market prices.

Table of financial data for 'Cote des changes' and 'Marché libre de l'or', showing exchange rates and gold market prices.

c : coupon détaché - o : offert - \* : droit détaché - d : demandé - \* : prix précédent - \* : marché continu



سكزا من الاموال

# Le Monde

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	ARTS ET SPECTACLES	ÉCONOMIE	SERVICES	MINITEL
3 Les troubles dans les territoires occupés par Israël. 6 La recherche d'un règlement en Amérique centrale. 7 M. Mitterrand à Djibouti. 2 DÉBATS : Justice et politique : « Du bon usage d'un mataise », par R. Hédas-Label ; « L'éducation des sens », par A. Mermi.	8 Après le vote du budget Champagne-Ardenne, les socialistes débattent sur les alliances de l'après-mai 1988. 9 L'incarcération du numéro deux du FLNKS soulève de vives protestations en métropole.	12 L'affaire du détournement d'armes françaises. 20 Jean-Paul II annonce une nouvelle encyclique. 23 Communication : le Conseil de la concurrence sermonne les publicitaires.	13 Un entretien avec Federico Fellini à propos de la sortie d'Intervista. 14 Francesca Comencini tourne son second film, Le Lumière du lac, en France. 15 Portrait de David Leland, réalisateur de Too Much.	24 La déclaration des sept pays les plus industrialisés. 24 Baisse du chômage en novembre. 25 Les perspectives économiques de l'OCDE. 26-27 Marchés financiers.	Abonnements ..... 2 Annonces classées ..... 19 Carnet ..... 22 Météorologie ..... 22 Mots croisés ..... 22 Radio-télévision ..... 21 Expositions ..... 16 Spectacles ..... 17 à 19	• Posez vos questions à J.-M. Colombani. DEBAT • Chaque matin le mini-journal. JOUR • Gagnez un abonnement d'un mois au quotidien. JMO Actualité, International, Campus Immobilier, Bourse, Télématik 3615 Tapez LEMONDE

## DOPAGE : trafic d'anabolisants avec la RFA Douze pharmaciens alsaciens inculpés

Douze pharmaciens du Bas-Rhin ont été inculpés à Strasbourg pour avoir vendu des anabolisants destinés à des culturistes allemands.

Pour la période allant de février 1985 à fin 1986, le trafic aurait porté sur 50 000 ampoules d'une valeur de 500 000 francs de produits inscrits au tableau C, essentiellement le déca-durabolin, le durabolin et des comprimés de nilvor. Ces anabolisants, dont la vente est interdite en RFA et aux Pays-Bas, sont normalement prescrits à très faibles doses pour traiter des asthénies. A plus haute dose, ils ont des effets métaboliques irréversibles - recherchés par les culturistes - tels que le développement de la masse musculaire. Le trafic était organisé à partir de fausses ordonnances ou par de faux médecins allemands.

L'enquête a démarré pendant l'été 1986, après la découverte par des gendarmes des Forces françaises en Allemagne stationnées à Rastatt (RFA) d'emballages de produits pharmaceutiques français sur le bord d'une petite route. La police et la douane allemandes ont procédé à des arrestations à Fribourg et à Baden-Baden. En collaboration avec l'inspection générale des pharmaciens et l'ordre départemental de la

profession, la gendarmerie de Strasbourg a constaté, de son côté, après examens des comptes des fournisseurs, que la consommation d'anabolisants était dix fois supérieure à la normale dans le Bas-Rhin. Une vingtaine de pharmaciens et un vétérinaire ont été entendus par les enquêteurs. Dix pharmaciens strasbourgeois et deux installés dans de petites localités voisines ont été convaincus d'exercice illicite de l'activité de grossiste en pharmacie sur des officines et de contrefaçon aux règlements sur la délivrance de médicaments inscrits au tableau C.

Sur les douze inculpés, quatre pharmaciens ont été interdits d'exercice de un mois à un an par la chambre de discipline de l'ordre départemental des pharmaciens. Un d'entre eux a fait appel auprès de l'ordre national. Indépendamment des poursuites pénales, les autres dossiers devraient être traités par le conseil de l'ordre en 1988. « On ne peut pas excuser ces pharmaciens, a déclaré à l'AFP le président du conseil de l'ordre des pharmaciens du Bas-Rhin, M. Jack Saigne, ils ont agi plus par bêtise que par intérêt, car les sommes en jeu (500 000 francs) n'étaient pas considérables. »

## A la cour d'appel de Paris La chambre d'accusation doit se prononcer le 24 décembre sur la mise en liberté du docteur Pancino

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Claudius Bertheas, devait se prononcer le 24 décembre sur la demande de mise en liberté formulée par les défenseurs du docteur Gianfranco Pancino, ce chercheur travaillant au laboratoire du CNRS de l'hôpital Saint-Louis, interpellé le 17 décembre, sur la demande des autorités judiciaires italiennes. Placé sous écrou extraditionnel, M. Pancino a comparu, mardi 22 décembre, devant la chambre d'accusation, qui a donné une lecture succincte des quarante-deux mandats d'arrêt et des deux ordres d'incarcération délivrés à son encontre par les magistrats italiens. Ce formalisme, exigé par la loi n'est que le prélude à une longue procédure, la chambre d'accusation se pouvant examiner les demandes d'extradition qu'après avoir reçu et traduit en français les dossiers établis par les autorités judiciaires du pays requérant.

Aussi le bâtonnier Guy Danet et M. Roger Doumih, conseils de M. Pancino, ont-ils demandé sa mise en liberté, en rappelant qu'il n'était pas un clandestin, puisqu'il résidait en France depuis cinq ans et qu'il travaillait officiellement comme chercheur dans un laboratoire d'immunologie du CNRS. En outre, le bâtonnier a précisé que le conseil italien à Paris avait été régulièrement informé de la situation de M. Pancino.

« Je ne comprends pas pourquoi l'Italie demande à la France l'arrestation d'un homme parfaitement résident en France, pour des faits dont il a été acquitté », a souligné le bâtonnier Danet, en évoquant « la situation juridique confuse » de M. Pancino, qui, même s'il reste condamné pour certains faits, « n'a pas de sang sur les mains ». En

conséquence, M. Doumih a insisté sur les garanties de représentation offertes par le chercheur, avant de demander aux magistrats de lui permettre de passer les fêtes de Noël dans sa famille.

Fait exceptionnel : devant la chambre d'accusation, le président a demandé à M. Pancino d'expliquer lui-même quelle était sa situation professionnelle. Ce qui a permis au médecin d'indiquer aux magistrats que, dans le cadre de ses travaux sur le cancer mammaire, des expériences importantes étaient en cours et qu'il espérait pouvoir les reprendre rapidement. D'une manière encore plus exceptionnelle, le ministre public, représenté par le procureur général, M. Stanislas Kohrig, s'est borné à déclarer qu'il se rapportait à la décision de la Cour.

M. P.

## Sur le vif Cher Montand

Génial, le coup de Montand, le coût plutôt. Si on voulait qu'il joue le candidat possible, sinon probable, à la présidence de la République en répondant aux « Questions à domicile », l'autre semaine, fallait casquer. Son cachet ? Un million ! Stupéur de la chaîne ! Cette émission, les Barre, les Chirac et autres Rocard le font pour ramasser leurs idées, pas pour ramasser leurs sous. Oui, bon, aux d'été, c'est lui, c'est lui, d'après le Canard enchaîné, il y a eu des marchandises à n'en plus finir et puis, bon, il a été obligé de baisser ses prix. OK pour 800 000 F. Remarque, c'est une affaire, ça revient à 9 000 balles le minute de politique-spectacle.

Fallait l'entendre ce matin, Montand, sur Europe 1. C'était à s'écrouler de rire. D'ailleurs, je me suis fait payer, et alors ? Drucker, en face, vous croyez qu'il bosse pour des primes ? Quant à Mitterrand, il aurait pu demander une petite fortune en échange des spots de pub qui ont interrompu son show avec Ocikent (sic). C'est vrai, ça, l'y avait pas pensé. Lui non plus, probablement. Il est trop bête aussi, non Mini.

Voyez, ce que j'admire, moi, chez Montand, c'est sa sincérité. C'est ni pour la gloire, ni pour l'argent qu'il vient et se souvient s'installer à l'écran dans le rôle d'un Sartre ou d'un Aron, pas du tout. C'est par générosité. Vous savez ce qu'il a fait ? L'aumône. Il s'est rendu d'un chek pour les restes du cœur. Pas toute la somme, non, un huitième ! Ou, quand ? A la télé. On verra ce bientôt sur Canal Plus. Un geste pareil, faut surtout pas qu'il passe inaperçu. Il mérite d'être applaudi par des millions de gogos. Amélie. Charré bien ordonnée...

CLAUDE SARRAUTE.

## BOURSE DE PARIS Matinée du 23 décembre

Reprise

Une assez nette reprise s'est produite mercredi matin, rue Vivienne, pour l'ouverture du nouveau mois boursier. Cependant, à cause de problèmes techniques sur le marché en continu, aucun indicateur n'était disponible pour apprécier la hausse.

Avance de Midi (+ 3,3 %), Peugeot (+ 2,6 %), Chargeurs (+ 2,1 %), Lafarge (+ 2 %), Elf (+ 1,8 %), Valeo (+ 1,3 %), Michelin (+ 1,3 %), Saint-Gobain (+ 1 %), Recul de BSN (- 0,45 %).

Valeurs françaises	Cours	Précédent	Dernier
	du jour	clôture	clôture
Accor	321	318 90	324
Agropar	414	410	414
Air Liquide (L)	518	512	518
Banque Paribas	2216	2218	2218
Bouygues	536	523	540
B.P.A.	4390	4340	4370
Carrefour	188	188	188
Chemin S.A.	782	758	788
Club Méditerranée	.....	.....	.....
Esso (R&A)	.....	.....	.....
Elf-Aquitaine	.....	.....	.....
Elf-Energie	.....	.....	.....
Lafarge-Coppe	.....	.....	.....
Lyon, des Eaux	1220	.....	.....
Michelin	188	188	180 90
Midi (G&L)	.....	.....	.....
Midi (G&L)	.....	.....	.....
Midi (G&L)	1538	1510	1550
Novag-Matras	744	755	748
Oréal (L)	.....	.....	.....
Parifin	.....	.....	.....
Peugeot S.A.	.....	.....	.....
Saint-Gobain	420	420	428
Santel	.....	.....	.....
Souvet-Ferme	522	520	527
Thomson-C.S.F.	.....	.....	.....
Toutat-C.P.P.	.....	.....	.....
Valeo	414 90	423	420

## Au conseil des ministres M. Henri Legohérel nommé recteur de l'académie de Poitiers

Le conseil des ministres du mardi 22 décembre a nommé M. Henri Legohérel, recteur de l'académie de Poitiers en remplacement de M. Gabriel Bianciotto. Nommé recteur en août 1984, dès l'arrivée de M. Chevènement au ministère de l'éducation nationale, M. Bianciotto était resté en poste en 1986 dans cette région dont M. Monory est le principal responsable politique. Il y a notamment assuré la création du « lycée innovant », dans le parc du Futuroscope à Janzéy-Clain, que M. Monory a inauguré à la dernière rentrée scolaire.

(Né le 6 septembre à Moxais (Finistère), M. Legohérel est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (1959), docteur en droit (1962). Il a exercé sa carrière d'enseignant à la faculté de droit de Dakar, puis à Nantes et à Angers. Vice-président de l'université d'Angers de 1971 à 1972, puis président de cette université jusqu'en 1976. M. Legohérel a été recteur de l'académie de Besançon de 1976 à 1982. Il a participé de 1978 à 1982 aux travaux de la commission franco-allemande pour l'enseignement général, Economiste et juriste, spécialiste de l'histoire du droit, il est coauteur d'une Histoire économique des origines à 1789 (1979), d'une Histoire du droit public français (1986) et s'apprête à publier l'Economie des temps modernes.)

## Au Pays basque Quatre arrestations après la saisie d'explosifs

Une information judiciaire a été ouverte contre cinq personnes - un Basque espagnol et quatre Français - pour « infraction à la législation sur les explosifs, association de malfaiteurs, circulation et séjour illicites » à la suite de la saisie, samedi 19 décembre, à Saint-Pé-sur-Nivelle (Pyrénées-Atlantiques), de près d'une tonne et demie d'explosif. L'un des convoyeurs, Sabino Zubilanga Beloki, a été arrêté par les gendarmes alors que le conducteur de l'Estafette transportant la cargaison d'ammoniac parvenait à prendre la fuite.

Quatre Basques français ont été arrêtés dans les Pyrénées-Atlantiques, à la suite de cette saisie : Michel Abraham, âgé de quarante-sept ans, et Pierrette Sainte-Niquette, âgée de trente-six ans, considérés tous deux comme des militants de la cause basque, ainsi que Jean Mendiboure, âgé de vingt-sept ans, et Laurent Richanne, âgé de vingt-six ans, qui ne sont pas considérés comme des « abertzales » (patriotes). Tous les quatre ont été inculpés par M. Jean-Claude Vuillemin, juge d'instruction chargé des dossiers du terrorisme au tribunal de Paris.

Un autre magistrat instructeur, spécialiste lui aussi de ces dossiers, M. Michel Legrand, a remis en liberté provisoire, lundi 21 décembre, Catherine Torricca, journaliste à Radio Bordeaux-Gironde, et son mari, Christian Ondicola, arrêtés l'an dernier pour avoir hébergé un membre présumé d'ETA, Xavier Macazaguz-Urrutia.

## Le drame des couples mixtes franco-algériens Onze mères retrouvent leurs enfants à Alger

Alger. - Onze mères françaises, divorcées d'avec des Algériens et qui n'avaient pas eu le joie de voir débarquer leurs enfants à Orly, le samedi 19 décembre, à l'occasion de la dernière visite organisée entre l'Algérie et la France (le Monde du 22 décembre), sont arrivées, le mardi 22 décembre à Alger en compagnie du médiateur français, M. Allier, et de M. Latouche, directeur des libertés publiques et de la réglementation au ministère de l'Intérieur. Une quinzaine d'enfants les attendait à l'aéroport, et tout ce qu'Alger compte de journalistes français ainsi que deux équipes de télévision avaient fait le déplacement pour assister à ces retrouvailles médiatiques.

On pleure beaucoup, d'émotion, de joie, de chagrin aussi, car tous les enfants, apparemment, n'étaient pas heureux de retrouver leur mère. A l'instar de cette gamine de douze ans, arborant hijab et tchador, couvrant ses seins plus jeunes afin de les protéger de cette mère blonde et frêle qu'elle insultait, lui débattant une leçon bien apprise.

Les autorités algériennes, avaient retenu des chagrins d'abord, pour que les mères et leurs enfants passent trois ou quatre jours ensemble en dehors de la présence des pères...

Les onze mères ont été reçues dans la soirée par le ministre de l'Intérieur algérien, M. Hedi Kheiri, pour tenter de régler le problème de la visite de leurs enfants en France. - (Corresp.)

## A Nice Deux jeunes Maghrébins inculpés d'injures racistes

Nice. - A la suite d'une tentative mouvementée de vol de cyclomoteur dans une fête foraine de Nice, deux jeunes maghrébins, un lycéen de dix-sept ans de nationalité algérienne, et un Tunisien de vingt ans ont été inculpés le mardi 22 décembre, d'injures à caractère raciste à l'encontre de policiers, et placés sous mandat de dépôt.

Les faits remontent à dimanche 20 décembre. Des policiers en civil avaient interpellé le lycéen qui tentait de forcer le cadenas d'un cyclomoteur. Une bande de jeunes Maghrébins avait aussitôt tenté de s'opposer à cette interpellation en provoquant une bousculade et en injurant les policiers.

Le « meneur » de la bande, Lotfi ben Mansour, avait été appréhendé. « Nous, les Arabes, nous sommes ici pour pouvoir votre race », auraient notamment déclaré les deux jeunes Maghrébins. Ceux-ci seraient par ailleurs, lancés aux policiers : « On va vous crever ! » Ils ont également été inculpés par le juge d'instruction chargé du dossier, M. Hamman, d'« outrages, rébellion et violences légères à agents de la force publique » et, en ce qui concerne le mineur, de « tentative de vol de cyclomoteur ». L'un et l'autre nient les faits qui leur sont reprochés. - (Corresp.)

## Mort de Jacques Sigurd - Le scénariste-dialoguiste français, Jacques Sigurd, est mort à New York, le 20 décembre. Il était âgé de soixante-sept ans.

(Né à Paris en 1920, Jacques Sigurd est d'abord acteur de théâtre et speaker à la BBC. Après la Libération, il devient journaliste, puis scénariste de cinéma. Ses scénarios vont ressembler en partie avec le courant populiste de l'après-guerre, tout en apportant au cinéma français un réalisme psychologique très noir. Avec le réalisateur Yves Allégret, Jacques Sigurd donne la trilogie « Diable d'Amour » (1947) : Une jeune fille, petite plage (1948), on y voit Gérard Philippe sans son air de romantique et Manigès (1949).)

Le numéro du « Monde » daté 23 décembre 1987 a été tiré à 461 335 exemplaires

1500 mach. écrire Duriez

TOUTES les meilleures marques, les plus durables, les plus ou moins chères : All, Brother, Canon, Hermès, I.B.M., Olivetti, Olympia, Rank-Xerox, Sharp, électroniques marguerites, touches correction, mémoire, écran, etc... 97 styles de caractères. Sur stock. Duriez vend en direct, en direct sans intermédiaires de 480 F à 1.170 F. Catalogue, contre 3 T. à 2,20 F. Gratuit sur place. 3, R. La Boétie (8<sup>e</sup>) et toujours 112-132 Bd St-Germain, 6<sup>e</sup> (Odéon)

**Le Monde**  
sur minitel  
Lundi 28 décembre de 16 h à 17 h  
**JEAN-MARIE COLOMBANI**  
vous répond en direct sur minitel  
3615 TAPÉZ LEMONDE

**NE RESTEZ PAS SOURD**  
JOURNÉES D'INFORMATION SUR L'AUDITION jusqu'au 31 décembre  
Vérification gratuite de votre appareil  
Essai gratuit du nouvel appareil  
Prendre rendez-vous au : 42.60.34.52  
Audifrance, 18, rue Royale 75008 PARIS

**MONSIEUR ELYSEES**  
100 av. des CHAMPS-ÉLYSEES, PARIS 8<sup>e</sup>  
**LIQUIDATION TOTALE**  
AVANT TRAVAUX 2<sup>e</sup> DEMARQUE  
LANVIN, DIOR, CARDIN, YSL, MAXIM'S, etc  
Costumes depuis 990F Pulls depuis 195F  
Vestes " 400F Chemises " 150F  
Pantalons " 250F Cravates soie " 100F  
PRIX EXCEPTIONNELS SUR RAYONS CACHEMIRE ET CUIRS.

**Atighetchi**  
qui a annoncé la cessation de ses activités en raison d'une impossibilité de s'approvisionner selon la tradition du vrai tapis d'Orient, poursuit donc la vente de son stock rassemblée depuis 40 ans, dans lequel il ne reste plus que des  
**TAPIS ANCIENS ET RARES**  
sur lequel il vous sera concédé une remise de caisse de  
**50%**  
4, rue de Perthuis, 8<sup>e</sup>, M<sup>o</sup> Mirabeau  
10 h à 19 h, sauf lundi matin.  
42.65.90.43.

Attention, exceptionnellement, la publicité de Gienturret est aujourd'hui à l'intérieur.  
Savoir pourquoi il mérite le nom de « pure single highland-malt scotch whisky ». Voir enfin à quoi ressemble sa bouteille. Noter les adresses où on peut l'acheter. Tout cela est en page 11.  
A commander avec modération

**CATREBUDE**  
SOLDES ANNUELS 1<sup>er</sup> JOUR  
Samedi 26 Décembre  
62 rue St André-des-Arts 6<sup>e</sup>  
Tel : 43.29.44.10  
PARKING ATTENDANT A NOS MAGASINS